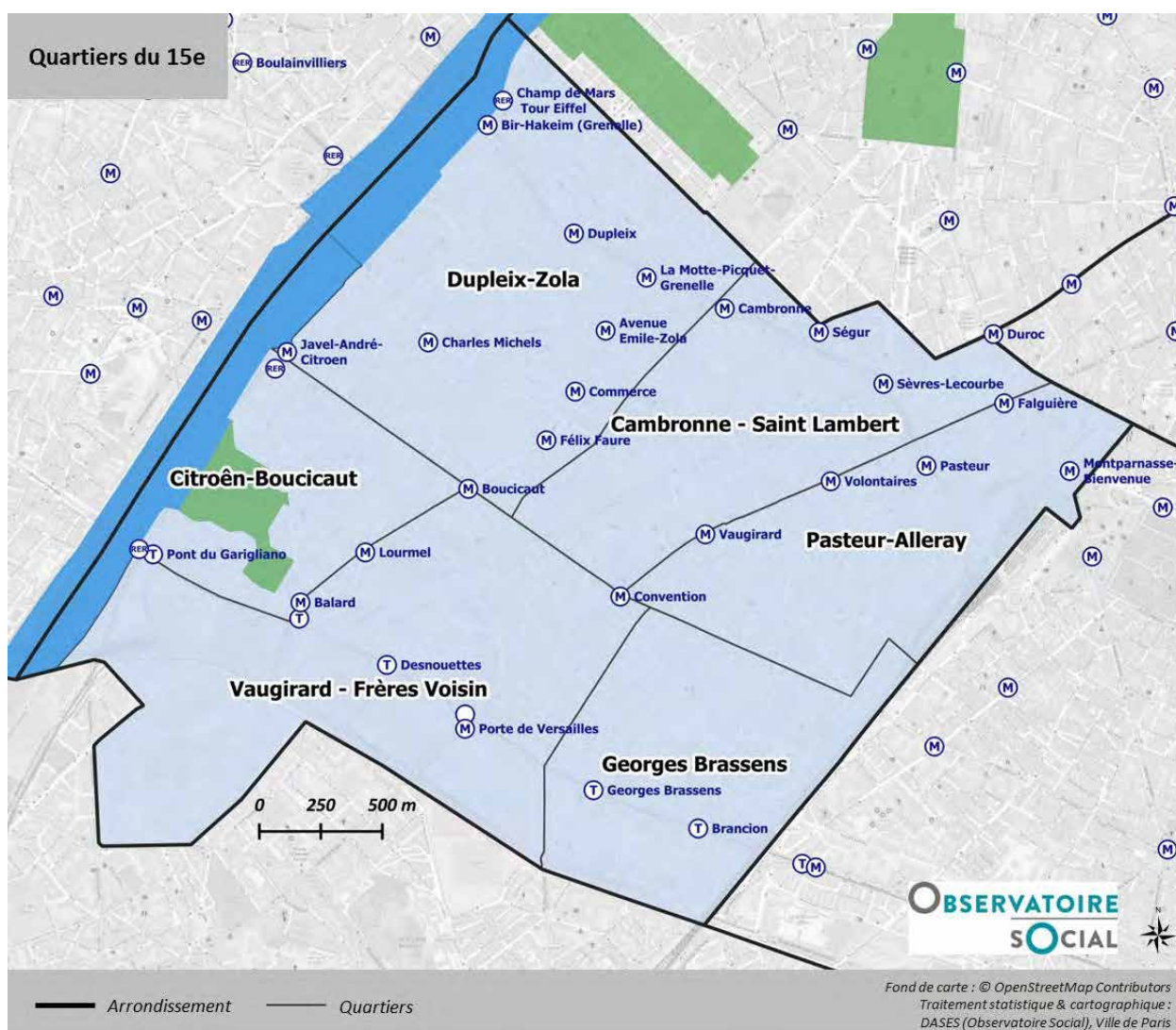




Portrait social du 15^e arrondissement



Synthèse

Arrondissement le plus peuplé de la capitale avec **233 392 habitant-e-s en 2017**, le 15^e voit une très légère diminution de sa population sur les cinq dernières années, moins marquée que la tendance observée à l'échelle parisienne. Ce sont notamment les ménages de plusieurs personnes, couples et familles avec enfant(s), qui connaissent un recul sur la période **au profit de ménages de personnes vivant seules**. Ainsi, à l'image de la capitale, un ménage sur deux est composé d'une seule personne dans l'arrondissement.

Si les familles monoparentales représentent encore une faible proportion des ménages de l'arrondissement, leur nombre a sensiblement augmenté sur cinq ans (+0,4 %/an en moyenne, comme à Paris), notamment au sein des quartiers Citroën Boucicaut et Georges Brassens, qui comptent respectivement 20 % et 21 % de familles monoparentales (contre 17 % à l'échelle du 15^e, et 19 % à Paris). Ces mêmes quartiers concentrent aussi davantage de familles nombreuses que dans le reste de l'arrondissement : elles constituent 11 % des ménages du quartier Citroën-Boucicaut, contre 8,3 % dans l'arrondissement comme à Paris. Du fait d'un niveau de vie plus élevé, **les ménages du 15^e ont globalement moins recours aux aides sociales de la Ville de Paris, de même qu'aux prestations sociales et familiales de la CAF**, exception faite des familles nombreuses, en proportion fortement couvertes par ces allocations (pour les trois quarts d'entre elles).

Les seniors du 15^e arrondissement sont relativement aisés en comparaison de leurs pairs parisiens. Seulement 3,6 % d'entre eux sont bénéficiaires du minimum vieillesse, l'ASPA (contre 5,7 % en moyenne à Paris). Néanmoins, le nombre de seniors bénéficiaires de Paris Solidarité augmente ces dernières années, et y est relativement élevé au regard des niveaux de vie pourtant élevés des personnes âgées dans l'arrondissement (33 190 € de revenu annuel médian chez les 75 ans et plus, contre 29 400 € à Paris). Si ces publics âgés apparaissent comme moins vulnérables que dans le reste de Paris (même degré d'isolement que la moyenne parisienne, plus faible recours à l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile), le 15^e voit une **augmentation du nombre de seniors** ces dernières années à l'image de la capitale.

Dans l'ensemble, **la population du 15^e est relativement aisée** : avec un revenu annuel médian de 30 880 €, supérieur de 3 500 € à la médiane parisienne. En effet, le 15^e est un arrondissement de cadres et professions intellectuelles supérieures, catégories socioprofessionnelles les plus favorisées : on y retrouve en moyenne 2,3 cadres pour 1 employé/ouvrier. **Les indicateurs de précarité y sont globalement inférieurs à la moyenne de la capitale** : 11 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (contre 15 % à Paris), et l'Insee y mesure un taux de chômage également moins élevé (9,7 % contre 11,9 % à Paris). Toutefois, les données plus récentes de Pôle Emploi laissent entrevoir **un signe de précarisation de la population du 15^e** : entre 2016 et 2019, c'est l'un des deux territoires parisiens qui enregistrent une hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (+2 %), alors qu'un recul de -1,6 % s'observe au contraire à l'échelle parisienne.

Il est enfin à noter que l'arrondissement est marqué par de fortes disparités territoriales, entre un nord du 15^e plus favorisé et un sud beaucoup plus mixte. Notamment, **les quartiers Citroën Boucicaut et Georges Brassens présentent des signes de vulnérabilité importants**, avec des taux de pauvreté dépassant les 20 % dans certains îlots. Ces quartiers correspondent de fait aux territoires présentant la part de logements sociaux la plus importante de l'arrondissement (environ 30 % des résidences principales).



Valeurs de comparaison parisiennes :

- Revenus annuels médians estimés : **27 400€**
- Familles monoparentales : **18,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,1%**
- Logements suroccupés : **12,4%**
- Logements inconfortables : **7,4%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,8%**

Indicateurs de précarité faibles : indice < 1,05

Indicateurs de précarité modérés : indice entre 1,05 et 1,20

Indicateurs de précarité élevés : indice > 1,20

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. L'indice est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie des ménages (revenu disponible médian estimé)
- Les familles monoparentales
- La population sans diplôme
- Les logements suroccupés
- Les logements inconfortables (résidences principales sans salle de bain ni douche)
- Les NEET de 16-25 ans (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation)

La comparaison des quartiers se fait à l'échelle parisienne et non à l'échelle de l'arrondissement : l'objectif est d'identifier les quartiers les plus vulnérables au sein de l'ensemble des territoires de la capitale.

L'indice est calculé en comparant les 6 indicateurs aux moyennes parisiennes : la valeur de référence de l'indice parisien est de 1 ; elle est comparée avec la valeur de l'indice pour chaque quartier, entre 0,65 et 1,91. Plus la valeur de cet indice est élevée, plus l'intensité de la précarité sociale et économique est importante sur un quartier, et inversement.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	15 ^e		Paris	
		effectif	%	effectif	%
Démographie	Population (2017)	233 392		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	37 857	16%	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	33 276	14%	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	20 851	9%	170 331	8 %
	Évolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-4 798	0%	-53 095	- 0,5 %
	Population de nationalité étrangère (2017)	30 711	13%	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	27523 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	75 ans et + vivant seuls (2017)	10 425	52%	82 902	51 %
	Familles monoparentales (2017)	9 287	17%	96 618	19 %
	Familles nombreuses (2017)	4 268	8%	42 808	8 %
	Résidences principales locatives HLM (2017)	20 737	17%	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	14 078	11%	141 100	12%
	Résidences principales inconfortables (2017)	7 102	6%	84 257	7%
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible (2017)	30 880 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	11 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	8 997	21%	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	139		2 829	
Catégories socioprofessionnelles	Ouvriers parmi les 15 ans et plus (2017)	6 224	3%	80 965	4 %
	Employés parmi les 15 ans et plus (2017)	22 050	11%	230 957	12 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les 15 ans et + (2017)	64 260	32%	551 898	29 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	23 104	14%	271 571	17 %
Emploi / Chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	12 073	10%	140 723	12 %
	Demandeurs d'emploi en fin de mois, en catégorie ABC (Pôle Emploi) (31/12/19)	16 400		198 117	
	Salariés en contrats précaires (CDD, Stage, Apprentissage, Contrats aidés) (2017)	13976	14%	145 838	16 %
	NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) parmi les 16-25 ans (2017)	2260	7%	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	4 508		62 927	
	Population couverte par le RSA parmi la population globale (31/12/2017)	7 074	3 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	23 006		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf parmi les résidents (31/12/2016)	35 213	15 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les – de 20 ans (2019)	1 006	23,1 pour 1 000	10 169	24 pour 1 000
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	3 163	21,5 pour 1 000	31 178	22 pour 1 000
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et + (31/12/2019)	1 926	4 %	18 253	4 %
	Enfants mineurs bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert (2019) <i>* hors MNA, et situations non parisiennes/ non territorialisées</i>	368	9,7 pour 1 000	3 930	10,8 pour 1 000
	Enfants mineurs confiés à l'ASE (2019) <i>* hors MNA et situations non parisiennes/ non territorialisées</i>	178	4,7 pour 1 000	2 106	5,8 pour 1 000

Sommaire

1. Démographie & Familles	8
Population du 15 ^e	8
L'arrondissement le plus peuplé, malgré une baisse du nombre d'habitants ces dernières années.....	8
Une diminution du nombre d'habitants âgés de 30-59 ans au profit d'une hausse des effectifs séniors	8
Ménages et familles.....	10
Une mixité des types de ménages.....	10
Un nombre de familles stable résultant d'une baisse du nombre de familles nombreuses et d'une augmentation du nombre de familles monoparentales	10
Une hausse marquée du nombre de familles monoparentales.....	10
Des familles monoparentales et nombreuses surreprésentés dans deux quartiers aux extrémités ouest et est du territoire : Georges Brassens et Citroën-Boucicaut	11
Les familles avec enfants du 15 ^e ont autant recours aux prestations CAF que les familles parisiennes	12
Autant d'enfants et de jeunes qu'à Paris	12
Une diminution importante du nombre d'enfants de moins de 6 ans et de 15-17 ans	12
Les personnes isolées : moins souvent allocataires de prestations, et surreprésentées dans le quartier Duplex-Zola	13
2. Logements.....	15
La structure du parc de logements	15
Un nombre de logements croissant depuis 2012, malgré une baisse du nombre de résidences principales	15
Une rotation dans le parc de logements comparable à la capitale.....	16
Les résidences principales	16
Plus de la moitié des logements compte deux pièces ou moins, en lien avec la forte proportion de personnes vivant seules.....	16
Une suroccupation des résidences principales moins importante qu'à Paris.....	17
Une faible proportion de logements inconfortables.....	18
Un tiers des ménages est propriétaire de sa résidence principales dans le 15 ^e , un nombre qui diminue depuis 2012	18
Le parc de logements sociaux.....	19
Des logements sociaux concentrés dans les quartiers du sud de l'arrondissement : Georges Brassens et Citroën-Boucicaut.....	19
Des prix au m ² plus élevés qu'à Paris et un financement PLUS prédominant dans le parc social du 15 ^e	20
Aides au logement et prévention des expulsions	21
Moins d'un habitant sur 6 est couvert par une aide au logement de la Caf	21
Les aides au logement de la Ville de Paris bénéficient davantage aux familles qu'aux personnes isolées dans le 15 ^e	21
Dans le 15 ^e , des bénéficiaires du FSL Habitat plus jeunes que la moyenne	22
La grande exclusion	24
Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité.....	24

Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale	25
3. Précarité et insertion	26
Catégories socioprofessionnelles et revenus	26
Un arrondissement de cadres	26
Des revenus relativement élevés, notamment au nord de l'arrondissement	26
1 ménage sur 10 vit sous le seuil de pauvreté	27
Deux foyers allocataires sur dix ont des revenus constitués pour moitié des prestations de la Caf	28
Activité, emploi et chômage.....	29
Plus d'1 adulte sur 10 n'a pas de diplôme, et jusqu'à 3 sur 10 dans certains îlots	29
L'un des arrondissements qui comptent le moins d'emplois précaires.....	29
Un taux de chômage faible comparé à Paris, mais une surreprésentation des femmes chômeuses	30
Le RSA couvre 3 % de la population du 15 ^e	32
Le recours aux aides sociales de la Ville de Paris	33
Focus : activité et précarité des jeunes du 15 ^e arrondissement	34
Une proportion de jeunes « NEET » moins forte que la moyenne parisienne.....	34
4. Personnes âgées	36
Un vieillissement de la population en lien avec l'augmentation du nombre de séniors	36
Plus d'un sénior sur trois ayant quitté le 15 ^e pour s'installer hors de Paris entre en établissement.....	37
Précarité et logement	37
Des séniors bien plus aisés que dans la capitale, en particulier au nord de l'arrondissement	37
Une forte augmentation du nombre de ménages de séniors résidant dans le parc social	37
Une faible proportion de séniors bénéficiant du minimum vieillesse	38
Isolement et perte d'autonomie	39
Plus d'un sénior sur deux vit seul dans le 15 ^e	39
Une faible tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » en comparaison à la capitale.....	39
Une diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile sur le territoire depuis 2016.....	40
Indice composite de vulnérabilité	41
Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....	42
5. Personnes en situation de handicap	43
Les enfants en situation de handicap	43
Une proportion d'enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) à l'image de la capitale	43
Un profil des enfants bénéficiaires de l'AEEH semblable dans le 15 ^e et à Paris	44
Des familles bénéficiaires de l'AEEH plus aisés qu'en moyenne à Paris	44
Un recours moindre aux allocations logement de la Caf	45
Les adultes reconnus en situation de handicap.....	45
Une proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH à l'image de la capitale.....	45
Des bénéficiaires de l'AAH plus jeunes dans l'arrondissement.....	46

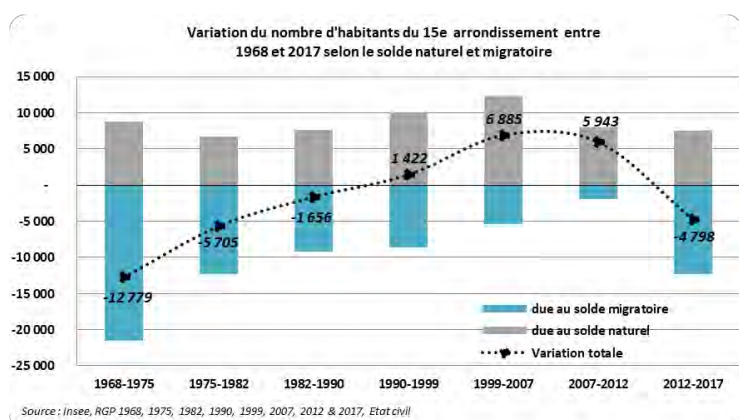
Plus de 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté	46
Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap	47
Autant de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dans le 15 ^e qu'à Paris.....	47
Une faible proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité par rapport à la capitale	47
Les établissements à destination des personnes en situation de handicap	49
Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap	50
6. Prévention et protection de l'enfance	51
De la prévention spécialisée à l'aide sociale, une mission de protection de l'enfance	51
Une partie de l'arrondissement couverte par la prévention spécialisée	51
Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance.....	52
Les services sociaux scolaires	52
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	52
L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes	52
Une légère augmentation des mesures de milieu ouvert sur les 4 dernières années	53
L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : stable sur la période	54
Les services parisiens de protection de l'enfance	55
Glossaire	56
Méthodologie et sources.....	58

1. Démographie & Familles

Population du 15^e

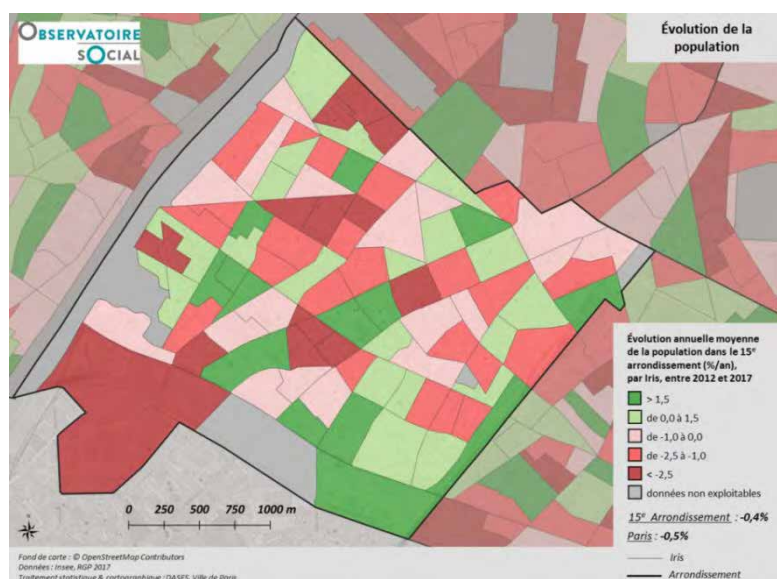
L'arrondissement le plus peuplé, malgré une baisse du nombre d'habitants ces dernières années

Au 1^{er} janvier 2017, le 15^e arrondissement est le plus peuplé de la capitale : il compte **233 392 habitants**. À titre de comparaison le nombre d'habitants ne dépasse pas les 200 000 personnes dans les autres arrondissements parisiens (196 530 dans le 20^e, deuxième arrondissement le plus peuplé). Néanmoins, après une forte augmentation du nombre d'habitants des années 1990 à 2012, la tendance est à la baisse sur les 5 dernières années du recensement : **- 0,4%/an entre 2012 et 2017**. Ainsi, sur cette période, on compte 4 800 habitants de moins sur le territoire. Cette tendance est semblable à celle observée à Paris, puisque dans le même temps, la population a diminué de - 0,5 %/ an en moyenne dans la capitale.



Le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès, mais ne permet pas de palier totalement les départs de l'arrondissement plus nombreux que les arrivées (solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel positif).

Le solde naturel étant relativement stable et positif depuis 1990, les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, lui-même expliqué par la variation du parc de logements.



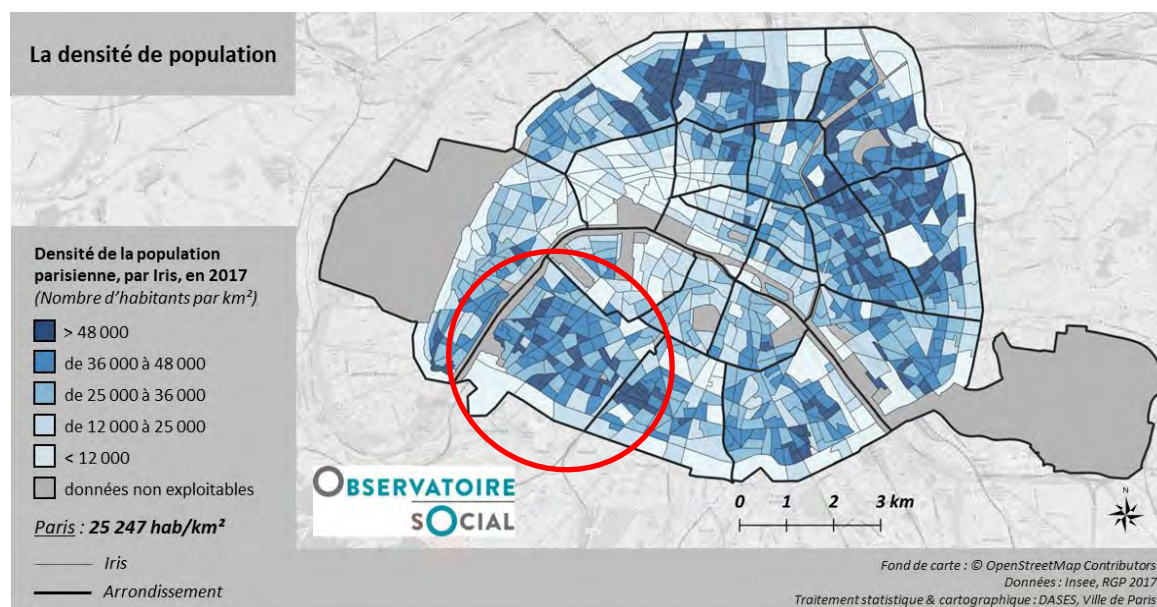
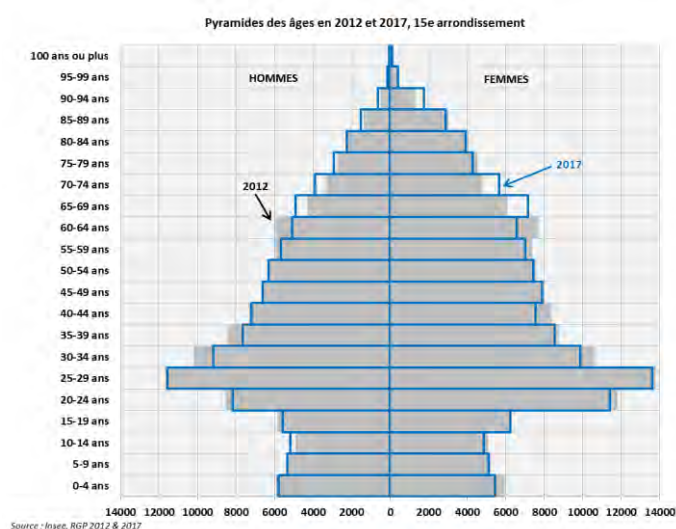
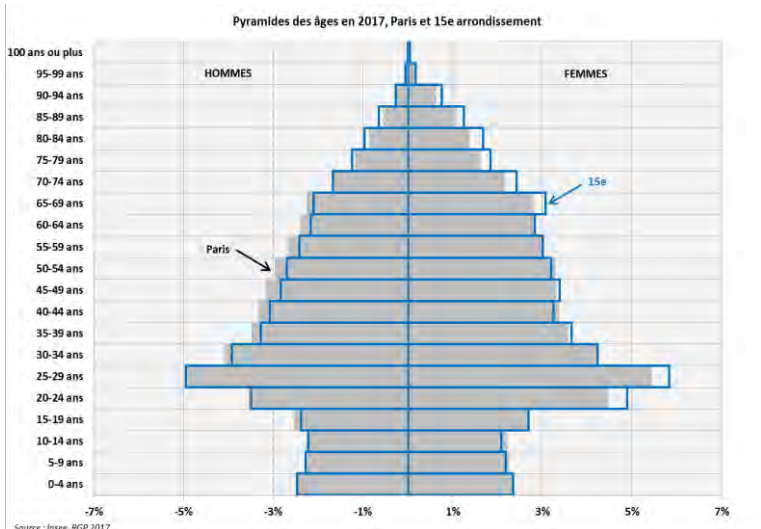
À l'échelle locale, la population a diminué au sein des quartiers de l'ouest du 15^e. Les quartiers Duplex-Zola (-0,9%/an) et Vaugirard (-0,7%/an) enregistrent les baisses de population les plus importantes entre 2012 et 2017. A l'inverse, dans le quartier Georges Brassens, le nombre d'habitants a augmenté de +0,6%/an sur cette même période. Enfin, dans les quartiers Cambronne et Citroën, le nombre d'habitants est resté stable.

Une diminution du nombre d'habitants âgés de 30-59 ans au profit d'une hausse des effectifs séniors

La structure de la population du 15^e est semblable à celle de la capitale. Il est à noter une faible surreprésentation de femmes et du public sénior sur le territoire. Ainsi, 23 % de la population du 15^e arrondissement est âgée de 60 ans ou plus, une proportion légèrement plus élevée que dans la capitale (22 %). Par ailleurs, 55 % des habitants sont des femmes contre 53 % à Paris. À l'image de la baisse du nombre d'habitants sur le territoire, les effectifs de 30-60 ans ont diminué dans le 15^e entre 2012 et 2017 : - 1 %/an, soit 4 500 personnes de moins. À contrario, le nombre de séniors de 60 ans ou plus a

augmenté dans l'arrondissement sur la même période : près de 1 600 personnes supplémentaires, soit + 0,6 %/an en moyenne sur la période. L'arrondissement se caractérise par une population en moyenne légèrement plus âgée (41 ans) qu'à Paris (40 ans), en 2017.

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne ou autrement dit l'âge moyen au décès. Elle est plus élevée chez les habitants du 15^e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint ainsi 88 ans chez les femmes (contre 87 ans à l'échelle parisienne) et 83 ans chez les hommes (contre 82 à l'échelle parisienne), soit un an d'espérance de vie en plus pour les habitants du 15^e.



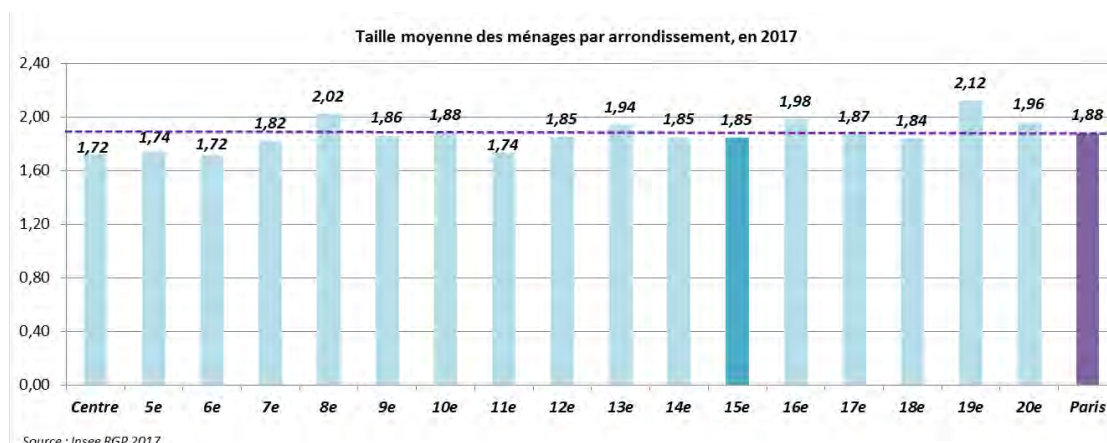
En 2017, la densité de population du 15^e arrondissement est de 27 523 habitants/km², soit une densité plus importante qu'à l'échelle parisienne (25 247 hab/km², hors bois). Au sein du territoire, c'est dans le nord de l'arrondissement que cette densité est la plus élevée : elle atteint plus de 34 000 hab/km² dans les quartiers Cambronne-Saint-Lambert et Dupleix-Zola.

Enfin, plus de 30 700 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 15^e arrondissement en

2017. Elles représentent 13,2 % des habitants du territoire, une proportion légèrement inférieure à celle enregistrée à l'échelle parisienne (14,4 % des habitants). Entre 2012 et 2017, à l'image de la tendance observée dans la capitale (- 1,1 %/an), le nombre d'habitants étrangers dans l'arrondissement a diminué : - 0,3 %/an en moyenne, soit 500 habitants de moins sur la période, une baisse plus modérée qu'à Paris.

Ménages et familles

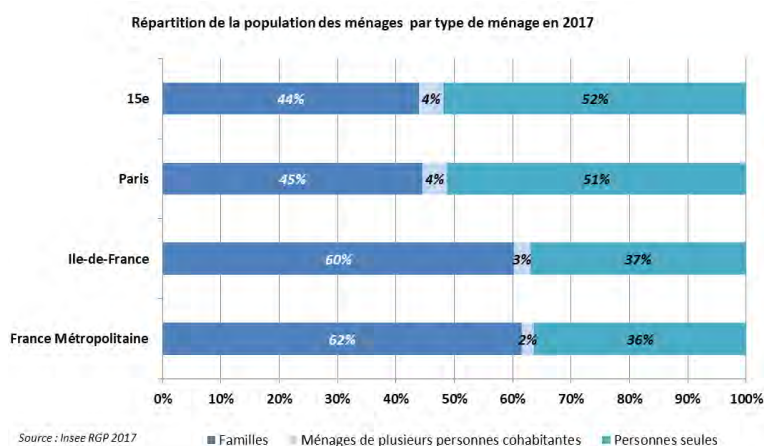
Une mixité des types de ménages



En 2017, le 15^e arrondissement compte **124 530 ménages**. Cette même année, la taille moyenne des ménages sur le territoire est de **1,85 personne par résidence principale**, soit un nombre de personnes par foyer semblable à la capitale, où l'on compte 1,88 personne par ménage en moyenne.

profils parisiens, avec seulement un tiers de ménages d'une seule personne, et une majorité de familles (respectivement 60 % en Ile-de France et 62 % en France métropolitaine).

Dans le 15^e, le nombre de ménages a diminué de - 0,4 %/an en moyenne, soit environ 2 315 ménages de moins entre 2012 et 2017. Tous les types de ménages ne sont pas concernés par cette baisse. **Le nombre de ménages d'une seule personne a diminué de - 0,3%/an en moyenne dans l'arrondissement** (950 ménages de moins), tout comme le nombre de ménages de plusieurs personnes cohabitantes (-1300 ménages). En revanche, **le nombre de familles est resté stable** sur la période.



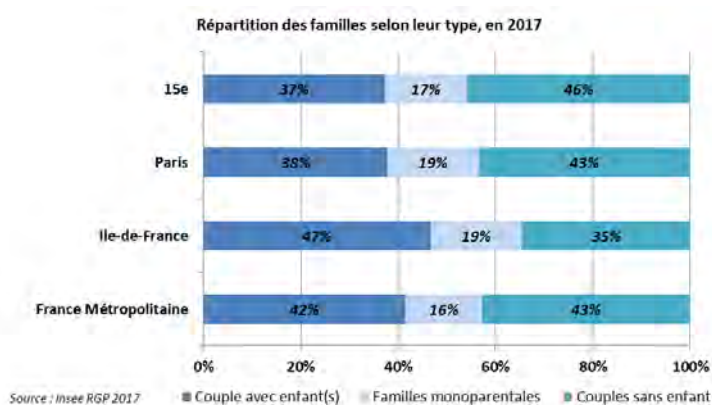
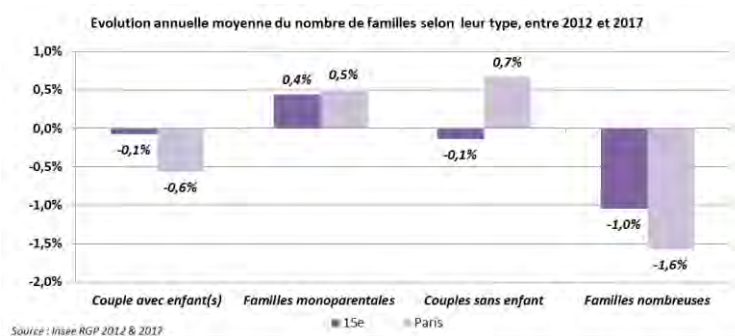
De par la similitude de la taille moyenne des ménages entre l'arrondissement et Paris, la répartition du profil des ménages de l'arrondissement est semblable à ce que l'on observe dans la capitale. Ainsi, **les personnes seules représentent un peu plus de la moitié des ménages du 15^e (52%)**, et les familles (couples avec ou sans enfant, ou familles monoparentales) constituent **44% des ménages de l'arrondissement**. **On dénombre également 5 137 ménages de plusieurs personnes cohabitantes sur le territoire**, qui représentent 4% des ménages en 2017, soit une proportion identique à celle de Paris.

Il est à noter qu'à l'échelle régionale et nationale, le profil des ménages s'oppose très nettement aux

Un nombre de familles stable résultant d'une baisse du nombre de familles nombreuses et d'une augmentation du nombre de familles monoparentales

Une hausse marquée du nombre de familles monoparentales

Dans le 15^e, le nombre de familles est resté stable entre 2012 et 2017, à l'image de la capitale. Les **familles monoparentales sont les seules à voir leur nombre augmenter (+ 0,4 %/an)**. Leur hausse est semblable à celle enregistrée à Paris sur cette période (+ 0,5 %/an en moyenne).



Le nombre de couples avec enfant (- 0,1%/an) est resté stable tout comme le nombre de couples sans enfant (+0,1 %/an), des tendances contraires à celles observées à Paris.

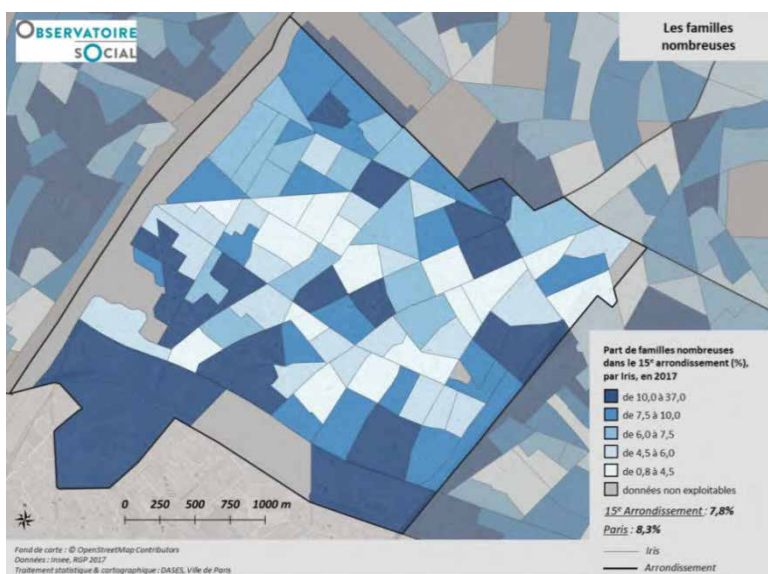
Ainsi **seules les familles nombreuses enregistrent une diminution de leur nombre (- 1,0 %/an)** à l'image de la dynamique parisienne : - 1,8%/an, entre 2012 et 2017.

En 2017, **plus de la moitié des familles du 15^e sont des familles avec enfants** dans l'arrondissement (54%), une proportion légèrement moins importante qu'à Paris. **Les familles monoparentales sont sous-représentées sur le territoire : elles représentent 17 % de l'ensemble des familles** (9 300 familles) ; une part plus faible qu'à Paris et qu'en Ile-de-France (19 %). La proportion de couples avec enfants (41 %) est quant à elle plus élevée dans le 15^e qu'à Paris (38 %).

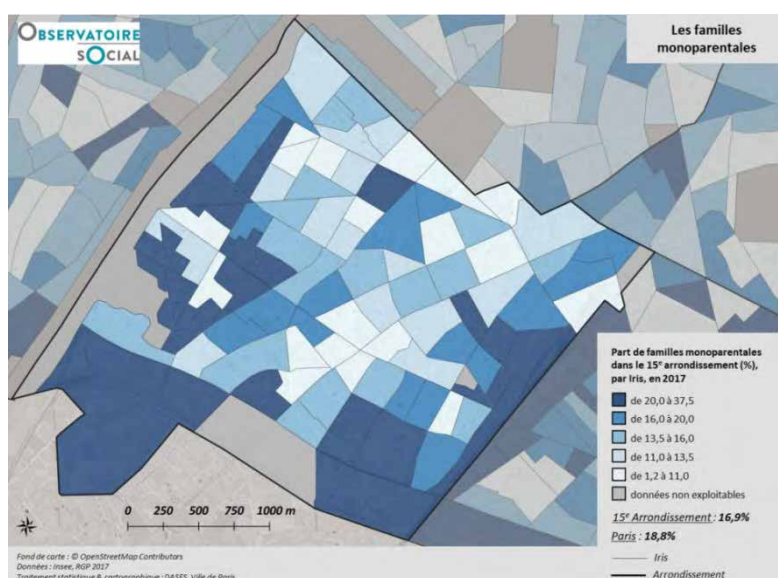
Des familles monoparentales et nombreuses surreprésentées dans deux quartiers aux extrémités ouest et est du territoire : Georges Brassens et Citroën-Boucicaut

Les 4 268 familles nombreuses du 15^e (3 enfants ou plus) représentent 7,8 % des familles de l'arrondissement : **une part de familles nombreuses**

du même ordre qu'à Paris (8,3 %). Il est à noter des **disparités d'un quartier à un autre de l'arrondissement**. En 2017, le quartier Citroën-Boucicaut enregistre la part la plus importante de familles nombreuses (10,9 %). Par opposition, les quartiers Dupleix-Zola et Pasteur-Alleray comptent moins de 7 % de familles nombreuses. Enfin, dans les trois quartiers du territoire restant, ce type de familles représente 8 % de l'ensemble des familles.

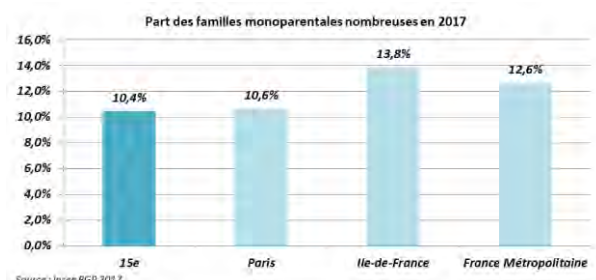


En 2017, on compte **9 287 familles monoparentales** dans le 15^e arrondissement. Elles **représentent 16,9 % des familles, une proportion plus faible que dans la capitale (18,8 %).**



Les îlots du sud-est et de l'ouest du territoire enregistrent les proportions de familles monoparentales les plus élevées. Dans le quartier Georges Brassens, plus d'une famille sur 5 est une

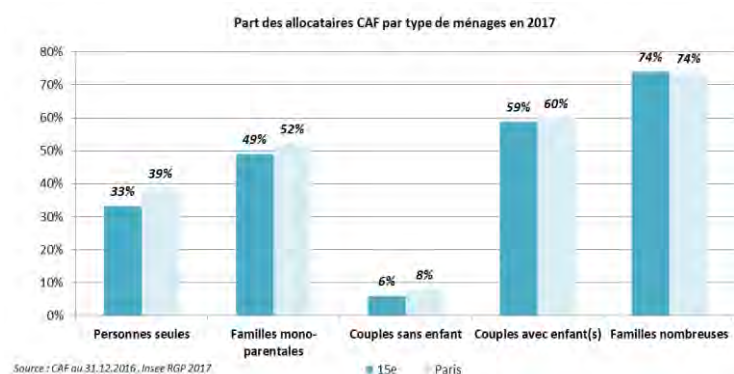
famille monoparentale (21 %), proportion la plus importante de l'arrondissement devant celle du quartier Citroën-Boucicaut (20 %). La part de familles monoparentales atteint jusqu'à 35 % dans certains îlots de ces quartiers. À l'inverse, dans le centre et le nord de l'arrondissement, on compte respectivement 16 % et 13 % de familles monoparentales au sein quartiers Duplex-Zola et Cambronne.



Les **757 familles monoparentales nombreuses** (avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans) représentent 1 famille monoparentale sur 10 de l'arrondissement en 2017. Cette **proportion est équivalente à celle observée à Paris (10,6 %)** mais plus faible que celles enregistrées en Ile-de-France (13,8%) et en France métropolitaine (12,6 %).

Les familles avec enfants du 15^e ont autant recours aux prestations CAF que les familles parisiennes

Les familles avec enfant(s) de l'arrondissement ont globalement autant recours aux prestations CAF que les familles parisiennes. La moitié des familles monoparentales du territoire sont allocataires CAF (49 %) une part proche de celle enregistrée dans la capitale (52 %). Même constat pour les familles de couples avec enfant(s) qui sont en proportion aussi nombreuses à être allocataires CAF dans le 15^e (59 %) qu'à Paris (60%). Enfin, près de trois-quarts des familles nombreuses perçoivent au moins une



allocation CAF en 2017, dans l'arrondissement comme à Paris (74 %).

En 2017, 819 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF), ce qui représente 8,8 % des familles monoparentales du 15^e arrondissement, une proportion identique à Paris 8,9 %).

Autant d'enfants et de jeunes qu'à Paris

Une diminution importante du nombre d'enfants de moins de 6 ans et de 15-17 ans

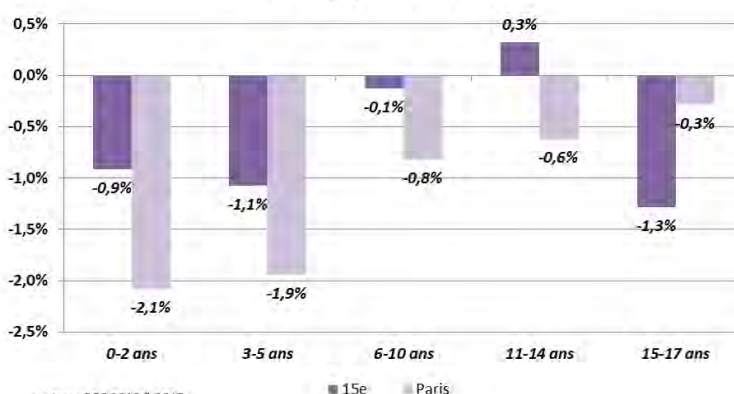
On dénombre plus de **37 857 enfants âgés de 0 à 17 ans dans le 15^e arrondissement, en 2017**. Ces enfants représentent 16 % des habitants de l'arrondissement, une proportion semblable à Paris (16 %). La répartition par tranches d'âge de cette sous-population est globalement du même ordre dans l'arrondissement et la capitale.

Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, par tranches d'âge, en 2017

	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
15e	7127	6204	10430	7966	6129
Paris	65310	59828	99735	78140	60115

Source : Insee RGP 2017

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges, entre 2012 et 2017



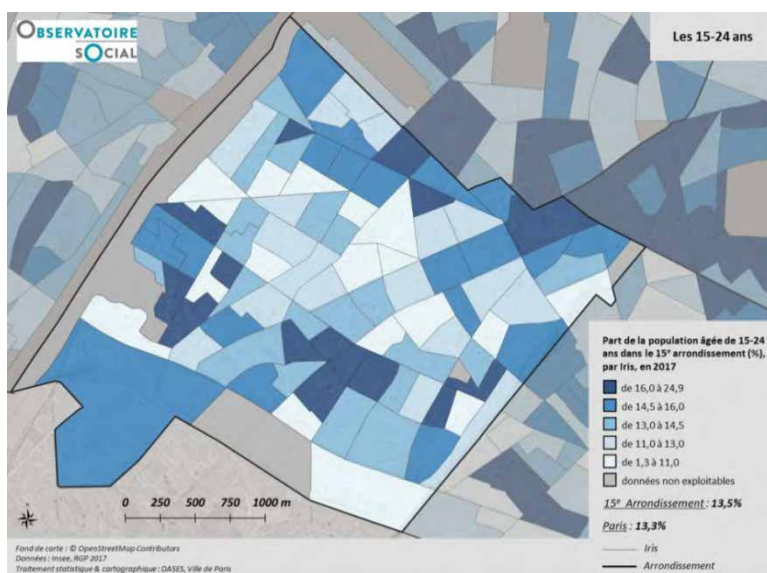
Le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans a diminué dans le 15^e arrondissement entre 2012 et 2017 (**1 000 enfants de moins**). Cette évolution (-0,5 %/an) est moins marquée que la dynamique parisienne (-1,1 %/an). Il est à noter une distinction de l'évolution des effectifs selon les tranches d'âges.

Entre 2012 et 2017, en lien avec la diminution des

naissances observée au cours des années précédentes, la population de moins de 5 ans a de fait diminué dans l'arrondissement (- 1 %/an), une baisse d'une intensité plus faible que dans la capitale (- 2 %/an). Par ailleurs, le nombre de 6-14 ans est resté stable, une évolution qui s'oppose à la diminution des effectifs parisiens appartenant à cette tranche d'âge. Dans le même temps, le nombre de 15-17 ans a diminué de -1,3 %/an dans le 15^e, de manière plus accentuée qu'à Paris (- 0,3 %/an).

Les 31 426 jeunes âgées de 15 à 24 ans du 15^e représentent 13,5% de la population de l'arrondissement, une proportion semblable à la capitale (13,3 %).

En 2017, à l'échelle infra-territoriale, **la population âgée de 15-24 ans est globalement répartie de manière homogène dans les quartiers du 15^e**. On enregistre entre 13 et 14,5 % de 15-24 ans d'un quartier à l'autre. Il est à noter des regroupements d'ilots où plus de 16 % des habitants appartiennent à cette tranche d'âge : en particulier à l'est des quartiers Citroën-Boucicaut, Cambronne et Vaugirard.

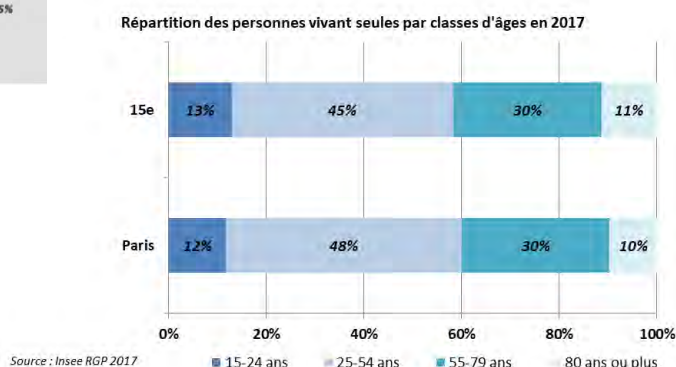


Parmi les 64 657 personnes vivant seules en 2017, la majorité a entre 25 et 54 ans sur le territoire ; une proportion du même ordre que celle observée à l'échelle parisienne où 48 % des personnes vivant seules appartiennent à cette classe d'âge.

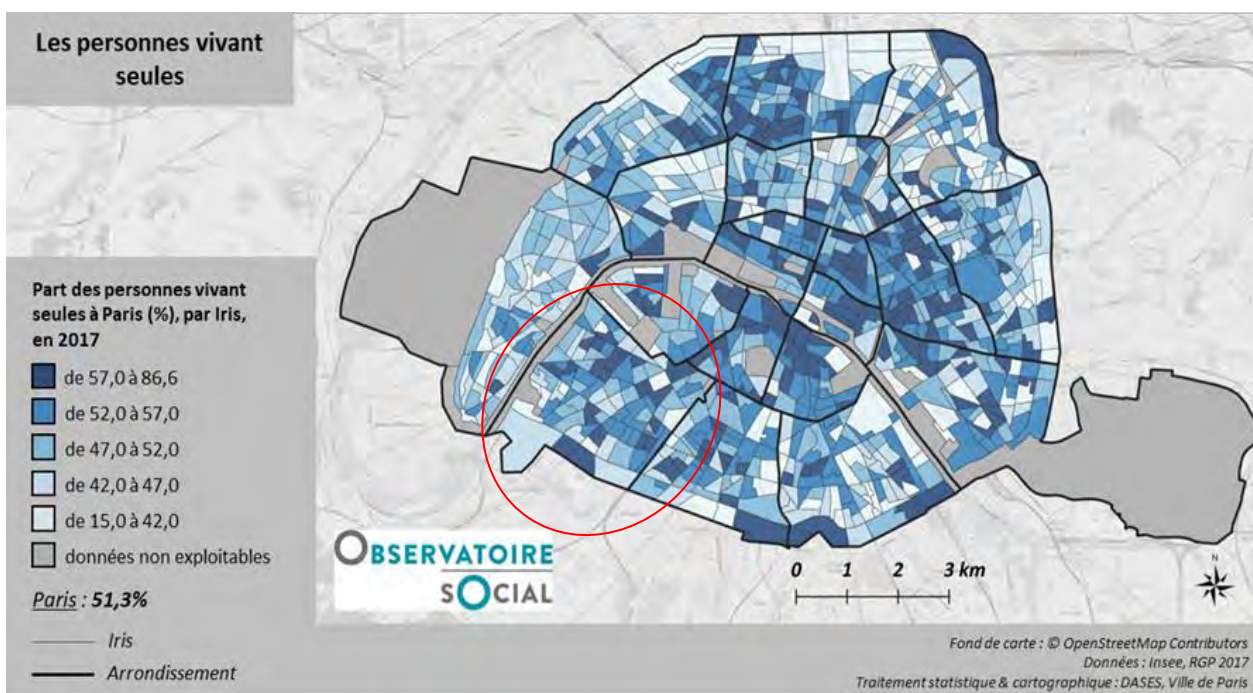
De fait, **la répartition par âge des ménages d'une personne est globalement semblable à la répartition parisienne** : à savoir 4 personnes vivant seules sur 10 sont âgées de 55 ans ou plus ; et un peu plus d'une personne sur 10 a moins de 25 ans.

Le nombre de ménages d'une seule personne a diminué en moyenne chaque année de -0,3 % dans le 15^e arrondissement (950 ménages de moins). Au 31 décembre 2016, près de 21 450 personnes seules sont allocataires CAF et perçoivent au moins une prestation dans le 15^e. Ces derniers représentent **un tiers des ménages d'une personne de l'arrondissement (33 %)** soit une part d'allocataires CAF plus faible qu'à Paris pour ce type de ménages (39 %).

Les personnes vivant seules : moins souvent allocataires de prestations, et surreprésentées dans le quartier Duplex-Zola



À l'échelle des quartiers de l'arrondissement, **les ménages composés d'une seule personne sont légèrement surreprésentés dans le nord-ouest du 15^e**. On dénombre près de **54 % de personnes vivant seules dans le quartier Duplex-Zola**. À l'inverse, dans le quartier Citroën, Boucicaut, seulement 46 % des ménages sont composées d'une seule personne, une très faible proportion en comparaison à la part de ménages d'une personne dans l'arrondissement (52 %).



2. Logements

La structure du parc de logements

Un nombre de logements croissant depuis 2012, malgré une baisse du nombre de résidences principales

Au 1^{er} janvier 2017, le 15^e arrondissement compte **151 292 logements**, un chiffre en hausse : + 0,4 %/an en moyenne soit **près de 3 300 logements supplémentaires en 5 ans**. Cette évolution suit la tendance parisienne : + 0,4 % de logements par an sur la même période. **Plus de 8 logements sur 10 sont des résidences principales** dans l'arrondissement, à l'image de la capitale. Néanmoins, il est à noter qu'entre 2012 et 2017, **le nombre de résidences principales a diminué de - 0,4 %/an en moyenne** sur le territoire, représentant **2 300 logements de moins**, une évolution semblable à Paris.

Ainsi, l'augmentation du nombre de logements ne se traduit pas par une hausse du nombre de résidents de l'arrondissement, mais se retrouve dans l'augmentation du nombre de logements vacants et de résidences secondaires.

Entre 2012 et 2017, le **nombre de logements vacants a ainsi augmenté de +3,7 %/an en moyenne dans l'arrondissement** (contre +3,1 %/an à Paris), représentant 2 150 logements supplémentaires : on dénombre 10 900 logements vacants en 2017.

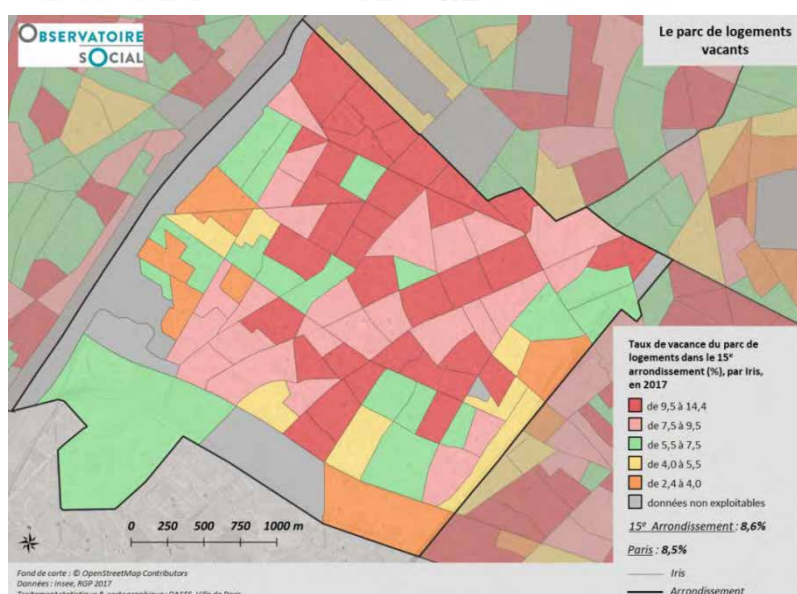
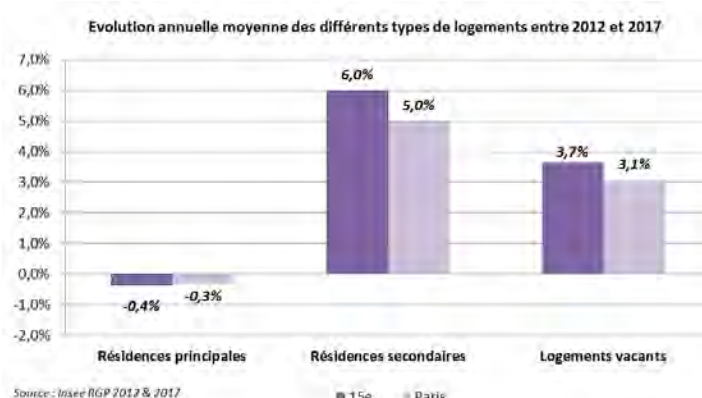
Le nombre de résidences secondaires enregistre de son côté une forte hausse (+ 3 465 logements en cinq ans, soit + 6 %/an en moyenne), augmentation plus accentuée qu'à Paris (+ 5 %/an). Ces résidences secondaires représentent 9 % des logements dans le 15^e comme dans la capitale, en 2017.

L'indicateur de vacance du parc de logements est à interpréter avec précaution : le fonctionnement du marché de l'immobilier peut être considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5 % et 7,5 %. Un taux de vacance inférieur à 5,5 % signifie que le turn-over des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne

disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T. À l'inverse, un taux supérieur à 7,5 % suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneur ou qui peuvent être laissés à l'abandon par leurs propriétaires faute de moyens financiers pour les entretenir, difficultés dans la succession, ou autres raisons.

Le taux de vacance apparaît comme globalement trop élevé à l'échelle de l'ensemble du 15^e, néanmoins la proportion de logements vacants varie de manière importante à une échelle plus locale.

La majorité des Iris du centre et du nord de l'arrondissement enregistrent une part de logements vacants très élevée. De fait, la part de logements

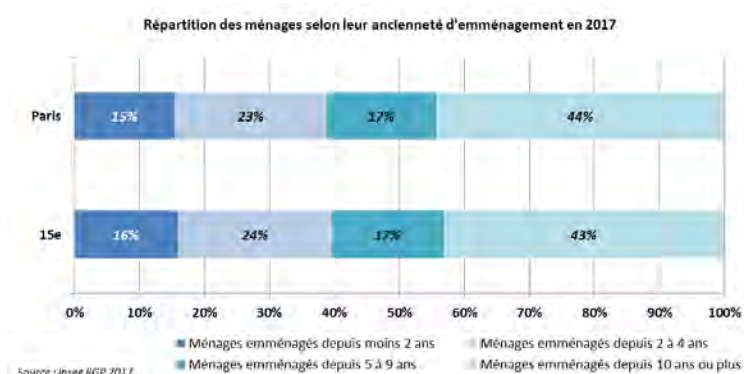


vacants atteint respectivement 9,5 % et 9,4 % dans les quartiers Cambronne et Vaugirard, pouvant atteindre plus de 14 % dans les îlots les plus concernés. Les quartiers Duplex Zola et Pasteur Allera y comptent également près de 9 % de logements vacants.

À l'inverse dans les quartiers Georges Brassens et Citroën-Boucicaut, le taux de vacance du parc de logements est inférieur à 7 % : c'est dans ces quartiers que l'on retrouve les îlots avec les taux de vacance les plus faibles du territoire. Dans ces deux quartiers, le faible taux de vacance est à mettre en lien avec l'importance du parc social (30 % des résidences principales), parc dont le taux de vacance est très faible et influence cet indicateur à la baisse.

Une rotation dans le parc de logements comparable à la capitale

La date d'emménagement des ménages est un indicateur de la fluidité du parc de logements, mais aussi de l'intensité de la mobilité des ménages sur le territoire. En 2017, près de 19 800 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 15^e arrondissement représentant 16 % des ménages, une proportion équivalente à celle observée à Paris. Par ailleurs, les ménages emménagés depuis plus de 10 ans représentent 43 % des ménages du territoire, à l'image de la capitale (44 %).

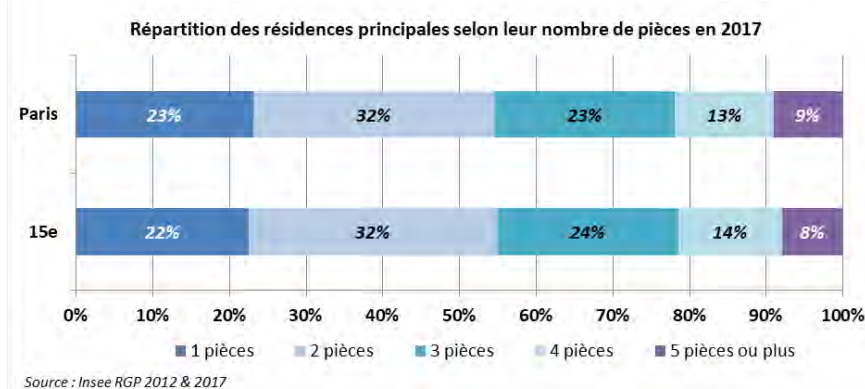


Les résidences principales

Plus de la moitié des logements compte deux pièces ou moins, en lien avec la forte proportion de personnes vivant seules

Parmi les résidences principales de l'arrondissement en 2017, plus de la moitié des logements sont des studios ou des deux pièces (54 %), à l'image de la capitale. Les résidences principales de 3 pièces et 4 pièces représentent quant à elles plus d'un tiers des logements habités à l'année dans l'arrondissement (respectivement 24 % et 14 %), et moins d'un logement sur 10 compte 5 pièces ou plus.

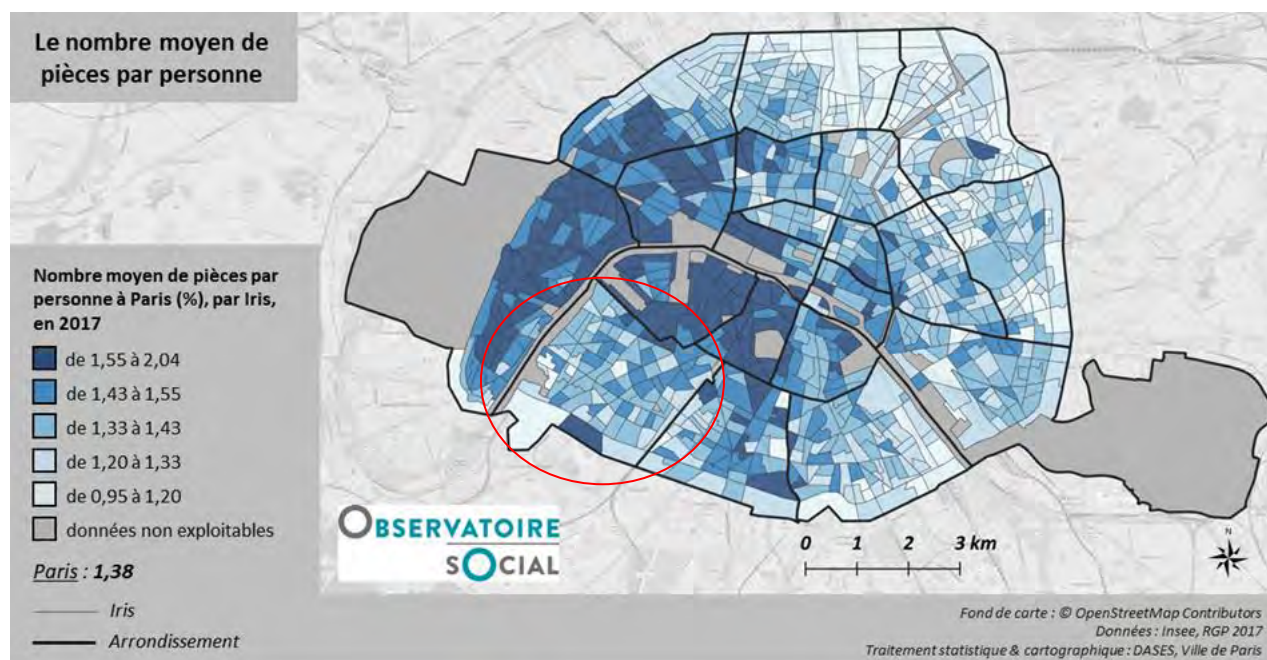
La taille des logements (en m²) est fortement liée à la répartition des résidences principales par nombre de pièces dans le 15^e arrondissement. Les logements de moins de 40 m², correspondant aux studios et à une partie des 2 pièces, représentent 37 % des résidences principales sur le territoire, contre 39 % des résidences



principales parisiennes. En outre, une forte proportion des résidences principales de l'arrondissement ont une surface comprise entre 40 et 79 m² (45 %) ce qui correspond globalement au parc de 2, 3, et 4 pièces prépondérant dans l'arrondissement. À titre de comparaison, seules 41 % des résidences principales parisiennes ont une surface comprise entre 40 et 79 m².

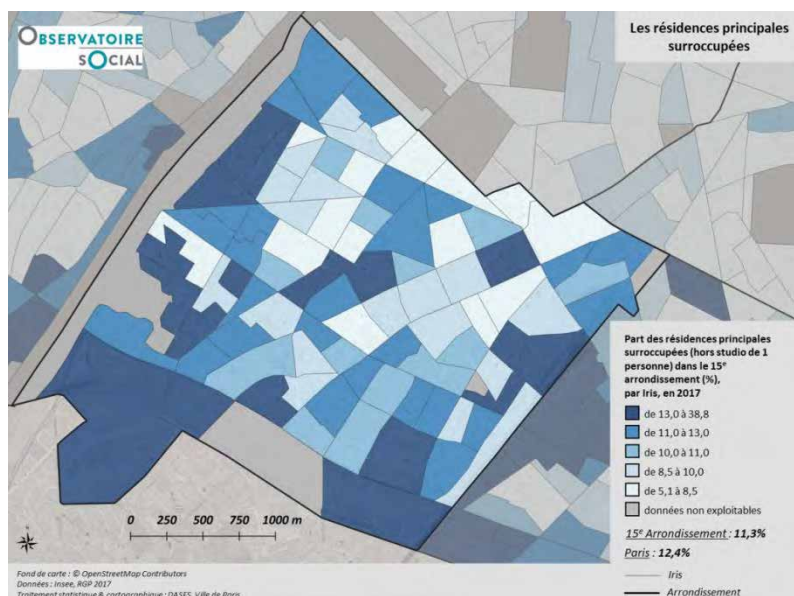
En 2017, on compte en moyenne 1,38 pièce par personne au sein des résidences principales de l'arrondissement, comme en moyenne à Paris. Cet indicateur est à mettre en lien avec la forte ressemblance entre les profils des habitants du 15^e et

des parisiens. À l'échelle locale, les quartiers Citroën Boucicaut (1,34) et Georges Brassens (1,35) se distinguent par un nombre de pièces par personne légèrement plus faible.



Une suroccupation des résidences principales moins importante qu'à Paris

En 2017, le 15^e enregistre **11 % de résidences principales suroccupées** représentant 14 078 logements. Cette proportion est légèrement plus faible que celle observée dans la capitale (12 %), et équivalente à celle de l'Ile-de-France. **Les quartiers du sud de l'arrondissement sont les plus concernés par cette suroccupation. Ainsi dans les quartiers Vaugirard et Georges Brassens on compte 12 % de résidences principales suroccupées, une proportion qui atteint 13 % dans le quartier Citroën Boucicaut.** À contrario, moins de 11 % des résidences principales se trouvent en situation de suroccupation dans les quartiers Duplex-Zola et Cambronne.



Une faible proportion de logements inconfortables

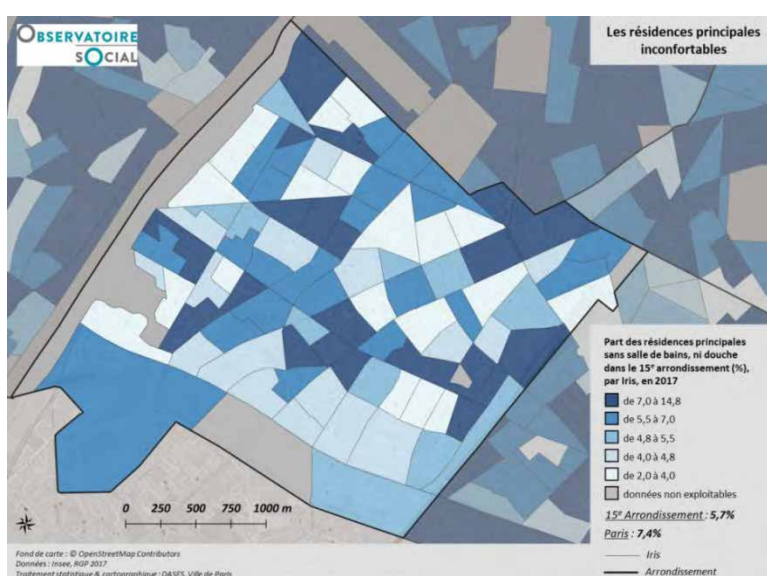
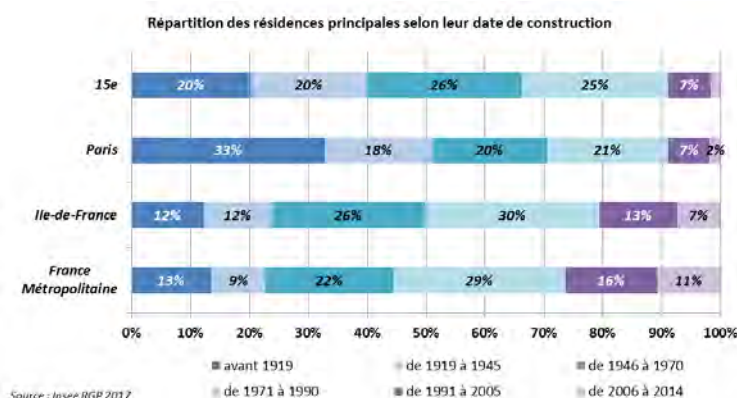
Le parc de logements du 15^e arrondissement est plus récent que le parc parisien. 4 logements sur 10 ont été construits avant 1946 sur le territoire contre plus de la moitié des résidences principales parisiennes (51 %). La majorité des résidences principales du 15^e, plus de la moitié, ont été construites entre 1946 et 1990. Le parc de logements du 15^e, plus récent que le parc parisien, est donc potentiellement moins vétuste ou sujet à des problèmes d'inconfort.

Au sein du parc de résidences principales de l'arrondissement en 2017, **7 105 logements ne comptent ni salle de bain, ni douche, et peuvent donc être qualifiés d'inconfortables, représentant 5,7% des résidences principales**. Cette proportion est inférieure à celle observée à l'échelle parisienne (7,4 %) de près de 2 points. En outre, le nombre de résidences principales inconfortables a diminué sur l'arrondissement entre 2012 et 2017 : environ 500 logements de moins (-1,3 %/an en moyenne) une dynamique semblable à la tendance parisienne (-1,5 %/an).

À l'échelle infra-territoriale, les résidences principales inconfortables sont réparties assez équitablement dans l'ensemble des quartiers de l'arrondissement.

De fait, la proportion de logements inconfortables varie entre 5 et 6 % entre les quartiers du 15^e. On compte néanmoins plus 14 % de résidences

principales inconfortables dans certains îlots des quartiers Duplex-Zola et Pasteur Alleray.

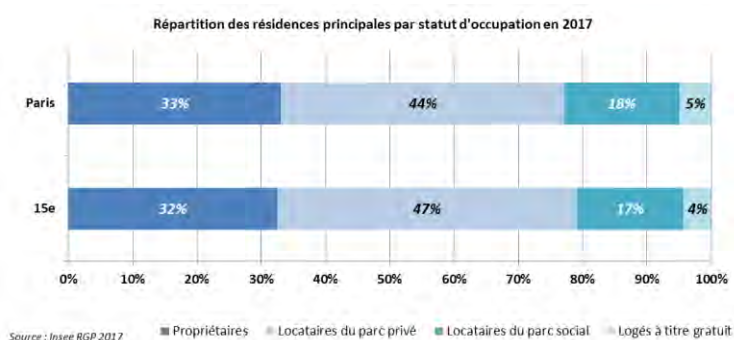


Un tiers des ménages est propriétaire de sa résidence principales dans le 15^e, un nombre qui diminue depuis 2012

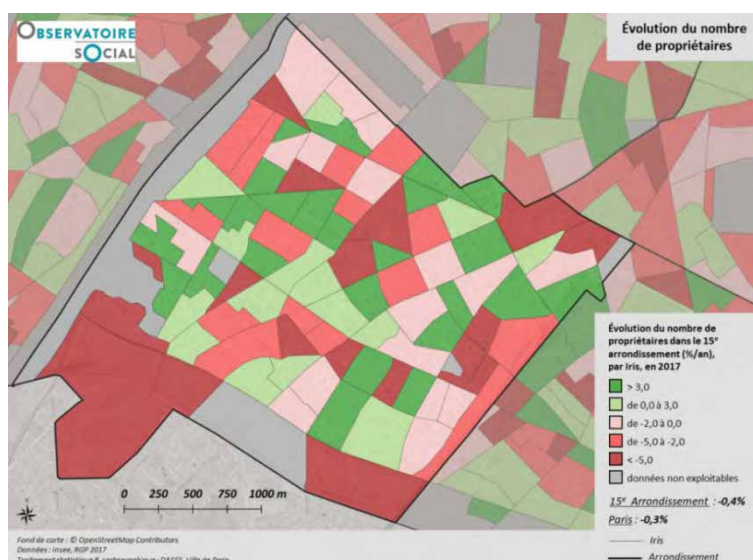
En 2017, un tiers des résidences principales occupées le sont par des propriétaires dans l'arrondissement (32 %) comme dans la capitale. On dénombre également **62 671 résidences principales occupées par des locataires sur le territoire (63 % des résidences principales) : dont une majorité dans le parc locatif privé (47 %) contre 17 % dans le parc locatif social**. À noter également que 4 % des résidences principales sont occupées à titre gratuit.

Entre 2012 et 2017, le nombre de locataires (parcs privé et social confondus) a très légèrement diminué (-0,1 %/an en moyenne) dans l'arrondissement, comme à Paris (-0,2 %/an). Dans le même temps, le nombre

de propriétaires a également diminué dans le 15^e (-0,4 % en moyenne chaque année), une tendance semblable à la baisse parisienne enregistrée sur la même période (-0,3 %/an).



À l'échelle infra-arrondissement, trois types d'évolution se distinguent. **C'est au sein des quartiers Vaugirard et Pasteur Alleray que le nombre de propriétaires a le plus diminué** entre 2012 et 2017 : respectivement (-1,8%/an et -0,7%/an). Dans les quartiers Dupleix-Zola et Citroën Boucicaut, le nombre de propriétaires a également diminué, mais de manière beaucoup plus modérée (entre -0,1 et -0,2 %/an. Enfin, les quartiers Cambronne (+0,5%/an) et Georges Brassens (+0,2%/an) enregistrent une hausse de leur nombre de propriétaires sur la période.

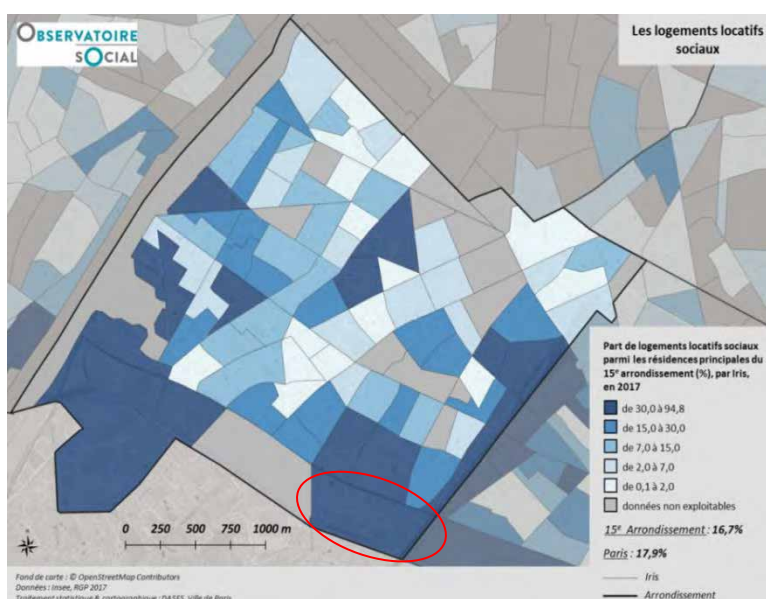


Le parc de logements sociaux

Des logements sociaux concentrés dans les quartiers du sud de l'arrondissement : Georges Brassens et Citroën-Boucicaut

En 2017, on dénombre 20 737 logements sociaux dans le 15^e, au sens de l'Insee (22 147 logements SRU), qui représentent près de 17 % des résidences principales de l'arrondissement. Cette proportion est légèrement plus faible qu'à Paris (18 %) et qu'en Ile-de-France (22 %). Néanmoins, le nombre de logements locatifs sociaux a augmenté sur le territoire entre 2012 et 2017 : +0,6 %/an, soit 650 logements supplémentaires, une tendance accentuée par rapport à la faible dynamique parisienne (+0,1 %/an).

Les logements HLM du 15^e se concentrent dans les IRIS du sud-est et sud-ouest de l'arrondissement. Ainsi, **près d'un tiers des résidences principales sont des logements locatifs sociaux dans les quartiers Georges Brassens (31 %) et Citroën Boucicaut (30 %) :** une proportion qui peut atteindre jusqu'à 95 % dans l'IRIS bordant le sud-est du l'arrondissement (entouré en rouge sur la carte), soit 1 733 logements sociaux dans ce seul îlot. Par opposition, la part de logements sociaux est faible dans les quartiers du nord de l'arrondissement : ils représentent respectivement 11 % et 12 % des résidences principales dans les quartiers Dupleix-Zola et Cambronne.



Des prix au m² plus élevés qu'à Paris et un financement PLUS prédominant dans le parc social du 15^e

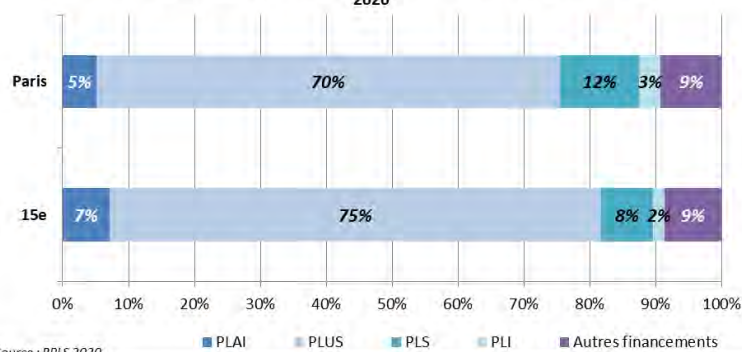
Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux permet une approche des niveaux de loyer, des types de financement et du taux de vacance dans le parc social parisien en 2020. Cette même année, **le prix moyen au m² des loyers dans les logements locatifs sociaux du 15^e arrondissement est de 8,21 €,** soit une valeur plus élevée que le prix moyen au m² des loyers de l'ensemble du parc social parisien (8,01 €). À titre d'exemple pour un T3-T4 de 60m², cela engendre une différence de loyer de l'ordre de 13 euros entre les deux échelles géographiques.

Par ailleurs, il est à noter qu'avec un taux de vacance de 1,3 %, le parc social du 15^e, tout comme **le parc social parisien (et son taux de vacance de 1,6 %) est très tendu et le territoire ne dispose pas d'un nombre de logements locatifs sociaux vacants assez**

important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T.

En 2020, **les trois-quarts des logements sociaux de l'arrondissement sont financés PLUS dans le 15^e (75 %). Ce mode de financement est surreprésenté en comparaison à Paris (70 %).** La part de logements financés PLAI (7 % des logements sociaux) est également plus importante sur le territoire que dans la capitale (5 %). La surreprésentation de ce type de logements sociaux met en avant un public cible issu de classes populaires, dont les revenus correspondent en partie aux plafonds de ressources des personnes vivant seules : à savoir 24 116 € pour les PLUS et 13 268 € pour les PLAI en 2021. Par ailleurs, 10 % des logements sociaux ont un financement PLS et PLI, proportion plus faible qu'à Paris (15 %). De fait, **le parc social de l'arrondissement semble donc davantage fléché vers les ménages avec de faibles revenus, mais s'adresse également aux publics moins précaires.**

Répartition du parc de logements sociaux selon leur mode de financement en 2020

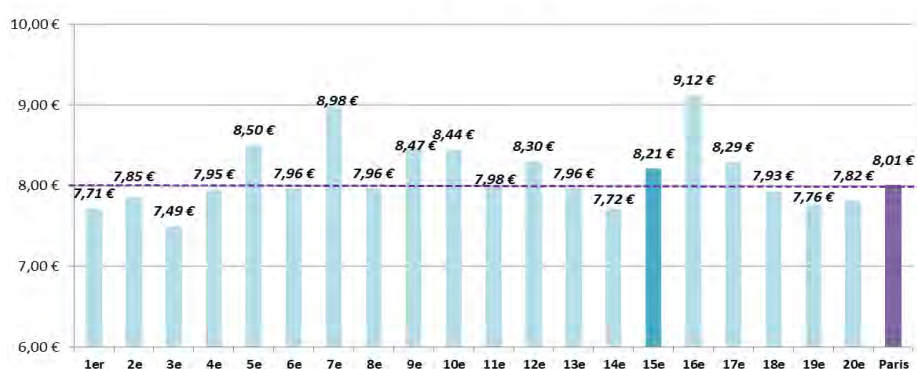


Plafonds de ressources 2021 pour 1 personne seule résidant à Paris
(Basé sur les revenus fiscal de référence N-2)



Source : Action Logement 2021

Prix du loyer moyen au m² dans le parc social en 2020, par arrondissement

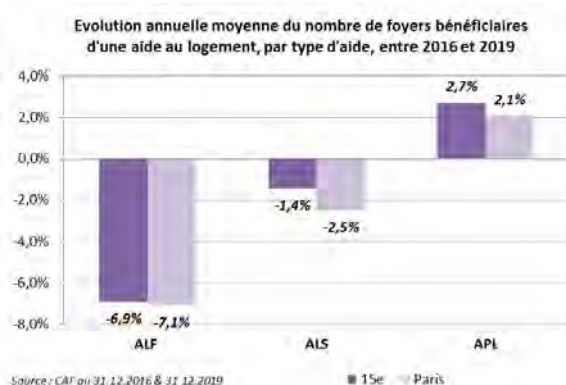
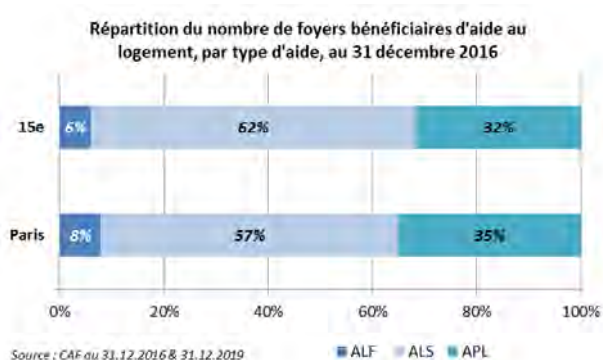


Aides au logement et prévention des expulsions

Moins d'un habitant sur 6 est couvert par une aide au logement de la Caf

En 2017, **35 213 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement dans le 15^e, soit 15 % des habitant-e-s de l'arrondissement**, une proportion plus faible qu'à Paris (18 %). Cela représente 23 268 foyers bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF sur le territoire.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, l'ALS (Aide Personnalisée au Logement) est attribuée à la majorité de ces foyers du 15^e : **plus de 6 bénéficiaires sur 10 perçoivent l'ALS (62 %), 32 % sont bénéficiaires de l'APL et 6 % de l'ALF** (Allocation de Logement Familial). Cette répartition par type d'aide au logement est comparable à la répartition parisienne, où l'ALS (57 %) est également l'aide au logement la plus versée aux bénéficiaires parisiens. Au sein de l'arrondissement, la surreprésentation de l'Allocation de Logement Social (ALS), destinée aux locataires du parc privé, est à mettre en lien avec la forte proportion de logements locatifs privés sur le territoire. De manière plus globale, le recours aux allocations logement, moins important sur le territoire qu'à Paris, peut s'expliquer par un niveau de vie des ménages plus élevé dans le 15^e, un nombre plus important de propriétaires et une plus faible proportion de logements sociaux sur le territoire.



Le 15^e enregistre une légère **diminution du nombre de bénéficiaires d'aides au logement depuis 2016 : - 0,4 %/an soit 262 foyers bénéficiaires de moins** en 3 ans. Cette baisse est moins accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 0,9 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué entre 2016 et 2019, sur le territoire : respectivement -1,4 %/an et -6,9 %/an en moyenne. Par opposition, le nombre de foyers bénéficiaires de l'APL a augmenté de + 2,7 %/an en moyenne (615 bénéficiaires supplémentaires), une hausse plus marquée que la dynamique parisienne (+2,1 %/an).

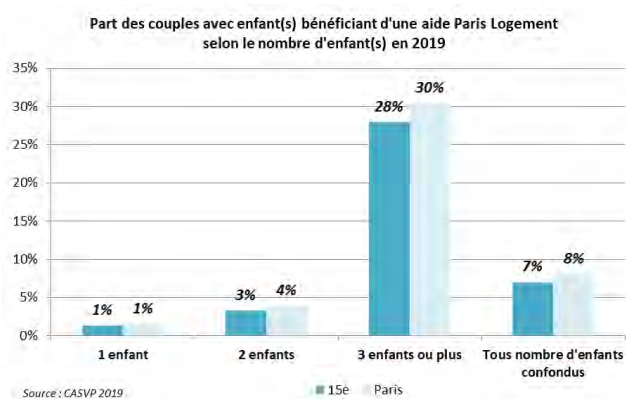
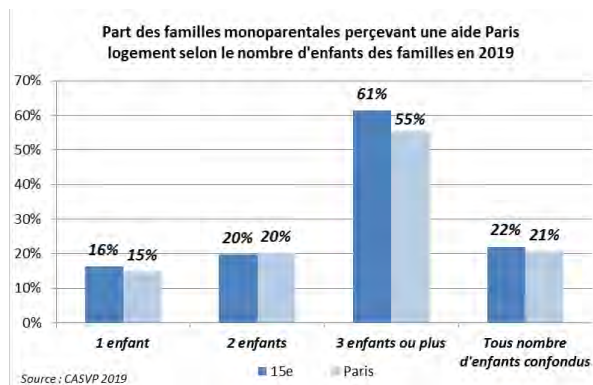
Les aides au logement de la Ville de Paris bénéficient davantage aux familles qu'aux personnes vivant seules dans le 15^e

L'aide Paris Logement est une aide financière facultative attribuée aux parisiens selon la composition familiale et sous conditions de ressources du foyer. Elle se distingue en plusieurs types d'aides : **Paris Logement, Paris Logement Familles et Paris Logement Familles Monoparentales** ; mais aussi Paris Logement Personnes Âgées et Paris Logement Personnes en situation de Handicap.

Au 31 décembre 2019, **22 % des familles monoparentales du 15^e, soit 1 597 familles, ont bénéficié d'une aide Paris Logement** (quel que soit son type), une proportion semblable à celle observée à Paris où 21 % des familles monoparentales ont bénéficié de Paris Logement. Les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont davantage concernées par cette aide : en particulier dans le 15^e où **6 familles sur 10** de ce type ont bénéficié de Paris Logement contre plus de la moitié de ces familles à l'échelle parisienne (55 %).

Par ailleurs, cette même année, **7 % de ces familles ont bénéficié de Paris Logement dans le 15^e (1 339 familles) contre 8 % des familles avec enfant(s) parisiennes**. Comme pour les familles monoparentales, les familles nombreuses sont celles

qui bénéficient le plus d'une aide Paris Logement : 28 % des couples de 3 enfants ou plus ont bénéficié de Paris Logement dans le 15^e, une proportion du même ordre celle enregistrée à Paris pour ce type de familles (30 %).



Les aides au logement de la Ville de Paris bénéficient globalement davantage aux familles avec enfants. Le nombre de personnes seules bénéficiant de Paris Logement est faible comparativement au nombre de ménages d'une personne de la capitale. **Dans le 15^e arrondissement, au 31 décembre 2019, 6 personnes seules sur 1 000 sont bénéficiaires de Paris Logement**, ce qui représente 359 ménages d'une personne. À titre de comparaison, **à l'échelle parisienne, 8 personnes seules sur 1 000** ont bénéficié de cette aide à la même période.

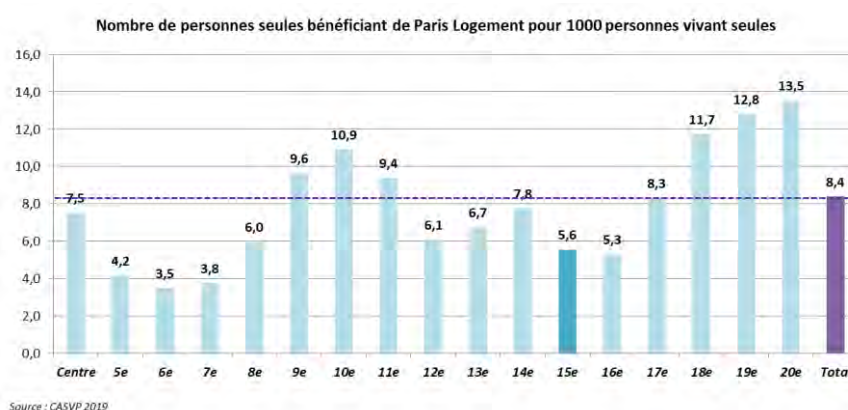
En 2019, on compte **3 708 bénéficiaires de Paris Logement** dans le 15^e arrondissement (tous types confondus). Ce nombre de bénéficiaires a augmenté (+1,7 %/an) depuis 2014 (3 404 bénéficiaires) contrairement à la stabilité du nombre de bénéficiaires parisiens (-0,1%/an) sur la période.

Dans le 15^e, des bénéficiaires du FSL Habitat plus jeunes que la moyenne

Le FSL Habitat (Fonds de Solidarité pour le Logement) est le principal dispositif de prévention des expulsions piloté par la collectivité. Il est sollicité majoritairement par les travailleur-es sociaux-ales pour son volet d'aides directes versées aux ménages en difficulté de paiement de leurs dettes de loyers (maintien dans les lieux). Le fonds peut également être mobilisé pour l'accès dans les lieux (paiement du dépôt de garantie, caution ou dépenses liées à l'entrée dans le logement).

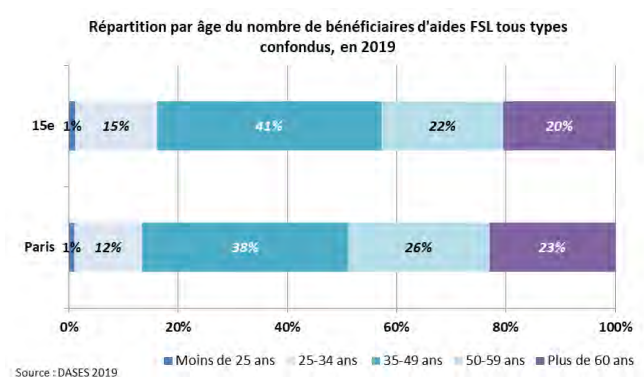
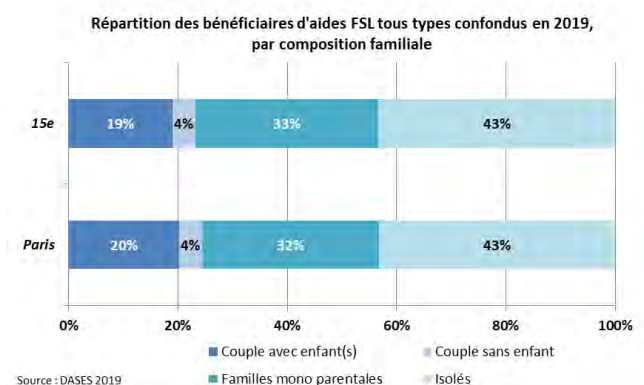
En 2019, 357 aides FSL Habitat ont été accordées dans le 15^e arrondissement : 188 pour le maintien dans le logement (53 %) et 169 pour l'accès au logement (47 %). À titre de comparaison, cette même année, **4 038 aides FSL ont été accordées à l'échelle parisienne, dont une majorité concernant le maintien dans le logement** (2 302 soit 57 % d'entre-elles) et 1 730 concernant l'accès au logement (43 %). Les aides accordées sur le territoire sont donc davantage fléchées vers l'accès au logement que dans la capitale.

Les personnes isolées constituent la part la plus importante des aides FSL accordées, elles sont autant représentées dans l'arrondissement qu'à l'échelle parisienne : 43 % des bénéficiaires du FSL en 2019 tous types confondus sont des personnes seules sur les deux territoires. Par ailleurs, un tiers des bénéficiaires



du FSL sont des familles monoparentales dans le 15^e comme à Paris (respectivement 33 % et 32 %).

Le recours au FSL concerne davantage la tranche d'âge des 35-49 ans, qui représentent 41 % des aides accordées dans l'arrondissement en 2019 contre 38 % à Paris. Dans la capitale, les bénéficiaires sont en moyenne légèrement plus âgés que les bénéficiaires du FSL du 15^e : 49 % de 50 ans ou plus à Paris contre 42 % dans l'arrondissement. Les profils des ménages bénéficiaires des différents types de FSL mettent en lumière une surreprésentation des 50 ans et plus parmi les recourants du FSL « maintien dans le logement », et à contrario des moins de 35 ans pour des aides à l'accès dans un logement, laissant entrevoir un usage davantage curatif pour les plus âgés. Les moins de 35 ans représentent ainsi 23 % des FSL accordés pour l'accès au logement dans l'arrondissement, mais seulement 10 % des FSL accordés pour le maintien dans le logement. Les 50 ans ou plus bénéficient quant à eux bien plus du FSL pour le maintien dans le logement (ils représentent la moitié des bénéficiaires) que pour l'accès au logement (seulement 36% des bénéficiaires).



La grande exclusion

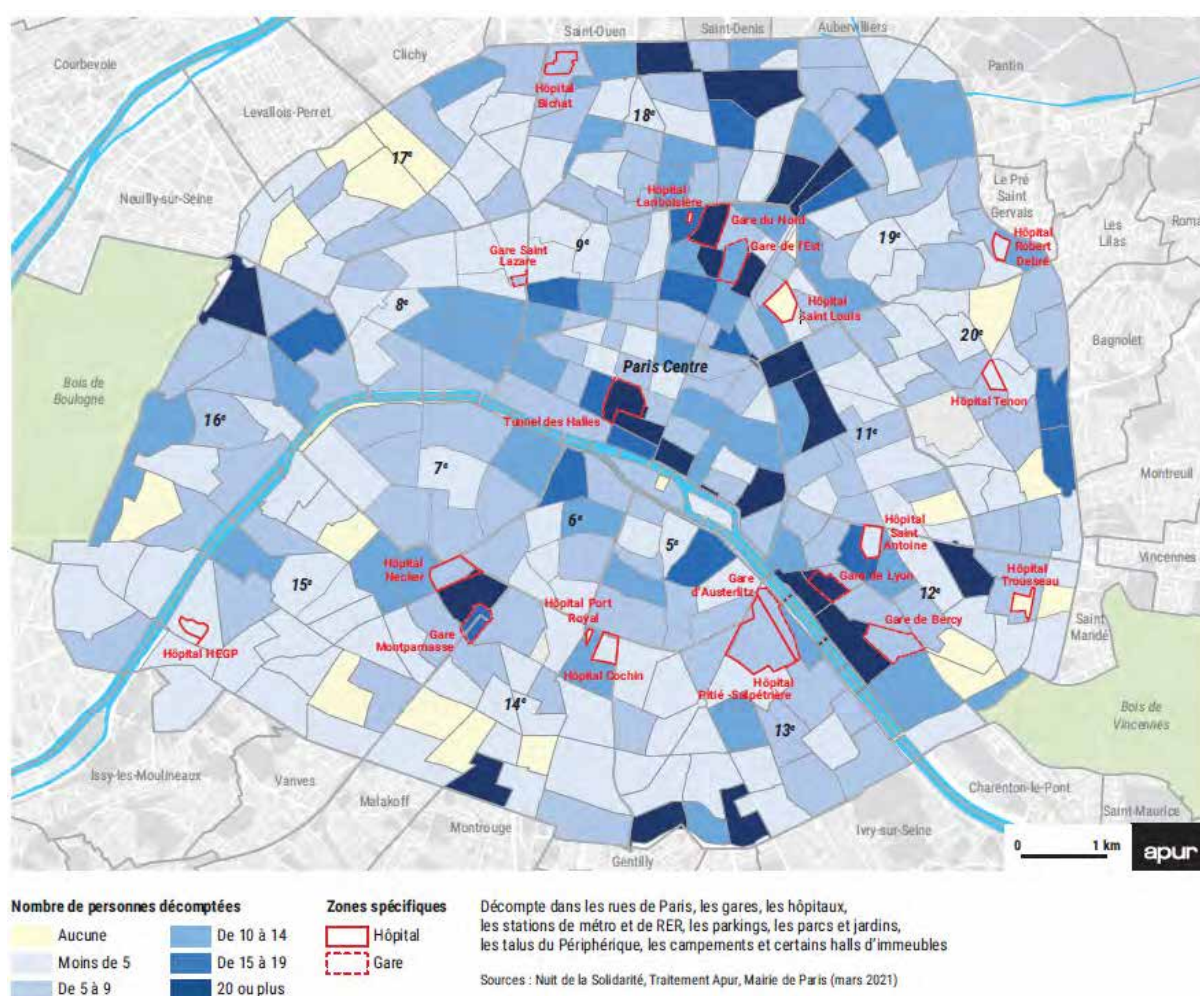
Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Les rapports de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) font état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 4^e opération qui s'est déroulée à Paris la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **139 personnes sans abri dans les rues du 15^e arrondissement**. Par rapport à l'année précédente, ce sont ainsi 38 personnes de moins décomptées dans l'arrondissement lors de cette nuit.

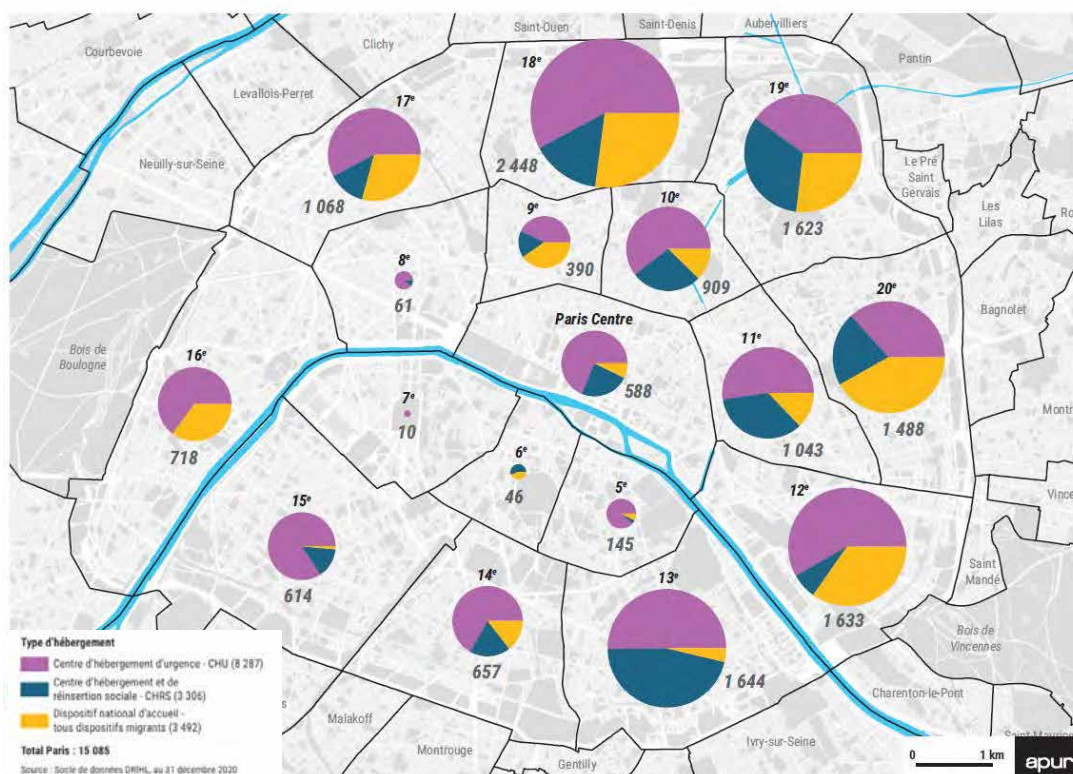
Le 15^e n'apparaît pas parmi les arrondissements parisiens les plus concernés par les problématiques de sans-abrisme. À une échelle plus fine, les quartiers au sein desquels les équipes de la Nuit de la Solidarité ont décompté davantage de personnes en situation de rue sont les abords de la Gare Montparnasse, et dans une moindre mesure, de l'Hôpital Necker.

Au total à Paris, 2 829 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

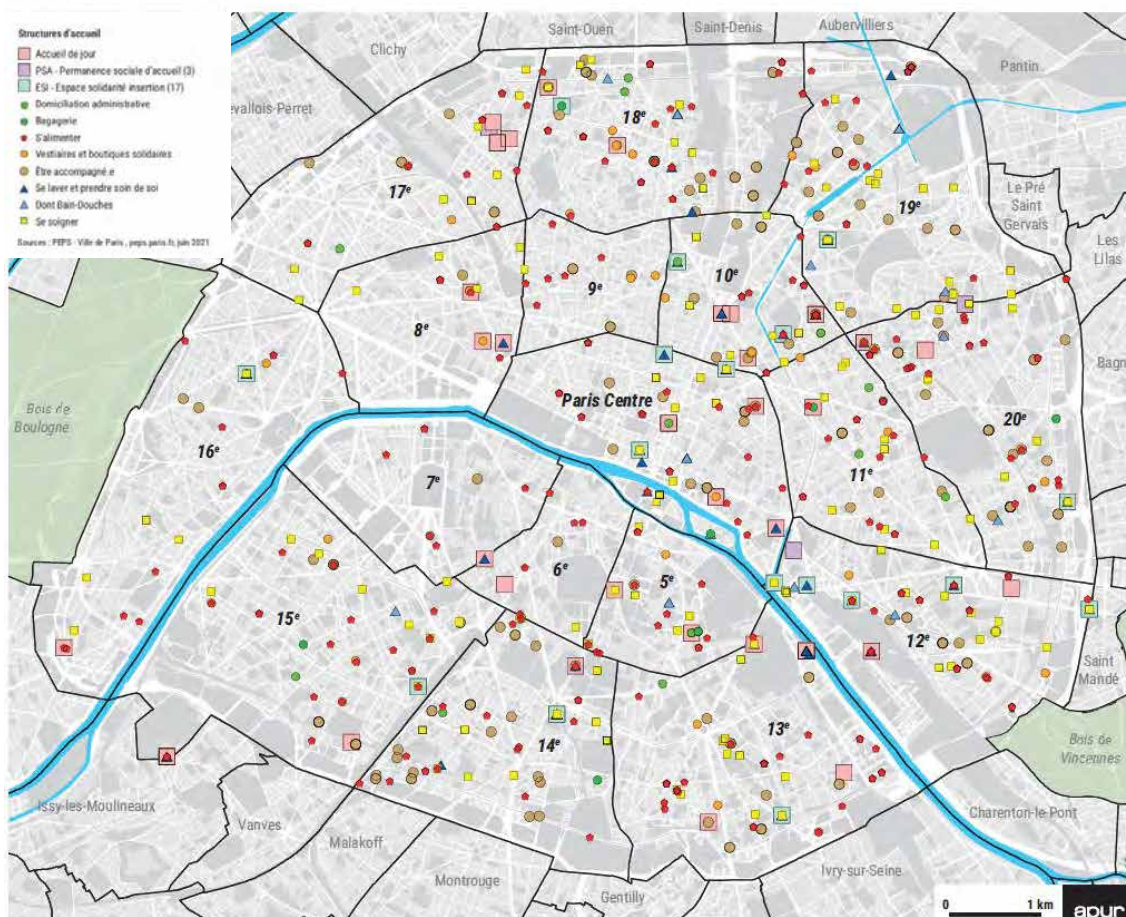


Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale

PLACES D'HÉBERGEMENT PÉRENNES À PARIS (HORS NUITÉES HÔTELIÈRES ET PLACES INTERCALAIRES)



ACCUEILS DE JOUR ET OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DESTINATION DES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS

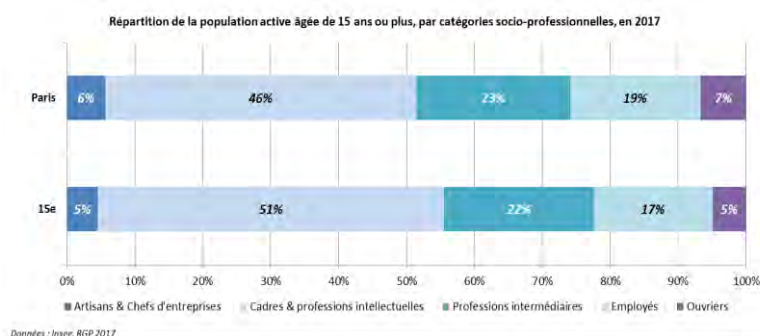


3. Précarité et insertion

Catégories socioprofessionnelles et revenus

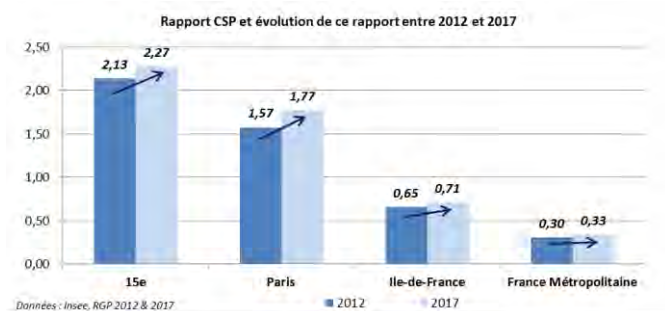
Un arrondissement de cadres

La population du 15^e arrondissement est composée de catégories socioprofessionnelles plus favorisées qu'à l'échelle parisienne : plus de la moitié de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi la population active (contre 46 % à Paris), et moins d'employés et ouvriers (respectivement 17 % et 5 %, deux points de moins que dans la population parisienne). Comme à Paris, la part d'employés et d'ouvriers parmi les actifs diminue sur les cinq dernières années.

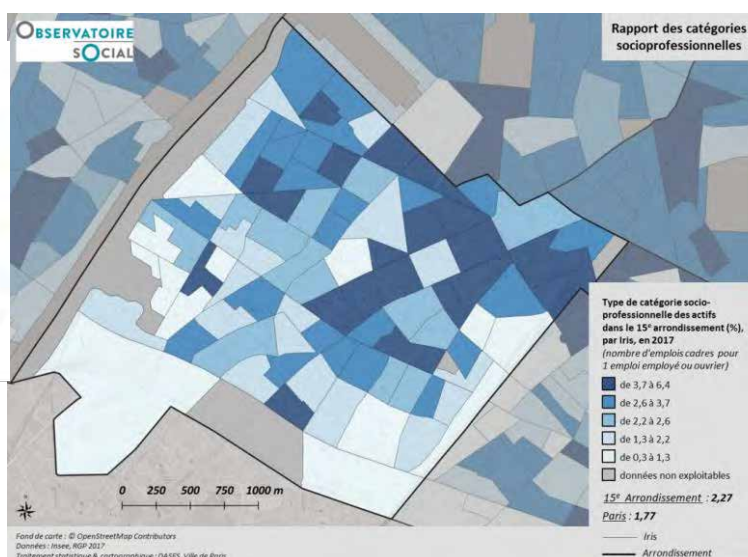


Les quartiers Dupleix-Zola et Cambronne-Saint Lambert se distinguent par une surreprésentation de cadres parmi la population active, contrairement au quartier Georges Brassens qui affiche des proportions d'ouvriers et d'employés supérieures aux moyennes parisiennes (respectivement 23 % et 7,5 %).

En 2017, le 15^e arrondissement compte en moyenne **2,27 cadres pour 1 employé/ouvrier**, un rapport très élevé en comparaison des échelles de comparaison (1,77 pour Paris) : comme dans tous les arrondissements parisiens, celui-ci augmente sur les cinq dernières années, révélant une tendance générale à la gentrification.



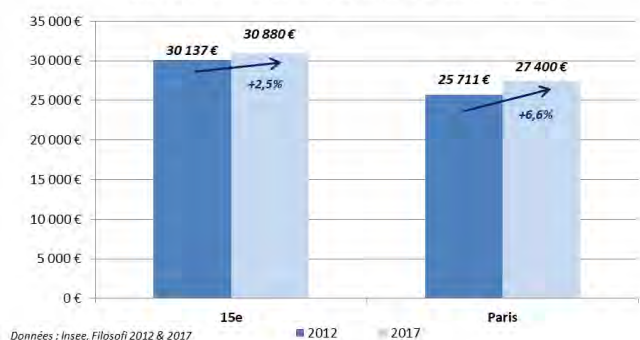
À l'échelle infra-territoriale, les quartiers Georges Brassens et Citroën-Boucicaut présentent toutefois une plus grande hétérogénéité sociale, avec des rapports moins élevés (1,36 et 1,64) : les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont moins surreprésentés que dans le reste de l'arrondissement. Les îlots périphériques de l'arrondissement affichent même une présence majoritaire d'actifs employés ou ouvriers.



Des revenus relativement élevés, notamment au nord de l'arrondissement

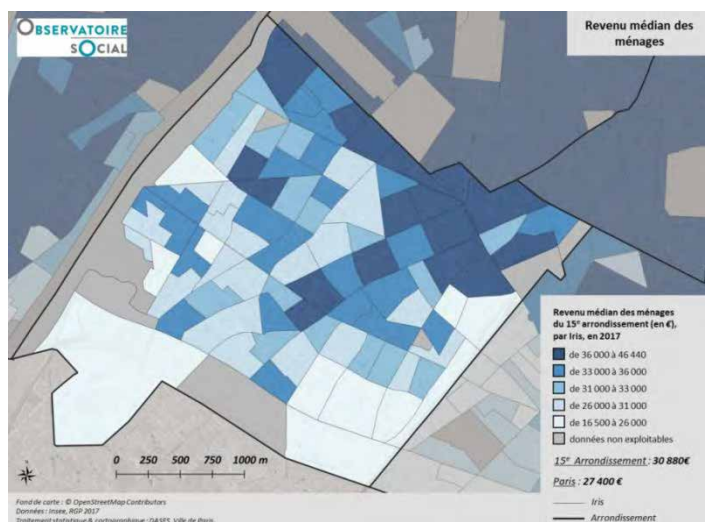
En 2017, la population du 15^e enregistre un **revenu médian annuel s'élevant à 30 880 €**, supérieur de 3 500 € au revenu médian parisien. Ce niveau de vie a légèrement augmenté entre 2012 et 2017 (+ 2,5 %), une tendance moins marquée que l'évolution parisienne sur la même période (+ 6,6 %) ainsi que celles enregistrées au sein de la plupart des arrondissements parisiens.

Revenu annuel médian par unité de consommation, en 2012 et 2017

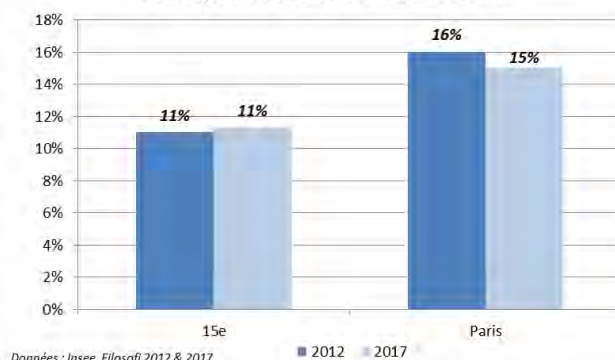


1 ménage sur 10 vit sous le seuil de pauvreté

Tandis que 15 % des ménages parisiens vivent sous le seuil de pauvreté (une proportion similaire à l'échelle nationale), le 15^e compte proportionnellement moins de ménages pauvres. En 2017, comme cinq ans plus tôt, l'arrondissement enregistre un taux de pauvreté de 11 %.



Taux de pauvreté au seuil de 60 % en 2012 et 2017

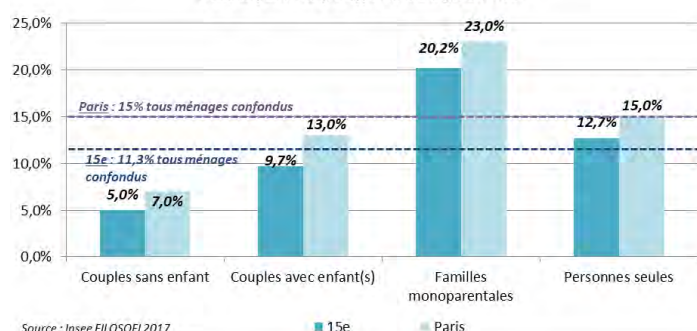


La distribution des niveaux de vie au sein du 15^e révèle des disparités importantes entre le nord de l'arrondissement qui concentre des populations relativement aisées et le sud du 15^e plus modeste, de part et d'autre de l'axe rue de la Convention/ rue de Vouillé.

Les îlots frontaliers des 6^e et 7^e arrondissements, ainsi que ceux bordant le nord de la rue de Vaugirard jusqu'au métro Convention, affichent des revenus médians allant de 33 000 à 46 500 € annuels. A contrario, à l'extrême sud du 15^e autour des boulevards des Maréchaux, ainsi que dans certains Iris bordant les parcs André Citroën et Georges Brassens, la population a un niveau de vie inférieur à la médiane parisienne.

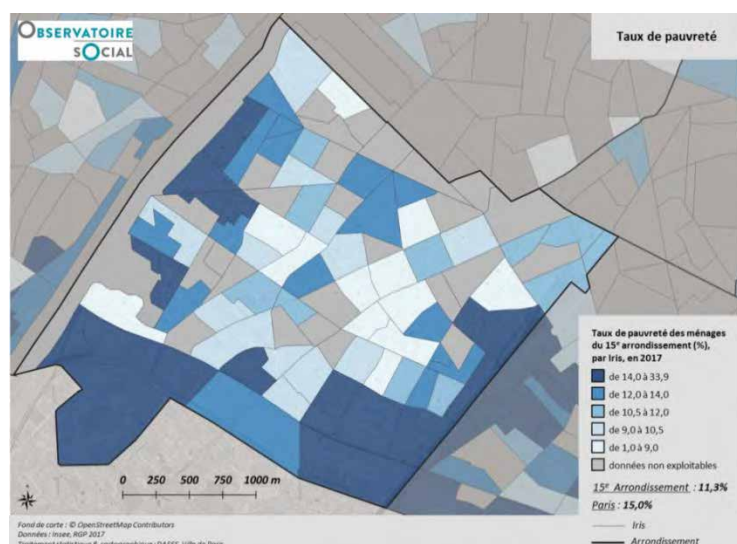
En outre, le 15^e affiche des niveaux de vie moins hétérogènes que les arrondissements du centre et de l'ouest parisien : les inégalités de revenus y sont relativement moins fortes qu'à l'échelle de la capitale. Le rapport interdécile, qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et ceux des 10 % les plus pauvres, y est de 5,5 (contre 6,3 pour Paris).

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017



À l'image de la capitale, les situations de pauvreté touchent davantage les familles monoparentales (pour 20 % d'entre elles dans l'arrondissement), puis dans une moindre mesure les personnes vivant seules (12,7 % dans le 15^e, contre 15 % à Paris). Le fait de vivre en couple est plus protecteur : dans le 15^e, près de 10 % des couples avec enfant(s) vivent sous le seuil de pauvreté, et seulement 5 % des couples sans enfant, soit le taux de pauvreté le plus faible de Paris pour cette catégorie de ménages.

À l'échelle infra-territoriale, de nombreux îlots comptent très peu de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (si peu qu'ils ne sont pas recensés par la statistique publique et apparaissent grisés sur la carte).

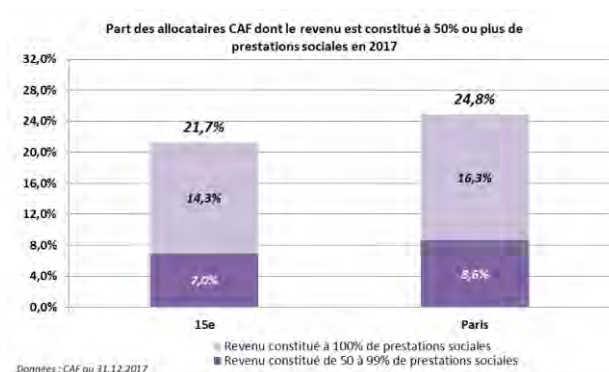
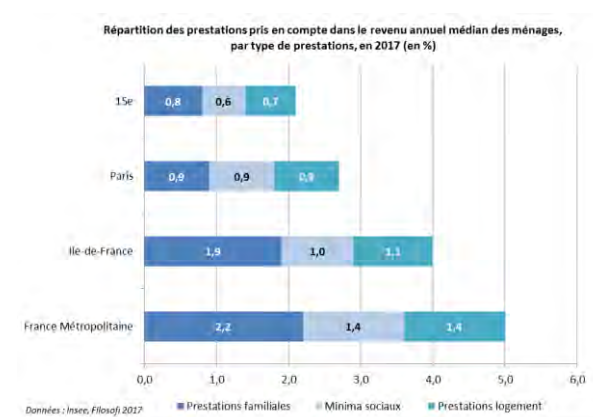


Le quartier Georges Brassens est quant à lui davantage concerné : le taux de pauvreté y dépasse les 20 % dans les Iris du sud du quartier, de même que dans l'îlot au sud de Vaugirard. En outre, à Pasteur Alleray, la pauvreté touche un tiers des ménages de l'îlot bordé par les rues Falguière à l'ouest, de la Procession au sud, et du Cotentin au nord.

Pour autant, dans l'arrondissement, « l'intensité de la pauvreté » (qui mesure l'écart entre les revenus des ménages pauvres et le seuil de pauvreté) est du même ordre qu'à l'échelle de la capitale (24 %). Cet indicateur est utilisé pour caractériser le niveau de vie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté : en mesurant l'écart entre leur revenu annuel médian et le seuil de pauvreté, il permet d'évaluer à quel point la population dite « pauvre » est dans une situation de grande pauvreté ou plus proche du seuil retenu. Ainsi, dans le 15^e, les ménages pauvres affichent un revenu quasi-similaire à celui des ménages « pauvres » parisiens (9 450 € par an).

Deux foyers allocataires sur dix ont des revenus constitués pour moitié des prestations de la Caf

En lien avec un niveau de vie plus élevé qu'à Paris, la population de l'arrondissement bénéficie moins qu'ailleurs des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent environ 2 % du revenu annuel médian des ménages, une proportion moins élevée que celles observées aux échelles parisienne (3 %), francilienne (4 %) et nationale (5 %).

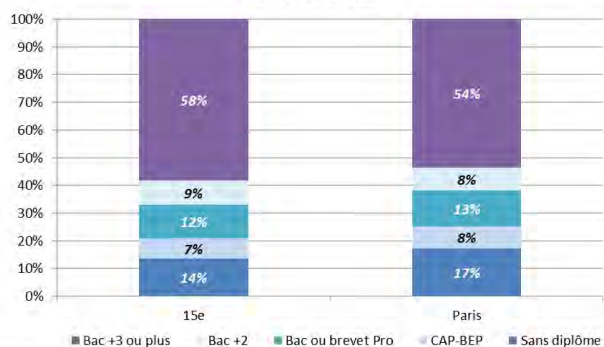


Le 15^e compte près de 43 000 foyers allocataires de la CAF, toutes prestations confondues. Parmi eux, **près de 22 % peuvent être considérés comme dépendant des prestations sociales et familiales : celles-ci représentent plus de la moitié de leur revenu** (c'est le cas de 25 % des allocataires Parisien·ne·s) ; et 14 % des allocataires affichent des revenus constitués uniquement de prestations sociales. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont relativement stables sur les dernières années.

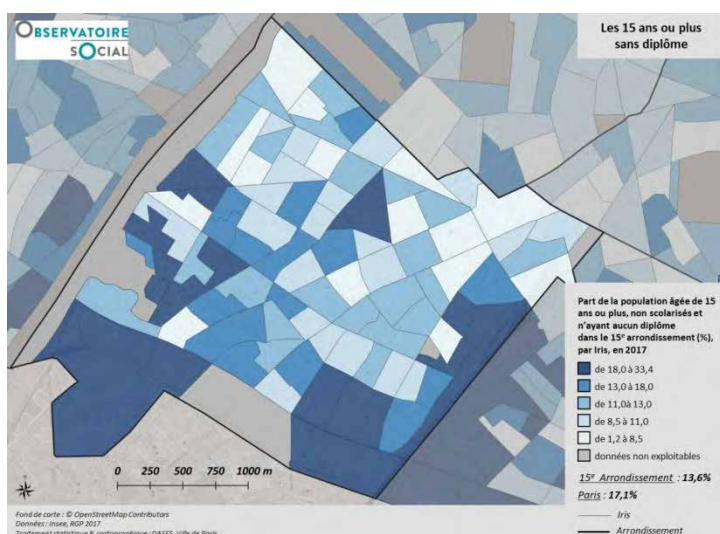
Activité, emploi et chômage

Plus d'1 adulte sur 10 n'a pas de diplôme, et jusqu'à 3 sur 10 dans certains îlots

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017



La population du 15^e arrondissement est globalement plus diplômée que la moyenne parisienne. Les personnes sorties de l'enseignement supérieur avec un diplôme au moins équivalent à un Bac+3 représentent une part plus forte de la population : 58 % contre 54 % à Paris. Ces diplômés se concentrent encore davantage au sein des quartiers Duplex-Zola et Cambronne-Saint-Lambert où leur proportion atteint respectivement 62 et 64 %.

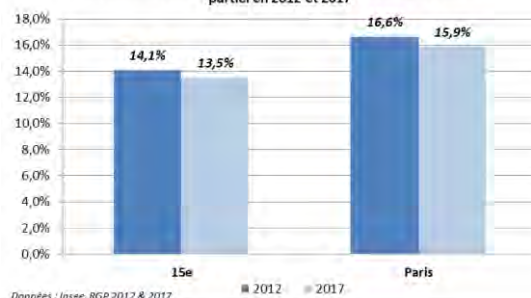


A l'inverse, seulement **14 %** habitant·e-s qui sont sorti·e-s du système scolaire n'ont pas de diplôme ou un brevet des collèges au plus, contre 17 % à l'échelle parisienne. Au sein de l'arrondissement, la répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, recouvre pour partie celle des niveaux de vie : elles sont surreprésentées dans les Iris des portes, dans le quartier Citroën-Boucicaut et l'extrême-sud de Duplex-Zola, ainsi que le long de la frontière avec le 14^e voisin.

L'un des arrondissements qui compte le moins d'emplois précaires

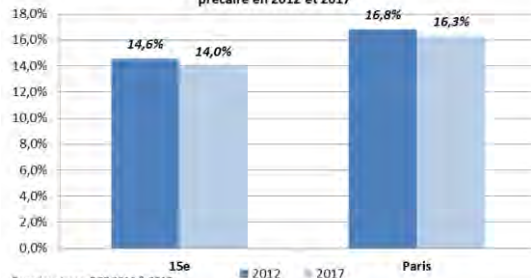
Parmi les actifs en emploi, 13,5 % occupent un emploi à temps partiel dans l'arrondissement, une part moins importante qu'à l'échelle parisienne (16 %). Comme dans le reste de Paris, l'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années (-0,6 points).

Part des actifs occupés âgés de 15 ans ou plus travaillant à temps partiel en 2012 et 2017



Données : Insee, RGP 2012 & 2017

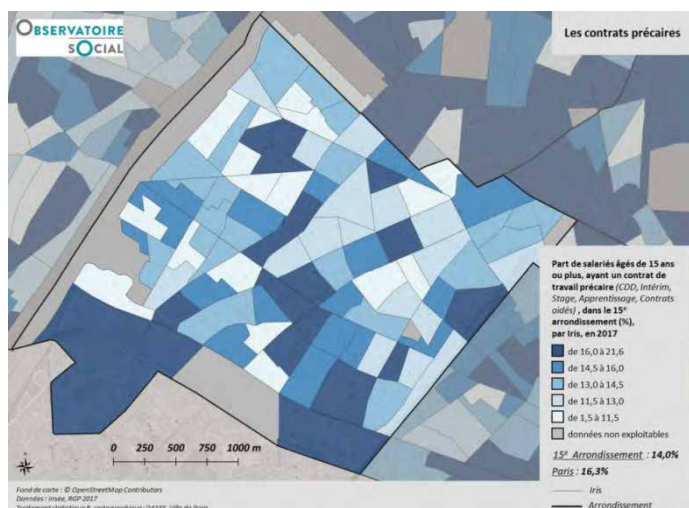
Part des salariés âgés de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire en 2012 et 2017



Données : Insee, RGP 2012 & 2017

Les non-salariés, qui correspondent aux indépendants, gérants d'entreprise et personnes travaillant pour aider un proche sans rémunération, sont légèrement sous-représentés dans l'arrondissement. En effet, **87 % des actifs en emploi occupent un emploi salarié**, tandis que le salariat concerne en moyenne 83 % des actifs parisiens.

Parmi les travailleurs salariés, l'on compte **de 14 % de personnes en emploi précaire**, l'une des proportions les plus faibles de la capitale avec le 16^e arrondissement voisin (16,3 % en moyenne parisienne). L'emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidé, stage ou apprentissage) a légèrement diminué dans l'arrondissement sur les cinq dernières années, comme la tendance parisienne. A l'échelle infra-territoriale, certains îlots répartis dans plusieurs quartiers de l'arrondissement concentrent davantage de salariés en contrat précaire (notamment au sein du quartier Georges Brassens).



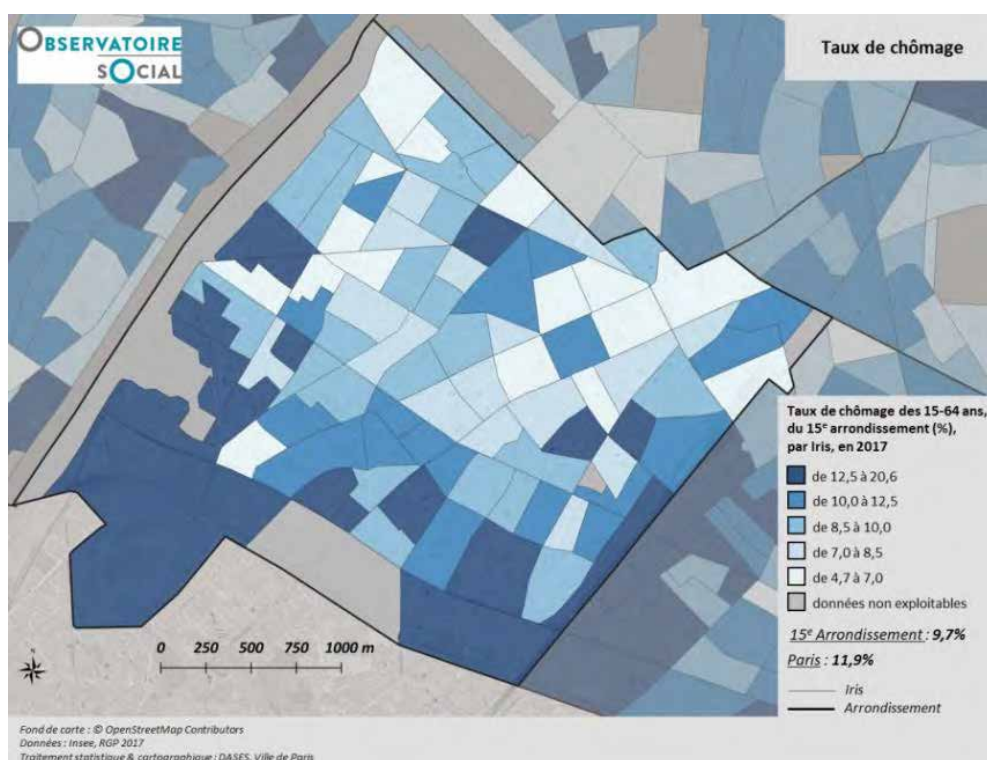
Un taux de chômage faible comparé à Paris, mais une surreprésentation des femmes chômeuses



En 2017, parmi les actifs de 15-64 ans du 15^e arrondissement, **près de 10 % se déclarent au chômage au sens de l'Insee : le deuxième taux de chômage le plus faible de la capitale** (avec une moyenne parisienne s'élevant à 12 %). Toutefois, l'évolution sur les cinq dernières années fait apparaître une augmentation du taux de chômage légèrement plus forte dans le 15^e qu'à Paris (+0,4 pts contre +0,2 pts).

Comme dans les arrondissements centraux et de l'ouest parisien, on observe **un écart important selon le genre** : le chômage concerne 10,2 % des femmes et 9,2 % des hommes. A l'échelle parisienne, cet écart existe également, mais n'est que de 0,3 points.

L'arrondissement affiche des taux d'actifs au chômage assez disparates selon les quartiers. Le nord de l'arrondissement est moins concerné par la problématique, avec 8,2 % de chômage dans le quartier Cambronne-Saint-Lambert, et 8,8 % à Duplex-Zola. A contrario, le quartier Georges Brassens au sud-est du 15^e enregistre une proportion de chômeurs supérieure à la moyenne parisienne (12,1 %), et qui a fortement augmenté en cinq ans (+1,5 pts entre 2012 et 2017). Le quartier Citroën-Boucicaut et le sud de Vaugirard sont également concernés par des taux de chômage élevés, allant jusqu'à 18 % au sein de l'îlot situé au sud des Maréchaux et à l'ouest de la rue de la Porte d'Issy.



La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Entre 2016 et 2019, une augmentation du nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, à rebours de la tendance parisienne

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien.ne.s.

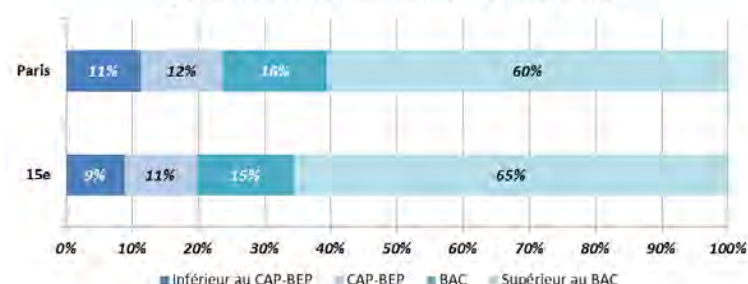
En 2019, on décompte **16 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 67 % n'exercent aucune activité (cat. A). L'évolution de l'indicateur entre 2016 et 2019 met en lumière une **vulnérabilité croissante de la population du 15^e** : c'est l'un des deux arrondissements parisiens (avec le 6^e) qui connaît une **augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sur la période (+2 %)**, alors même qu'il diminue à l'échelle parisienne de -1,6 %. L'effectif reste à peu près stable pour les femmes, et augmente tout particulièrement s'agissant des hommes inscrits comme demandeurs

d'emploi en fin de mois. A l'échelle infra-territoriale, cette augmentation s'observe tout particulièrement au sein des quartiers Citroën-Boucicaut et Pasteur-Alleray.

Les profils des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC en 2019 se différencient de la tendance moyenne parisienne par **un niveau de formation légèrement plus élevé** : 65 % d'entre eux ont un niveau de formation supérieur au BAC, soit 5 points de plus qu'à Paris. Environ 20 % des DEFM ont une formation n'excédant pas le niveau CAP-BEP : une part de personnes peu ou pas diplômées qui atteint un quart des inscrits dans les quartiers Citroën-Boucicaut et Georges Brassens.

Comme à Paris, environ 9 % des demandeurs d'emploi du 15^e sont âgés de moins de 26 ans, et 31 % de 50 ans ou plus (29 % à Paris). Les personnes au chômage depuis 2 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreuses dans l'arrondissement qu'en moyenne dans la capitale : c'est le cas de 30 % des DEFM du 15^e. Mais à l'image de la tendance parisienne, on observe une tendance à l'allongement de la durée du chômage entre 2016 et 2019 : diminution de la part des DEFM entrés récemment dans le dispositif au profit d'une augmentation de la part et du nombre des chômeurs dits « de très longue durée ».

Répartition des DEFM ABC selon le niveau de formation en 2019



Le recours aux prestations et aides sociales

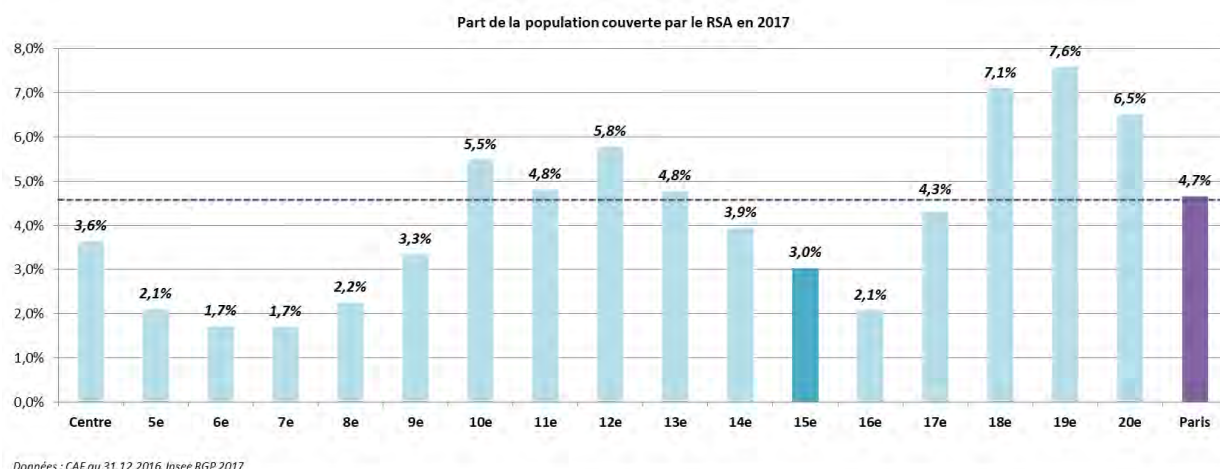
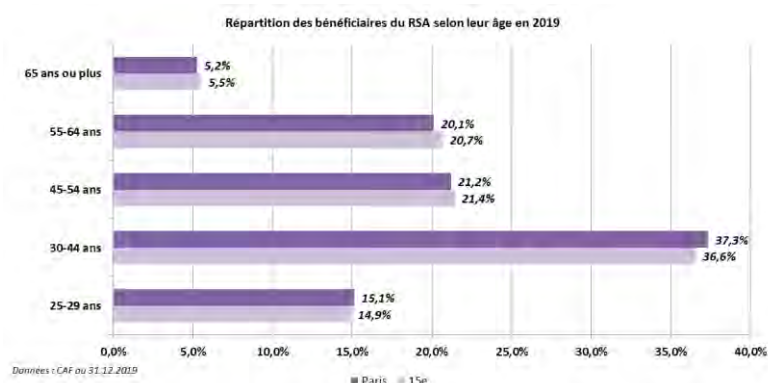
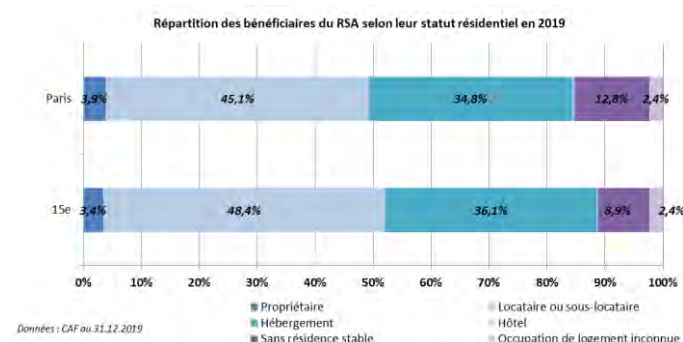
Le RSA couvre 3 % de la population du 15^e

Au 31 décembre 2019, l'arrondissement compte **4 500 foyers bénéficiaires du RSA**, soit près de 7 100 personnes concernées au sein de ces foyers. Les données comparables les plus récentes font apparaître une proportion de **3 % de la population du 15^e qui serait couverte par ce minima social**, un taux en deçà de la moyenne parisienne qui approche les 5 %.

Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers au RSA a légèrement diminué dans le 15^e arrondissement, -1 % contre -3 % à l'échelle parisienne sur la même période. Néanmoins, à l'image de ce qui s'observe dans le reste de la capitale, le nombre de foyers de jeunes bénéficiaires du RSA a quant à lui connu une forte augmentation : le 15^e comptait 213 foyers au RSA de moins de 30 ans en 2016, et 715 trois ans plus tard. Les profils des bénéficiaires de l'arrondissement sont assez proches des profils moyens de la capitale, en termes d'âge, et de composition familiale. Ils se distinguent toutefois sur d'autres caractéristiques : les hommes sont moins surreprésentés qu'ils ne le sont à l'échelle parisienne (51 % des allocataires, contre 54 % à Paris), et les situations résidentielles des allocataires du 15^e sont globalement plus stables (9 % d'entre eux se déclarent sans résidence stable, contre près de 13 % à Paris).

	Part de personnes seules	Part de couples (sans enfant)	Part de familles biparentales	Part des familles monoparentales
15e	73%	2%	5%	20%
Paris	74%	2%	5%	19%

Données : CAF au 31.12.2019



Le recours aux aides sociales de la Ville de Paris

À Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) est notamment en charge de l'attribution de l'aide facultative et d'une partie du versement de l'aide légale (FSL Energie), ou extra-légale (ASE financière). De nombreuses aides peuvent être versées aux Parisien-ne-s rencontrant des difficultés financières, et répondant aux critères d'éligibilité. La plupart de ces aides sont mensuelles et couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants, aides aux loisirs, à la restauration, à domicile, etc.

Parmi celles-ci, **l'Allocation Exceptionnelle (AE) se distingue de par un périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et imprévue. Sur demande et instruction du CASVP, elle peut être versée aux ménages résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides), et son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, à l'échelle de tout Paris, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 €.

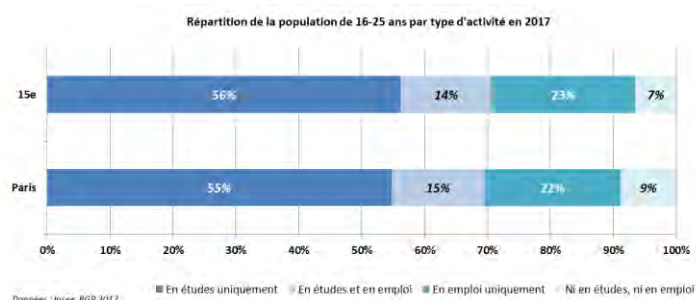
En outre, par délégation de la DASES, le CASVP est également en charge de l'instruction et la délivrance de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE financière)** : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Ainsi, en 2019, ce sont **1 669 allocations exceptionnelles et 1 010 aides au titre de l'ASE** qui ont été accordées aux ménages du territoire (un ménage pouvant bénéficier d'une aide plusieurs fois dans l'année). Entre 2014 et 2019, le nombre de foyers ayant bénéficié d'au moins une AE a diminué de -8 % dans le 15^e (l'ensemble des arrondissements affichent une évolution similaire sur les cinq dernières années). Le nombre d'aides financières versées à des familles au titre de l'ASE a pour sa part augmenté de +14 %, une hausse légèrement plus forte que celle enregistrée en moyenne à Paris sur la période (+9 %).

La répartition des motifs au titre desquels ces aides ont été demandées et octroyées en 2019 est assez proche de ce qui s'observe à l'échelle parisienne : près de la moitié des aides (AE et ASE financières) sont versées à des personnes ou foyers ayant besoin d'une aide ponctuelle pour les dépenses alimentaires, et 20 % sont destinées aux charges du logement.

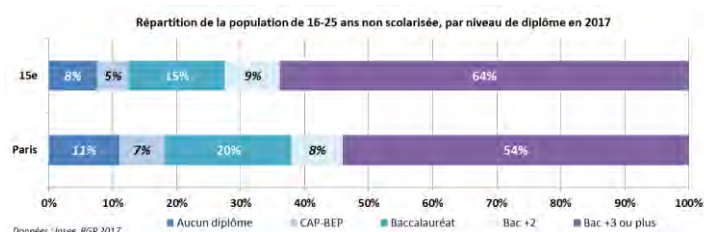
Focus : activité et précarité des jeunes du 15^e arrondissement

Le 15^e arrondissement compte 34 800 jeunes âgés de 16 à 25 ans, soit 14,9 % de sa population, une proportion relativement élevée (Paris compte 14,4 % de jeunes de cette classe d'âge). A l'instar des autres territoires de la capitale, le 15^e a vu le nombre de 16-25 diminuer au cours des cinq dernières années (-2 %), mais moins fortement qu'à Paris (-3,8 %).

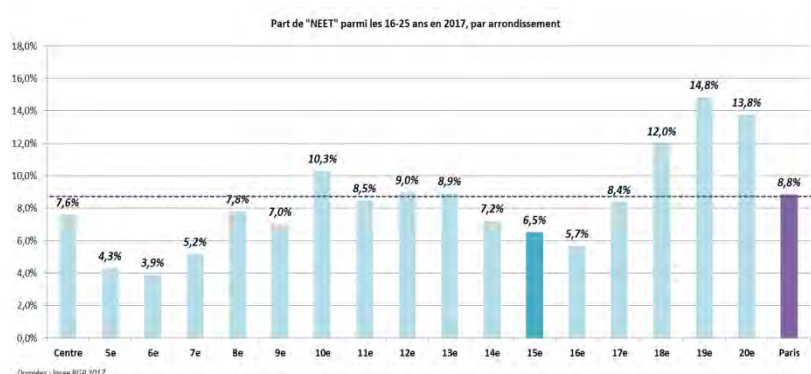


Comme à Paris, 70 % des jeunes de 16-25 ans sont encore en études, qu'ils exercent ou non une activité professionnelle en parallèle – c'est le cas de 14 % des jeunes de la classe d'âge. Près d'1 sur 5 a quitté le système scolaire et exerce un emploi.

Les jeunes du 15^e arrondissement sont bien plus diplômés que leurs homologues parisiens : 64 % de ceux qui sont sortis du système scolaire ont un niveau Bac+3 ou plus, et seulement 13 % ont un diplôme inférieur au Bac. En comparaison, à Paris, ces proportions sont respectivement de 54 % et 18 %. L'arrondissement affiche néanmoins des disparités territoriales : alors que les quartiers du nord-ouest (Cambronne-Saint-Lambert et Dupleix-Zola) comptent 70 % de jeunes très diplômés, seulement 1 jeune sur 2 a un niveau Bac+3 ou plus au sein des quartiers Georges Brassens ou Citroën-Boucicaut.



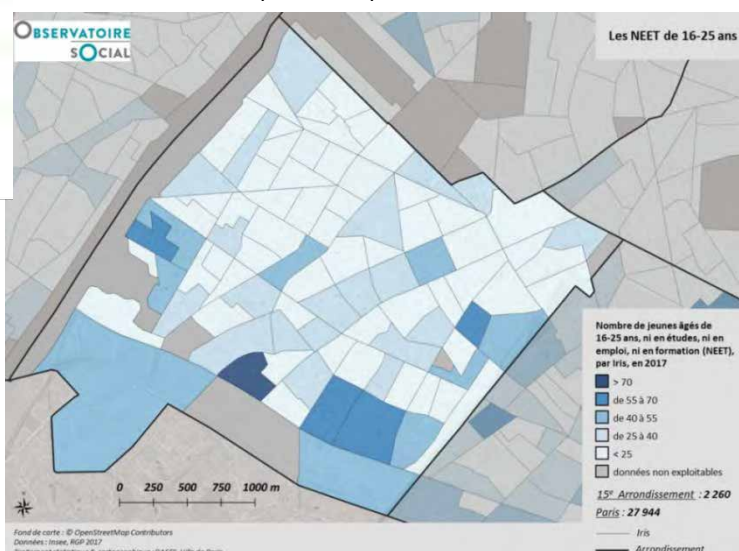
Une proportion de jeunes « NEET » moins forte que la moyenne parisienne



L'arrondissement compte un nombre de « NEET » relativement faible comparé au reste de Paris : ces jeunes **ni en emploi, ni en études, ni en formation** (*Neither in Employment nor in Education or Training*) sont considérés comme plus vulnérables car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Dans le 15^e, ils représentent **6,5 % des 16-25 ans (soit 2 260 jeunes)**, une proportion à la moyenne parisienne.

Parmi eux, 1 jeune sur 5 n'a pas de diplôme : c'est un peu moins qu'à Paris où cette caractéristique, signe de plus grande vulnérabilité socio-économique, concerne 23 % des NEET.

A Paris, le nombre de jeunes de 16-25 ans en situation d'emploi après être sortis d'études a légèrement diminué entre 2012 et 2017 (-2 %), en lien avec la diminution plus globale du nombre de jeunes de cette classe d'âge. Dans le 15^e, le nombre de NEET stagne sur la période, en lien avec une baisse du nombre de 16-25 ans moins importante qu'à Paris.



Au sein de l'arrondissement, les Iris qui comptent le plus de jeunes NEET se superposent pour partie avec les quartiers enregistrant les indicateurs de précarité les plus élevés : **le nombre de jeunes dits vulnérables est plus élevé au sud du 15^e autour des portes, et aux alentours du parc André Citroën.**

Ces jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation sont plus souvent autonomes que leurs pairs parisiens : 46 % d'entre eux cohabitent avec leurs parents (contre 42 % à Paris). Ce phénomène de cohabitation, souvent lié aux ressources économiques des foyers, s'élève à 65 % des NEET au sein du quartier Citroën-Boucicaut.

Ces jeunes NEET sans autonomie résidentielle cumulent les signes de précarité ; ils sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme que les jeunes NEET vivant seuls : plus d'un quart d'entre eux, contre 11 % chez les jeunes vivant seuls.

Les données d'activité de la Mission Locale de Paris permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ses missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. Les jeunes de l'arrondissement sont accompagnés au sein du site Avenir se trouvant dans le 14^e arrondissement voisin.

En 2019, la **Mission Locale de Paris a accompagné 1 184 résidant dans le 15^e** (soit environ 1 jeune NEET sur 2, ceux-ci constituant le public cible de l'association). La même année, elle a accueilli 600 jeunes se présentant pour une première inscription à la MLP, un nombre en forte évolution : + 16 % par rapport à 2015.



4. Personnes âgées

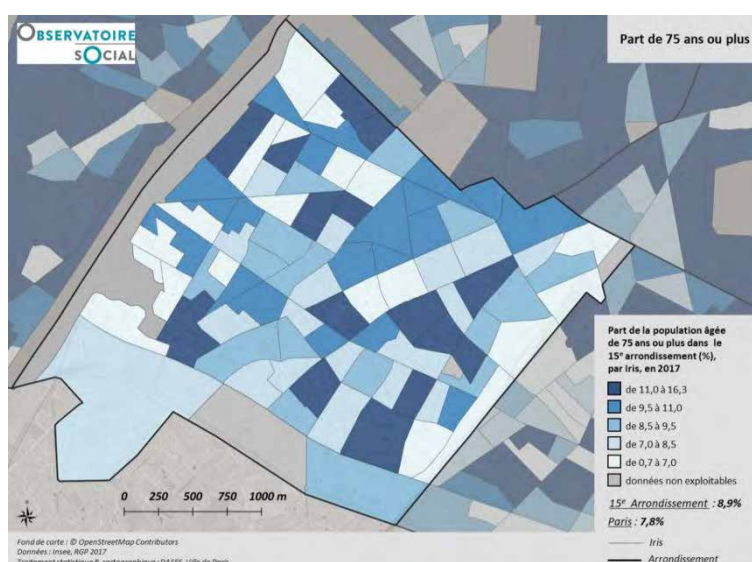
Un vieillissement de la population en lien avec l'augmentation du nombre de séniors

En 2017, le 15^e arrondissement de Paris compte **54 127 habitants âgés de 60 ans ou plus**. Les séniors âgés de 60-74 ans et de 75 ans et plus représentent respectivement **14 % et 9 % de la population de l'arrondissement**, soit des proportions du même ordre que dans la capitale (14 % et 8 %).

À l'échelle infra-territoriale, la **proportion des séniors les plus âgés (75 ans ou plus) est globalement semblable dans les six quartiers de l'arrondissement**, où ils représentent entre 8 et 9,4 % des habitants. Le quartier Pasteur-Alleray est néanmoins celui où la proportion de personnes âgées est la plus élevée avec plus de 12 % d'habitants de 75 ans ou plus dans quatre îlots du quartier.

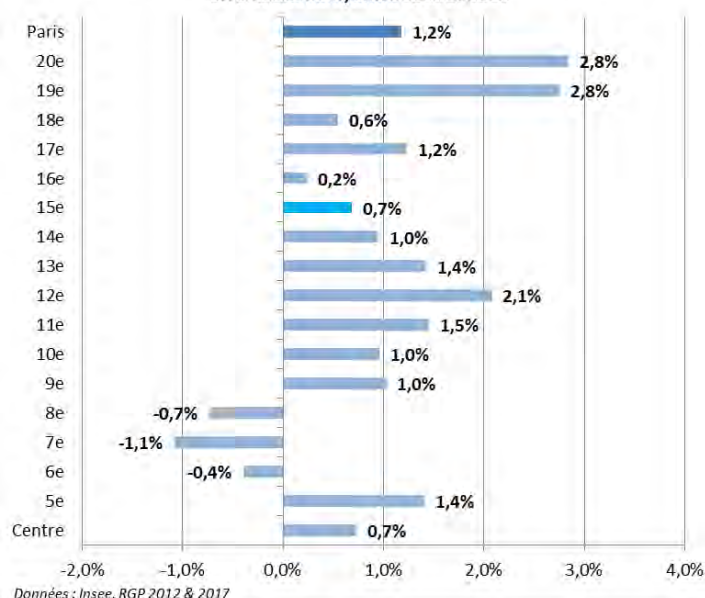
Entre 2012 et 2017, le nombre de séniors dans le 15^e arrondissement a légèrement augmenté : près de 1 600 séniors de 60 ans ou plus supplémentaires, soit +0,6 % en moyenne par an, une hausse légèrement inférieure à celle de Paris (+0,8 %/an). Cette augmentation concerne l'ensemble des classes d'âges de séniors avec une intensité semblable. Ainsi, le nombre de séniors âgés de 60-74 ans a connu une hausse de + 0,7 %/an en moyenne en 5 ans ; une tendance moins marquée que la dynamique parisienne (+ 1,2 %). De même, les 75 ans ou plus habitant dans le 15^e enregistrent une augmentation de

leur nombre sur la période (+ 0,4%/an), une évolution proche de celle enregistrée dans la capitale (+ 0,2 %/an).

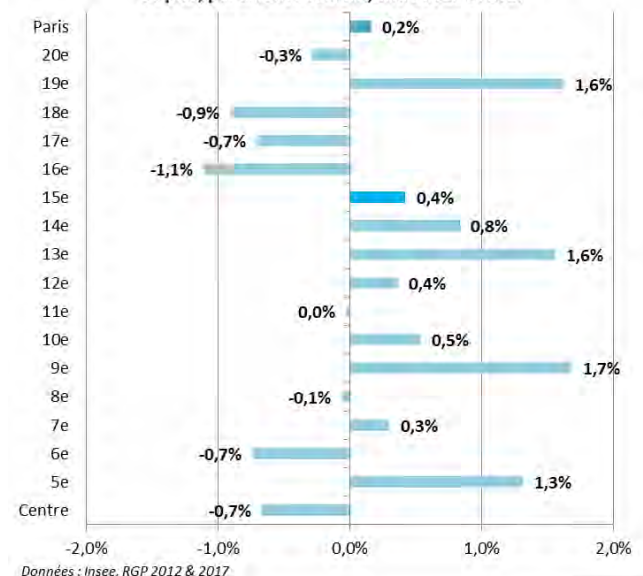


La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus a ainsi augmenté d'un point entre 2012 et 2017 dans le 15^e arrondissement (passant de 22 à 23 %), à l'image de la tendance parisienne (+1 point sur la période). Le territoire **cumule ainsi sur la dernière période de recensement un phénomène de gérontocroissance** (augmentation du nombre de personnes âgées) **et de vieillissement de la population** (augmentation du « poids » démographique des séniors).

Evolution annuelle moyenne de la population âgée 60-74 ans, par arrondissement, entre 2012 et 2017



Evolution annuelle moyenne de la population âgée de 75 ans ou plus, par arrondissement, entre 2012 et 2017



Plus d'un sénior sur trois ayant quitté le 15^e pour s'installer hors de Paris entre en établissement

Entre 2016 et 2017, **1,5 % des résidents du 15^e âgés de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris** : la majorité d'entre eux (61 %) sont partis pour une commune d'une autre région française, et 39 % pour

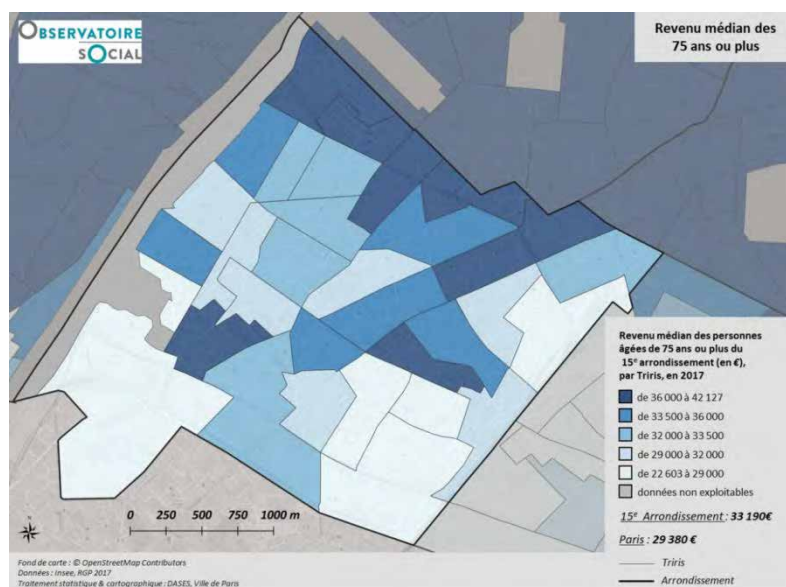
une autre commune d'Ile-de-France. À titre de comparaison, 1,9 % des séniors ont quitté Paris sur la même période. **Plus d'un tiers des anciens séniors de l'arrondissement ont émigré hors de Paris pour rejoindre un établissement pour personnes âgées** : 38 % d'entre eux, contre 34 % de l'ensemble des séniors qui ont quitté Paris.

Précarité et logement

Des séniors bien plus aisés que dans la capitale, en particulier au nord de l'arrondissement

Les séniors du 15^e présentent un revenu médian disponible nettement supérieur à celui des Parisien-ne-s, pour l'ensemble des tranches d'âge, en 2017. En effet, ce dernier est de **31 450 € chez les 60-74 ans et 33 190 € chez les séniors âgés de plus de 75 ans**, contre 27 300 € et 29 400 € chez les 60-74 ans et les 75 ans ou plus parisiens. Le montant moyen des retraites perçu est également bien plus élevé chez les habitant-e-s du 15^e. De fait, le taux de pauvreté des séniors est faible sur le territoire : respectivement 11 % et 6 % chez les habitant-e-s âgé-e-s de 60-74 ans et de 75 ans ou plus du 15^e. À titre de comparaison le taux de pauvreté est de 15 % et 10% chez les 60-74 ans et 75 ans ou plus parisiens. **Le niveau de vie globale des séniors du 15^e est donc bien plus élevé qu'à Paris.**

Néanmoins, de fortes disparités de revenus existent entre les différents quartiers du nord et du sud de l'arrondissement. Les séniors de 75 ans ou plus les plus précaires du 15^e habitent dans le sud de l'arrondissement. Ainsi, dans le **quartier Georges Brassens**, les séniors ont un revenu annuel médian inférieur à 32 000 €. A contrario, dans l'ensemble des ilots du nord de l'arrondissement frontalier au 7^e, on trouve les séniors les plus aisés du territoire : leurs revenus annuels médians atteignent entre 36 000 et 42 127 €.



Une forte augmentation du nombre de ménages de séniors résidant dans le parc social

Près de 4 ménages sur 10 dont la personne de référence est un sénior âgé de 65 ans ou plus habitent en tant que locataires dans le 15^e arrondissement, une proportion du même ordre qu'à Paris. **Parmi ces ménages locataires, près de la moitié occupent un HLM (47 %)**, une proportion proche de celle observée à l'échelle parisienne (48 %). Dans l'arrondissement, on compte ainsi près de 5 700 ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus locataires du parc social en 2017, **un nombre qui a fortement augmenté entre 2012 et 2017 : +2,2 %/an**

en moyenne, soit 600 ménages de séniors supplémentaires qui résident dans le parc social.

Parmi les ménages âgés de 75 ans ou plus, seuls 0,6 % vivent dans un logement suroccupé sur le territoire (c'est-à-dire avec au moins deux personnes de plus que le nombre de pièces), soit moins de 100 ménages : la problématique de suroccupation touche proportionnellement moins les séniors du 15^e que leurs pairs parisiens (0,9 % des ménages concernés).

Enfin, au sein des résidences principales du 15^e, 329 personnes âgées de 75 ans ou plus sont, d'après l'Insee, personnes de référence d'un ménage vivant en logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), soit 1,6 % de l'ensemble des ménages de cette même tranche d'âge : là encore, une proportion plus faible que celle enregistrée à Paris (2,4 %).

Ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivant dans un logement inconfortable		
	Effectif (ménages)	%
15e	329	1,6%
Paris	3817	2,4%

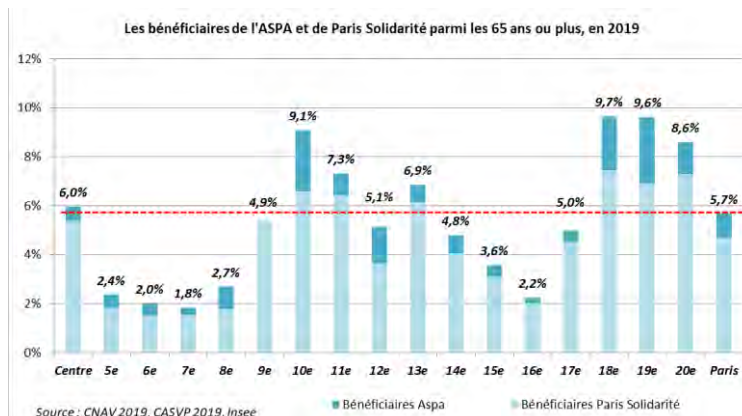
Source : Insee RGP 2017

Une faible proportion de séniors bénéficiant du minimum vieillesse

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) correspond au minimum vieillesse versé aux retraités vivant en France, par leur caisse de retraite. Son montant dépend des ressources (revenus et patrimoine) et s'ajoute, dans une certaine limite, aux revenus personnels. Par ailleurs, la Ville de Paris propose un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité.

En 2019 dans le 15^e, une faible proportion de 65 ans et plus bénéficie de l'ASPA : 1 519 personnes âgées, soit 3,6 % des séniors affiliés au régime général contre

5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, la quasi-totalité sont bénéficiaires de Paris Solidarité personnes âgées (87 %), une proportion élevée en comparaison avec les 65 ans ou plus bénéficiant de l'ASPA et percevant Paris Solidarité dans la capitale (83 %).



En 5 ans, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a fortement augmenté dans le 15^e arrondissement. Cette évolution (+ 4,4 %/an) est à l'image de la dynamique parisienne : dans la capitale, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité enregistre une augmentation de +3,9 %/an sur la période.

Le Centre d'Action Sociale distribue d'autres aides facultatives à destination des séniors disposant de faibles ressources. En 2019, 335 personnes âgées de 65 ans ou plus ont bénéficié de Paris Logement Personnes Âgées (PLPA). Autre aide proposée aux publics séniors, le Pass Paris Séniors ou Access' est un forfait unique dézonné et gratuit proposé aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Ainsi, près de 11 200 personnes âgées bénéficient de ce Pass dans l'arrondissement, soit un quart des 65 ans ou plus (26 %). Cette proportion est plus faible qu'à Paris (31 %), exprimant une utilisation moins importante de cette offre, en lien avec le niveau de vie plus élevé des séniors de l'arrondissement.

Isolement et perte d'autonomie

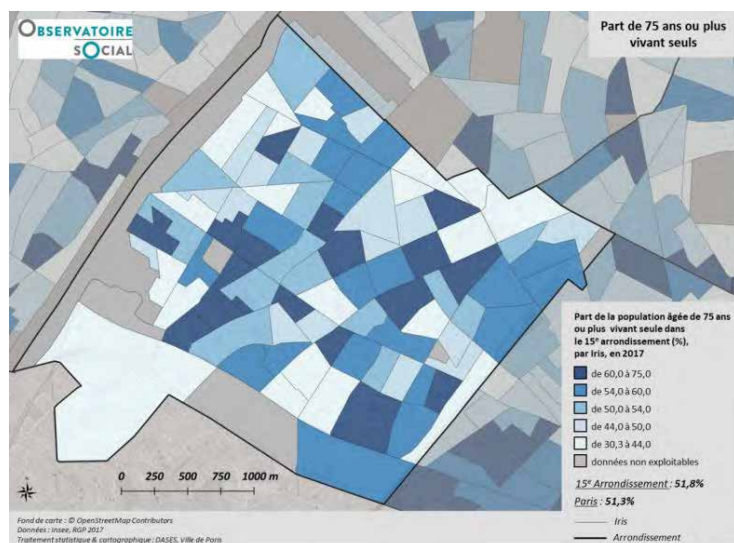
Plus d'un sénior sur deux vit seul dans le 15^e

Parmi les séniors âgés de 75 ans et plus qui habitent le 15^e arrondissement, **plus de la moitié (52 %) vivent seuls**, une proportion quasi similaire à la moyenne parisienne (51 %). Dans le 15^e, **un quart des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seuls résident dans de grands logements, de 4 pièces ou plus (soit plus de 2 600 séniors)**, une proportion équivalente à celle de la capitale. Ainsi, la question du parcours résidentiel des personnes âgées et de l'adaptation du logement à la taille du ménage qui l'occupe se pose pour l'arrondissement, au regard du nombre de 75 ans ou plus concernés par la sous-occupation (plus d'un sénior sur 8).

75 ans ou plus vivant seuls dans un logement de 4 pièces ou plus		
	Effectif	%
15 ^e	2635	25%
Paris	21011	25%

Source : Insee RGP 2017

Les séniors vivant seuls sont présents en proportions plus importantes dans le quartier Pasteur-Alleray, où ils représentent 55 % des 75 ans ou plus, et jusqu'à 64 % dans certains IRIS. À l'inverse, dans le quartier Cambronne, seulement 47 % d'entre eux vivent seuls. Dans les quatre autres quartiers de l'arrondissement, on compte entre 52 et 53 % de 75 ans ou plus vivant seuls.



Une faible tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » en comparaison à la capitale

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) **atteint 3,3 dans le 15^e contre 4 à Paris**. Autrement dit, pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a dans le même arrondissement un peu plus de 3 personnes en âge d'être « aidantes ». En lien avec la hausse du nombre de séniors de 85 ans ou plus et la baisse du nombre de 55-64 ans entre 2012 et 2017, ce rapport a diminué sur le territoire comme à l'échelle parisienne, régionale et nationale.

Rapport aidants/ aidés	2012	2017
15 ^e	3,96	3,26
Paris	4,54	3,98
Ile-de-France	5,56	4,85
France Métropolitaine	4,58	3,88

Source : Insee RGP 2012 & 2017

Le rapport aidants/aidés peut s'apprécier encore plus finement via l'étude du phénomène de cohabitation entre une personne âgée et ses enfants par exemple, à l'échelle d'un logement. Si celui-ci peut s'interpréter comme étant lié à la perte d'autonomie, il peut également résulter de facteurs économiques. **Ainsi, dans le 15^e, parmi l'ensemble des ménages avec au moins une personne âgée de 75 ans ou plus, seulement 8 % sont également composés d'au moins un autre adulte de 18-60 ans**. Ce phénomène de cohabitation est moins courant que dans la capitale, où 11 % des ménages composés de séniors comptent également un-e aidant-e potentiel-le. À titre de comparaison, les arrondissements du nord-est parisien, davantage concernés par la suroccupation, présentent des proportions plus élevées (15 % à 16 %) de cohabitation intergénérationnelle.

Une diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile sur le territoire depuis 2016

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour permettre aux seniors de rester au domicile. Elle est versée par les services de la Ville de Paris au titre de ses compétences départementales.

Au 31 décembre 2019, dans le 15^e, **3,6 % des personnes âgées de 60 ans ou plus perçoivent l'APA à domicile, soit plus de 1 900 bénéficiaires**, une proportion équivalente à celle enregistrée dans la capitale (3,8 %). Le nombre de bénéficiaires a diminué sur le territoire depuis 2016 : -4,5 % en 3 ans, une tendance contraire à l'évolution parisienne (+1,2 % soit 200 bénéficiaires de plus en 5 ans). Cette

diminution, qui semble contraire à l'augmentation du nombre de 60 ans ou plus sur l'arrondissement, peut traduire un **moindre recours à l'APA à domicile ces dernières années**.

En outre, les bénéficiaires de l'APA à domicile dans l'arrondissement affichent un niveau de dépendance semblable à l'ensemble des bénéficiaires parisiens. En effet, 22 % d'entre eux ont un niveau d'autonomie reconnu en GIR 1 ou 2, dans le 15^e comme à Paris.

Évaluation de la perte d'autonomie

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale Aggir. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible.

Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Source : SDA/BAPA 2019

15e Paris
GIR 3 et 4 GIR 1 et 2

Indice composite de vulnérabilité

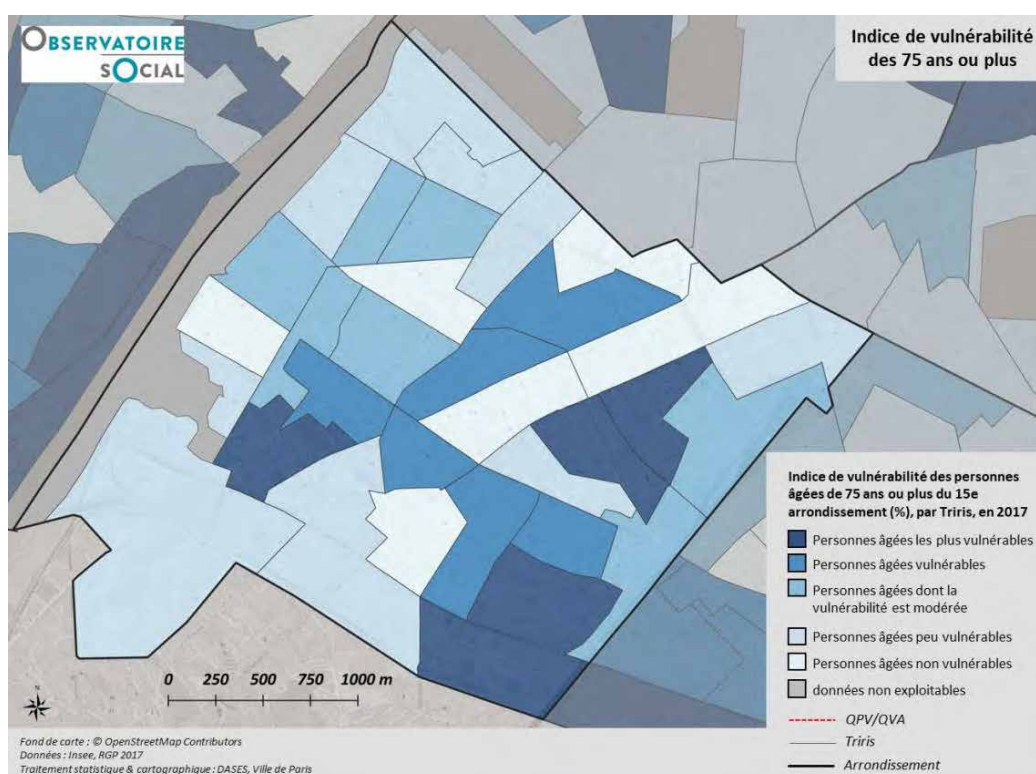
L'indice composite de vulnérabilité permet d'identifier des TRIRIS (quartiers composés de trois IRIS) qui cumuleraient des indicateurs de précarité économique, de précarité sociale (isolement), et de dépendance chez la population âgée de 75 ans et plus. La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants :

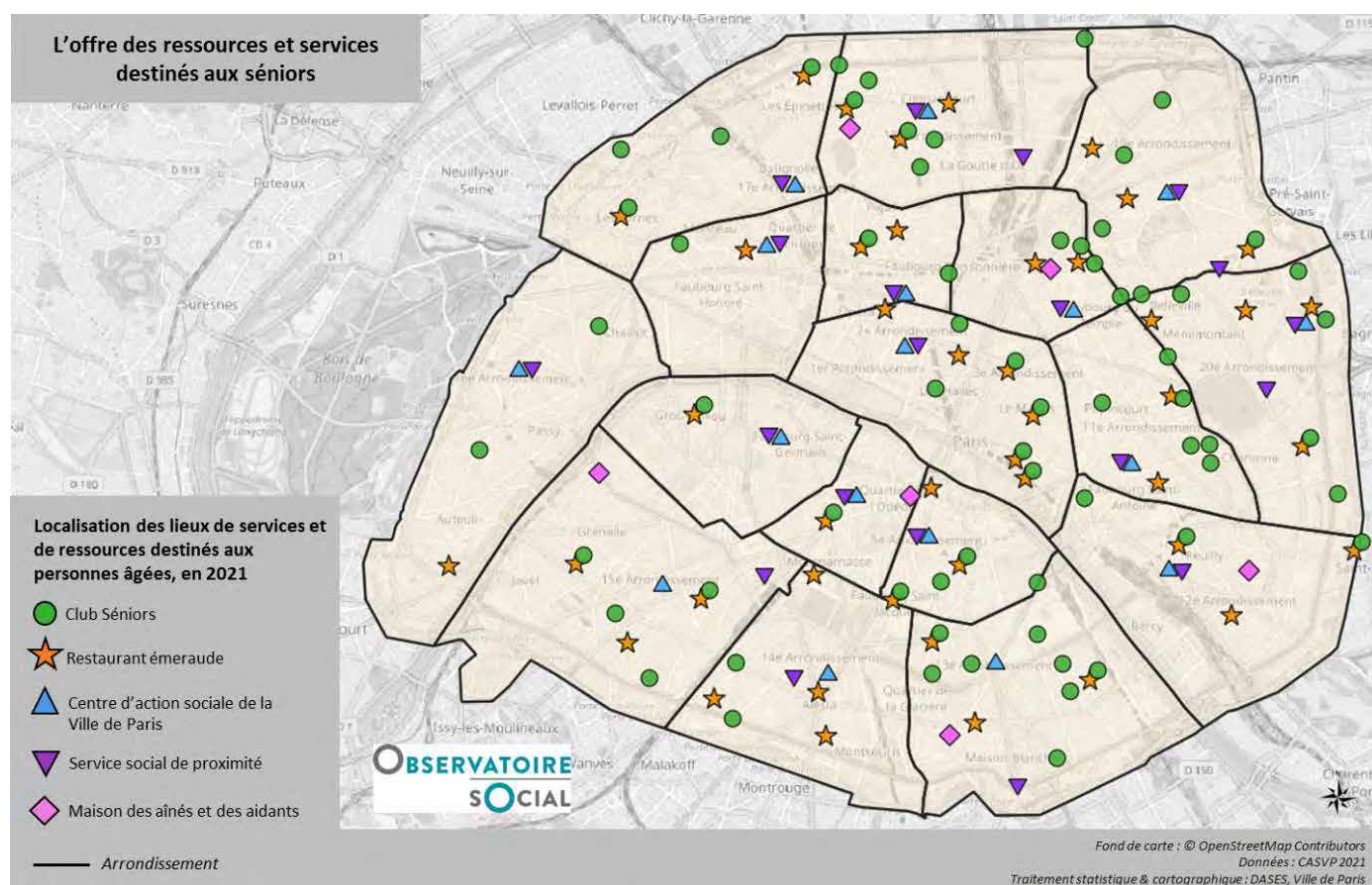
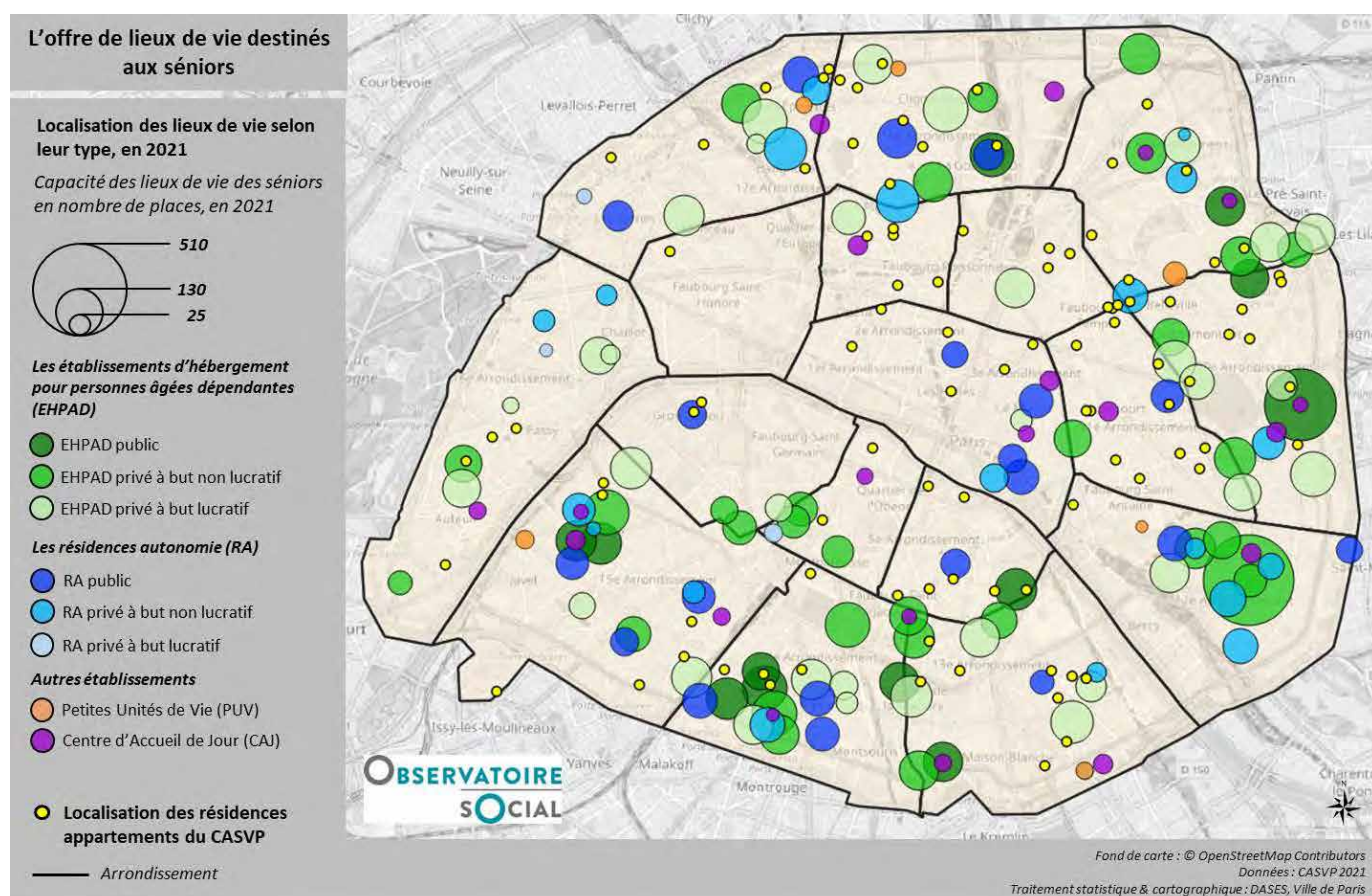
- le revenu médian des 75 ans et plus
- l'isolement résidentiel des 75 ans et plus
- l'âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance

Dans le 15^e arrondissement, les ilots qui cumulent les trois indicateurs de vulnérabilité (niveau de vie, isolement et dépendance) sont situés au sud et à l'est de l'arrondissement. Le quartier Georges Brassens est celui qui enregistre la vulnérabilité des séniors la plus importante. Les personnes âgées les plus vulnérables se retrouvent également dans quelques

ilots des quartiers Pasteur-Alleray et Vaugirard. A contrario, le nord-ouest de l'arrondissement, correspondant au quartier Duplex-Zola, est le territoire où la vulnérabilité des séniors est la plus modérée. Par ailleurs, l'indice de vulnérabilité révèle également des enjeux d'isolement et de lien social dans les quartiers du nord-ouest plus aisés.



Cartographie de l'offre destinée aux seniors



5. Personnes en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap

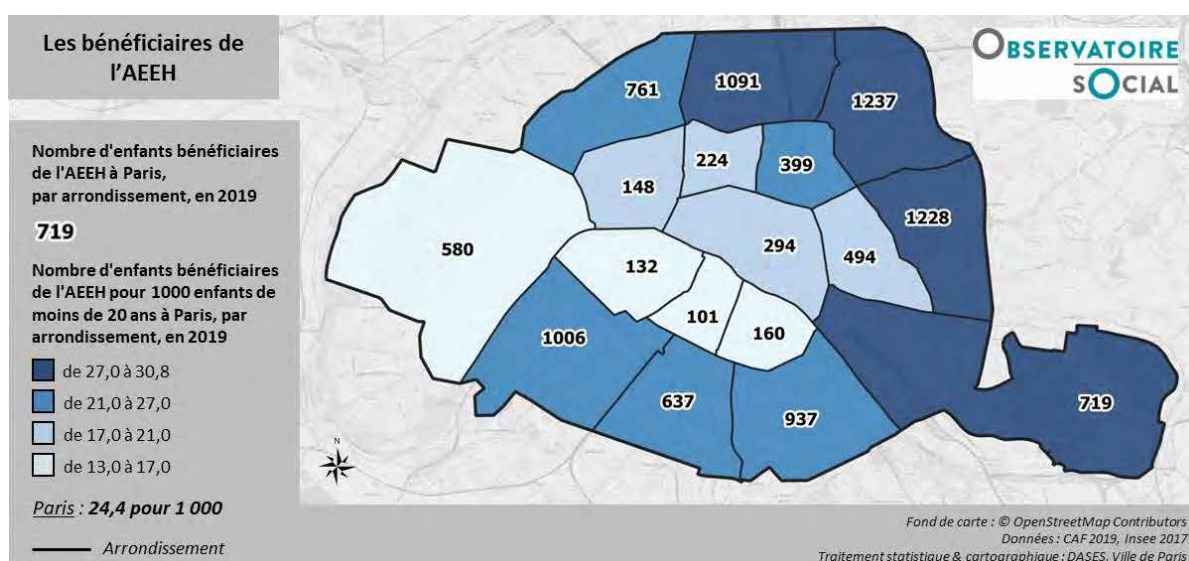
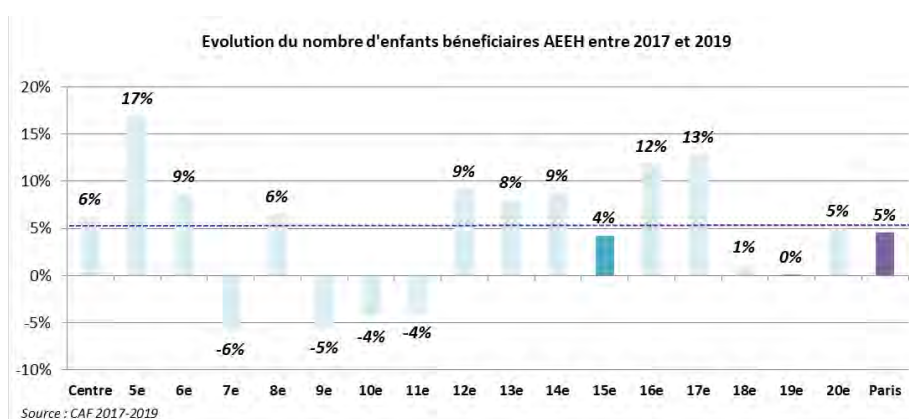
Une proportion d'enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) à l'image de la capitale

La population du 15^e enregistre une proportion de **jeunes reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH équivalente à celle de la capitale**. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap.

En 2019, l'arrondissement compte **1 006 bénéficiaires de l'AEEH**, ce qui représente **près de 23 jeunes âgés**

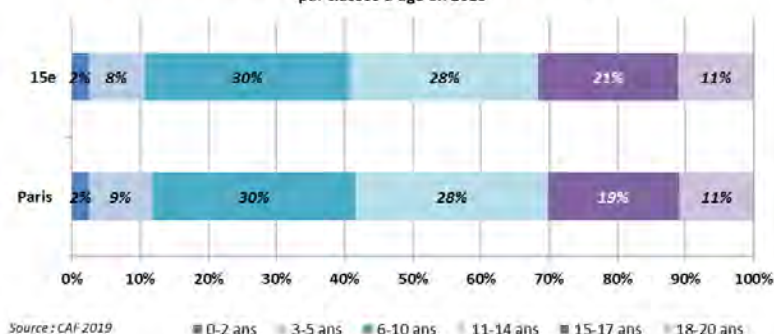
de 0-19 ans sur 1 000 (contre 24 pour 1 000 à l'échelle parisienne). Ces enfants en situation de handicap sont répartis dans 925 familles couvertes par l'AEEH cette même année.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH a augmenté dans 12 arrondissements parisiens entre 2017 et 2019. Dans le 15^e, la hausse du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est du même ordre qu'à Paris +4 % dans l'arrondissement sur la période et de +5 % à Paris.



Un profil des enfants bénéficiaires de l'AEEH semblable dans le 15^e et à Paris

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH âgés de moins de 20 ans, par classes d'âge en 2019



En 2019, seulement 10 % des enfants bénéficiaires de l'AEEH sont âgés de moins de 6 ans dans le 15^e arrondissement, une proportion du même ordre que celle observée à Paris. Cette faible proportion peut s'expliquer par une reconnaissance du handicap moins fréquente aux jeunes âges. Par ailleurs, **les 6-14 ans représentent plus de la moitié des enfants bénéficiaires de l'AEEH (58 %)**, une part équivalente à celle de la capitale pour cette classe d'âge.

La composition familiale des enfants bénéficiaires de l'AEEH en 2019



La composition familiale des enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH est identique dans le 15^e et à Paris. Ainsi, en 2019, **37 % des enfants bénéficiaires de l'AEEH vivent dans une famille monoparentale sur ces territoires**, soit 339 enfants.

Des familles bénéficiaires de l'AEEH plus aisées qu'en moyenne à Paris

En 2019, **les revenus médians des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH sont de 2 232 € par mois dans le 15^e arrondissement**, un montant supérieur à la médiane parisienne (2 011 €).

De fait, dans l'arrondissement, **une famille sur 5 bénéficiant de l'AEEH vit sous le seuil de pauvreté en 2019 (21 %)** une proportion plus faible que dans la capitale (25 %).

Néanmoins, il est à noter que cette part a davantage augmenté dans le 15^e (passant de 19 % à 21 %) qu'à l'échelle parisienne entre 2017 et 2019.

Les familles bénéficiaires de l'AEEH vivants sous le seuil de bas revenus



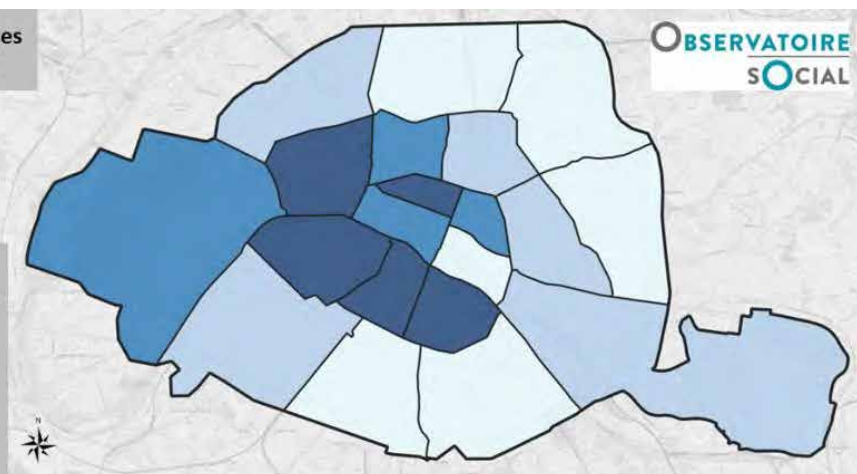
Revenus médian des familles bénéficiaires de l'AEEH

Revenus médians des familles bénéficiaires de l'AEEH à Paris (€), par arrondissement, en 2019



Paris : 2 011€

— Arrondissement



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors
Données : CAF 2019

Traitement statistique & cartographique : DASES, Ville de Paris

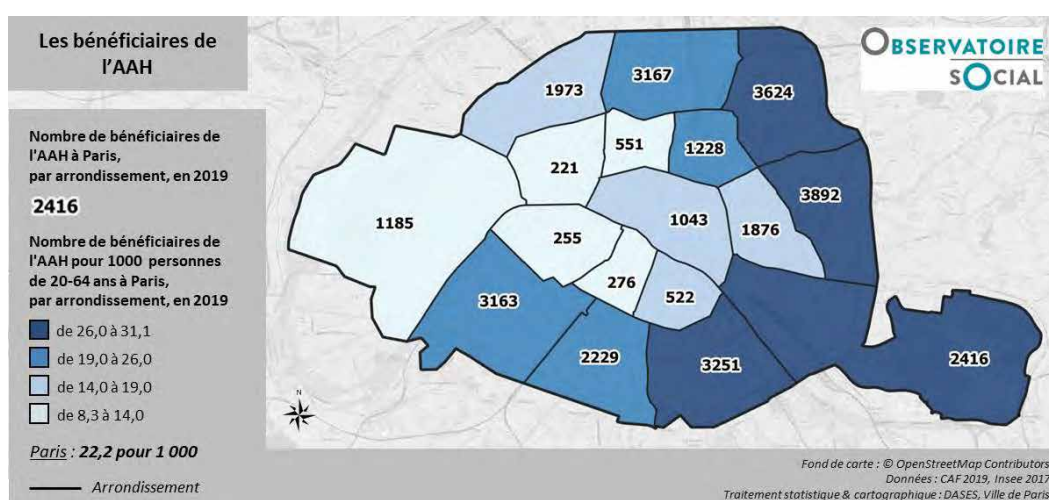
Un recours moindre aux allocations logement de la Caf

En 2019, 373 familles avec un enfant bénéficiant de l'AAEH perçoivent une aide au logement de la Caf. Cela représente 4 familles sur 10 avec au moins un enfant reconnu en situation de handicap, une proportion plus faible qu'à Paris (45 %). Ce faible recours aux aides au logement de ce public est à mettre en lien avec la sous-représentation des familles monoparentales dans l'arrondissement, une proportion de locataires plus faible et un niveau de vie des familles plus élevé dans le 15^e que dans la capitale.

L'ASPEH, Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s), est une aide versée par le CASVP aux familles pour chaque enfant en situation de handicap à charge, et sur des critères de revenus et de durée de résidence à Paris. En 2017, 607 familles avec un enfant percevant l'AAEH ont bénéficié de l'ASPEH, soit plus de deux tiers des familles du 15^e couvertes par l'AAEH (69 % d'entre elles). Cette proportion reste faible en comparaison à Paris où 73 % des familles avec un enfant bénéficiant de l'AAEH sont bénéficiaires de l'ASPEH cette même année.

Les adultes reconnus en situation de handicap

Une proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH à l'image de la capitale



L'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est un minimum social, destiné à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée sous conditions d'un certain taux d'incapacité permanente et des ressources du foyer.

En 2019, le 15^e compte 3 128 adultes bénéficiaires de l'AAH, qui représentent 21 personnes âgées de 20-64 ans sur 1 000, une proportion semblable à celle enregistrée dans la capitale (22 pour 1 000). Par ailleurs, seulement 21 % de ces bénéficiaires

perçoivent le complément AAH, qui s'ajoute à d'autres revenus contre 23 % des bénéficiaires parisiens.

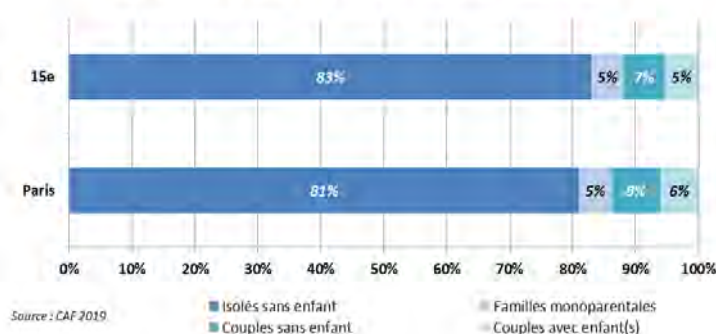
Le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements parisiens depuis 2017, y compris dans le 15^e. Entre 2017 et 2019, l'intensité de cette augmentation est plus importante dans l'arrondissement (+ 7,6 %, soit 223 bénéficiaires de plus en 2 ans) que dans la capitale (+ 5,4 %).

Des bénéficiaires de l'AAH plus jeunes dans l'arrondissement

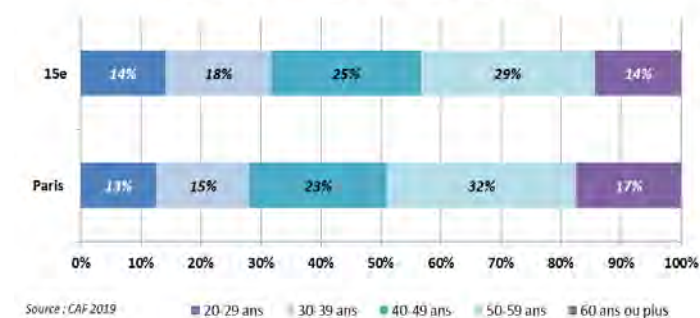
La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 15^e vivent seuls et sans enfant en 2019 (83 %), une proportion du même ordre que celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires est à mettre en lien avec les modalités d'ouverture du droit AAH, et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources).

Les bénéficiaires de l'AAH sont globalement plus jeunes dans le 15^e qu'à Paris : on compte ainsi 57 % de bénéficiaires âgés de moins de 50 ans sur le territoire, contre 51 % à Paris. À noter que les 40-49 ans (25 %) et les 50-59 ans (29 %) sont les classes d'âges où l'on retrouve le plus de bénéficiaires dans l'arrondissement.

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019



Répartition des bénéficiaires de l'AAH, par classes d'âge en 2019



En 2019, plus de 6 bénéficiaires sur 10 du 15^e ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, une proportion identique à celle observée à Paris (62 %).

Évaluation du taux d'incapacité

En fonction d'un barème, la situation de handicap s'évalue selon un « taux d'incapacité », centrée sur les difficultés à réaliser certains « actes élémentaires de la vie quotidienne ».

Il existe ainsi trois fourchettes de taux : inférieur à 50 %, entre 50 % et 79 %, et égal ou supérieur à 80 %.

À partir du seuil de 50 %, l'on ouvre droit à certaines aides (dont l'AAH et l'AAEH).

Plus de 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté

Au sein de l'arrondissement, 41 % des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion du même ordre que dans la capitale. Le nombre de bénéficiaires AAH vivant sous le seuil de pauvreté a diminué entre 2017 et 2019 dans le 15^e (-1,7 % en 2 ans).

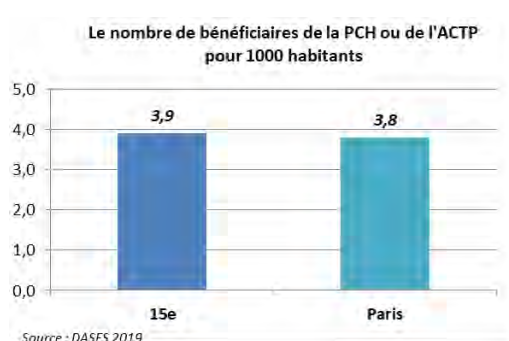
Les bénéficiaires de l'AAH vivants sous le seuil de bas revenus



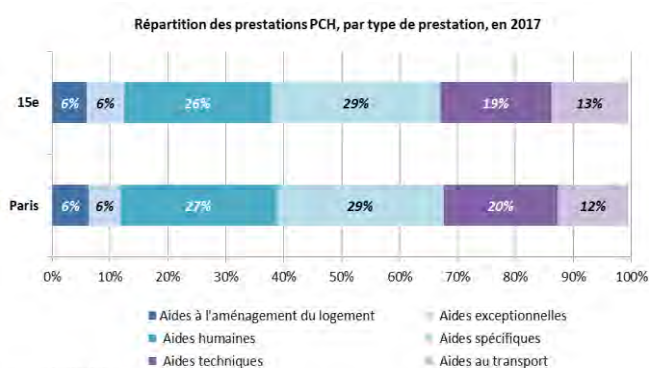
Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap

Autant de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dans le 15^e qu'à Paris

662 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP (Prestation de Compensation du Handicap / Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) dans le 15^e en 2019. Cela représente près de 4 bénéficiaires pour 1 000 habitants, à l'image de la capitale.



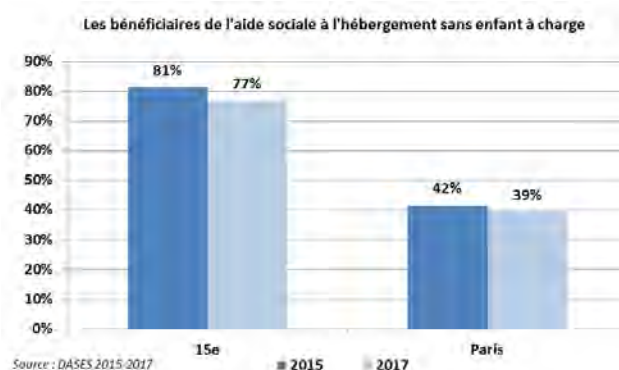
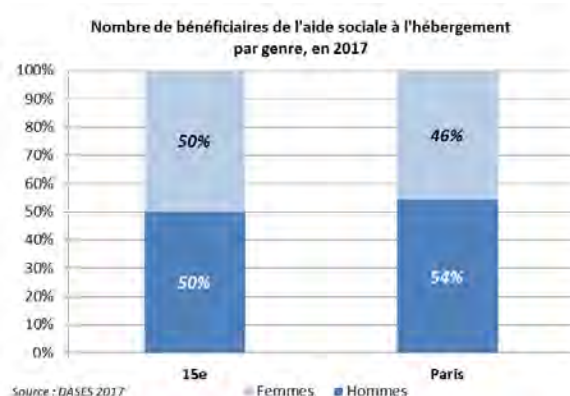
Plusieurs prestations de différents types peuvent être attribuées à un seul bénéficiaire. Ces prestations concernent majoritairement des bénéficiaires de la PCH à domicile (92 %). La répartition de ces prestations est du même ordre dans le 15^e et dans la capitale : **les aides spécifiques (29 %) et humaines (26 %) représentent plus de la moitié des prestations prises en charge.**



Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement**, une aide financière visant la prise en charge des frais d'hébergement en établissement.

Dans l'arrondissement, cette prestation est attribuée à **672 personnes en 2017**. Parmi ces bénéficiaires, on retrouve autant d'hommes que de femmes, et plus de trois quarts de ménages sans enfant à charge (77 %) : une proportion bien plus élevée que la proportion parisienne (39 %).

Le nombre de personnes bénéficiaires d'aide sociale à l'hébergement a augmenté de 7,7 % entre 2015 et 2017 sur le territoire, une augmentation plus marquée que dans la capitale (+ 5,5 % sur la même période).

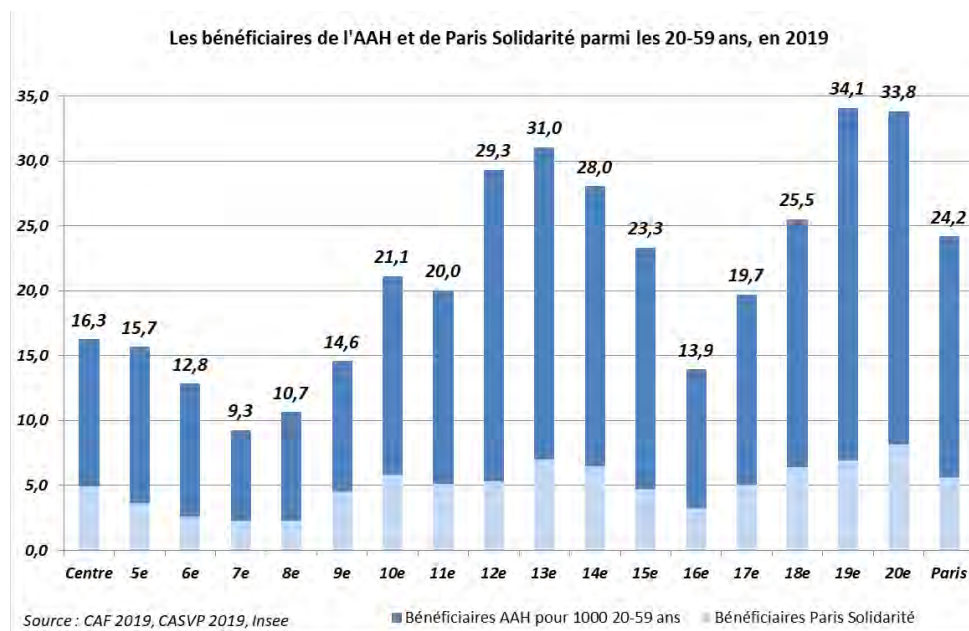


Une faible proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité par rapport à la capitale

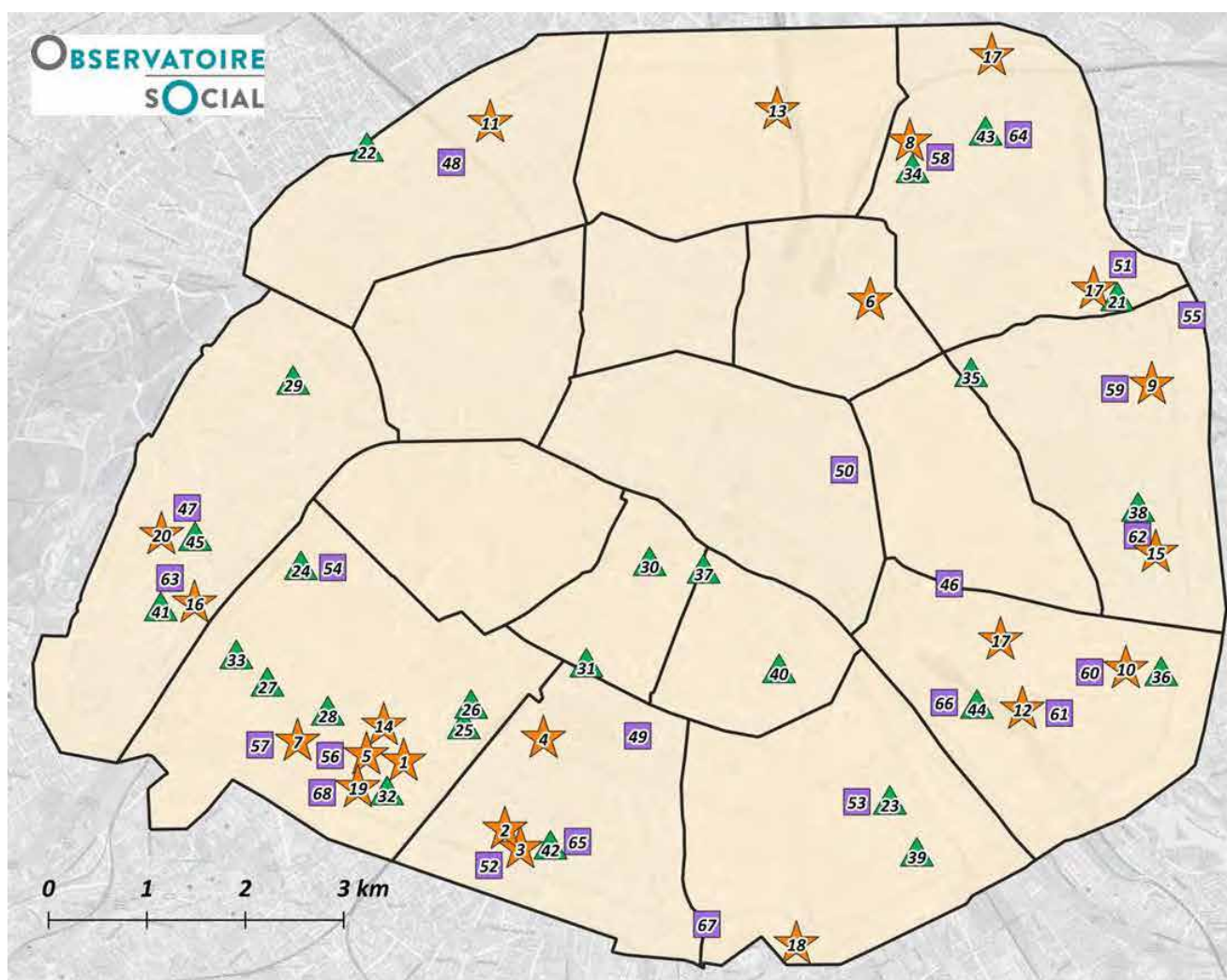
Outre les aides versées au titre des compétences départementales, les Parisien·ne·s en situation de handicap peuvent également bénéficier des aides facultatives délivrées au titre des compétences municipales. L'aide Paris Solidarité s'adresse ainsi aux personnes en situation de handicap, percevant les

aides sociales auxquelles elles peuvent prétendre, et selon des critères de revenus et de résidence parisienne. Elle peut atteindre un montant mensuel maximum de 105 € pour une personne seule, et 205 € pour un couple. **En 2019, dans le 15^e, on dénombre**

634 bénéficiaires de Paris Solidarité en situation de handicap représentant 20 % des bénéficiaires AAH de l'arrondissement, que l'on considère être le public cible de cette aide facultative : une proportion moins élevée que dans la capitale (23 %).



Les établissements à destination des personnes en situation de handicap



Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Simone Veil	33
2	Sainte Geneviève	66
3	Anne Bergunion	31
4	Résidence du Maine	56
5	Arche à Paris	15
6	Ecluses	30
7	Sainte Germaine	30
8	Pont de Flandre	8
9	Brunswic	20
10	Dumontell	13
11	Batignolles	40
12	La Planchette	15
13	Centre Robert Doisneau	45
14	Romain Jacob	38
15	Maraichers	56
16	Foyers du 16ème	40
17	Fam Hors les Murs / Une maison en plus	20
18	Jean Faveris	60
19	La maison de Pénélope	17
20	Calvino	20



Foyers d'hébergement (FH)

21	Résidence Monténégro	32
22	Bernard Lafay	31
23	Michelle Darty 13	10
24	Michelle Darty 15	18
25	Jean Escudié	31
26	Marie-José Chérioux MJC	27
27	Turbulences	13
28	Arche à Paris 15ème	21
29	Arche à Paris 16ème	6
30	Resolux St Germain St Jacques	23
31	Les Pléiades	20
32	Simone Veil	3
33	Apollinaire	23
34	Pont de Flandre	9
35	Michel Cahen	41
36	Dumontell	5
37	Espérance	21
38	Plein Ciel	38
39	Marco Polo	20
40	REA Colliard	16
41	Foyers du 16ème	40
42	Jean Moulin	15
43	Barbanègre	54
44	Bercy	18
45	Calvino (ex studio mozart)	8



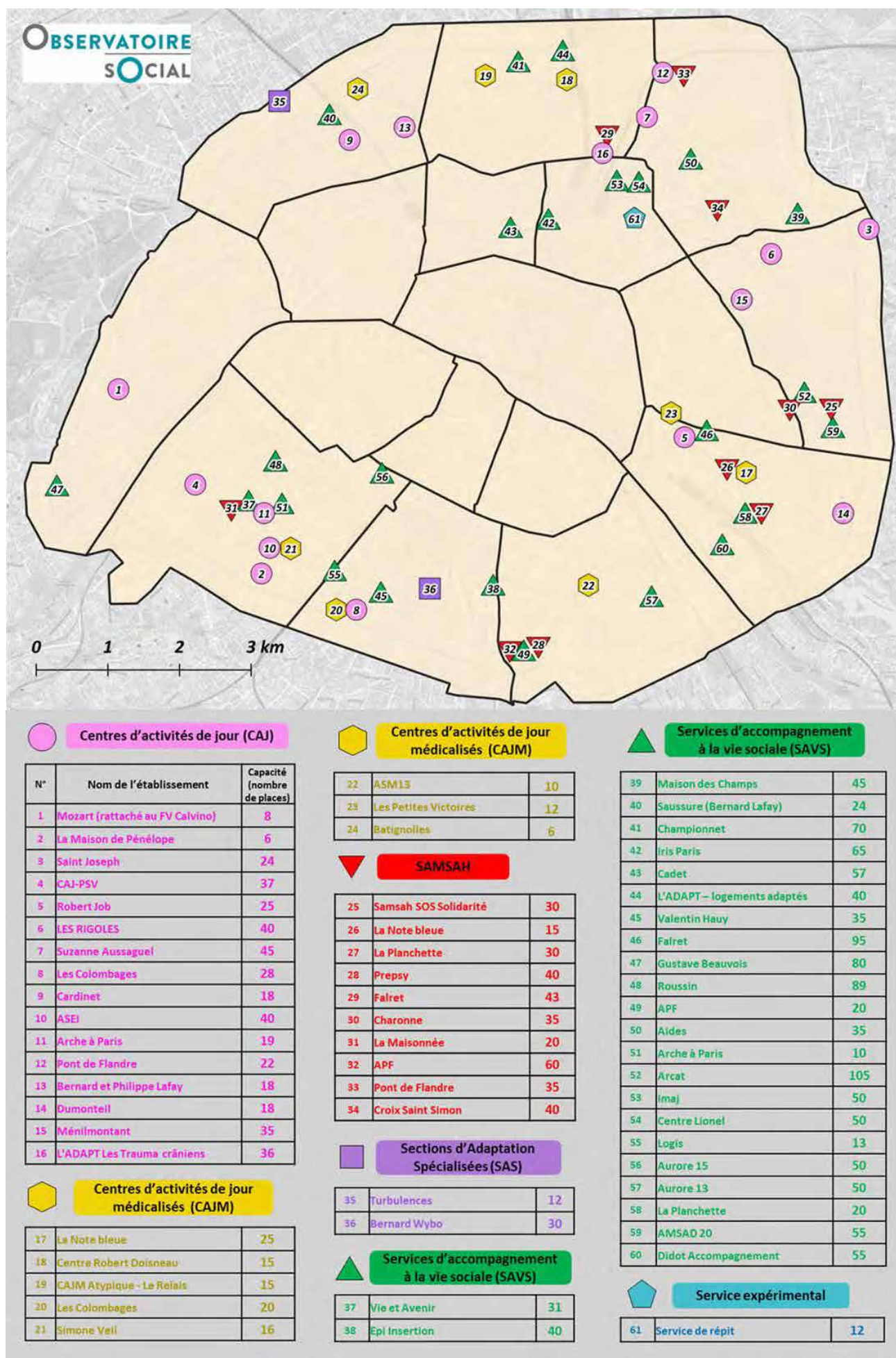
Foyers de vie (FV)

46	Les Petites Victoires	6
47	Calvino	30
48	Retraite du 17ème (Bernard Lafay)	17
49	Miryam	26
50	Marie Laurencin	20
51	Résidence Monténégro	8
52	Saint Paul	6
53	Michelle Darty 13	15
54	Michelle Darty 15	6
55	Saint Joseph	36
56	Arche à Paris	8
57	Sainte Germaine	49
58	Pont de Flandre	7
59	Brunswic	40
60	Dumontell	17
61	La Planchette	8
62	Camille Claudel	29
63	Foyers du 16ème	45
64	Barbanègre	10
65	Choisir son Avenir	12
66	Bercy	33
67	Kellermann	50
68	La maison de Pénélope	12

Note :

L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents dans les 12^e (4 places) et 19^e (16 places) arrondissements.

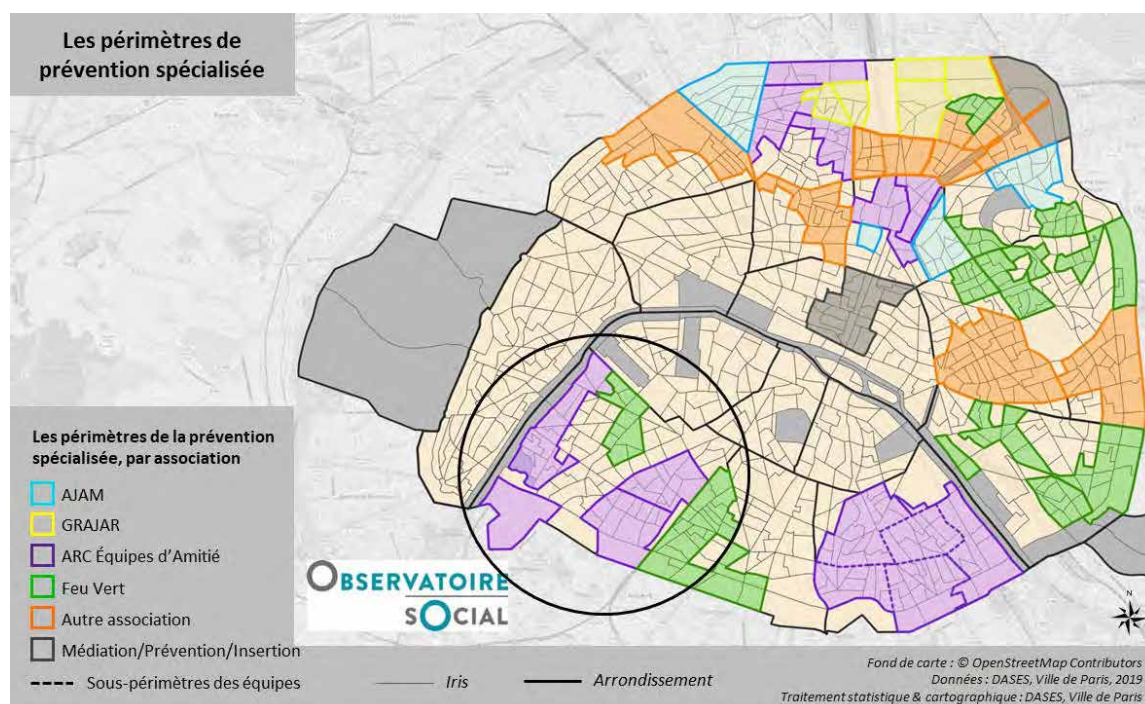
Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap



6. Prévention et protection de l'enfance

De la prévention spécialisée à l'aide sociale, une mission de protection de l'enfance

Une partie de l'arrondissement couverte par la prévention spécialisée



Une grande partie du 15^e arrondissement est couverte par des territoires de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention, deux associations sont en charge de ces secteurs : Jeunesse Feu Vert, sur la partie nord de l'arrondissement et ARC Equipes d'Amitié au sein des territoires à l'est, au sud et à l'ouest du 15^e.

Au dernier recensement, les secteurs couverts comptent plus de 14 185 jeunes âgés de 12 à 21 ans, soit 10,7 % de la population de ces quartiers.

En 2018, les clubs de prévention spécialisée ont accompagné plus de 630 enfants et jeunes, dont plus

de 400 suivis individuellement par les professionnel-le-s intervenant sur le territoire.

Les secteurs d'intervention de l'arrondissement présentent en effet certains indicateurs de vulnérabilité des jeunes qui y résident : une fragilité relative, comparée à d'autres arrondissements parisiens. Dans les quartiers couverts par la prévention spécialisée, l'on estime que près d'un quart des jeunes âgés de 12 à 21 ans vivent dans une famille monoparentale, et 9 % vivent dans un logement en suroccupation. Par ailleurs, ces territoires enregistrent une proportion de 7 % de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans, dont 1 sur 4 n'a pas de diplôme.

Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance

Par délégation de la DASES, les services du Centre d'Action Sociale sont en charge de l'instruction et la délivrance de l'Aide sociale à l'enfance : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi en 2019, **1 010 aides financières au titre de l'ASE financière ont été accordées aux familles du 15^e arrondissement** (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). À l'échelle parisienne, la répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 70 % d'entre elles).

Les services sociaux scolaires

Au sein de chaque école parisienne et dans une logique de prévention, la DASES intervient en soutien

aux enfants et aux familles par le biais du service social scolaire.

Dans le 15^e arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **1 232 enfants et leurs familles ont été accompagnés** par ce service social. Le nombre d'enfants accompagnés a diminué de -9 % en deux ans au sein de l'arrondissement, une évolution similaire à ce qui s'observe à l'échelle de Paris (-8 %). À noter toutefois que ces évolutions ne traduisent pas une diminution des besoins sociaux sur le territoire, mais peuvent aussi bien s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge.

Les assistant.es socio-éducatif-ves au sein des écoles permettent à la fois d'apporter leur expertise sociale en soutien des personnels de l'Éducation nationale, et ont pour principale mission l'orientation et l'accompagnement des familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger, et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des « informations préoccupantes ».

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes

La **CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)** est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle est chargée de réceptionner les informations préoccupantes qui concernent des enfants parisiens, et d'en assurer le traitement et l'évaluation (qualification des IP, orientation vers les services

sociaux pour évaluation de la situation, saisine du Parquet des Mineurs, des services de police, etc.).

En 2018, la CRIP a traité les **informations préoccupantes concernant 346 enfants mineurs du 15^e arrondissement** : un nombre en forte augmentation sur les trois dernières années (+20 % entre 2016 et 2018, contre une évolution de +7 % à l'échelle parisienne).

Les Informations Préoccupantes traitées par la CRIP en 2018

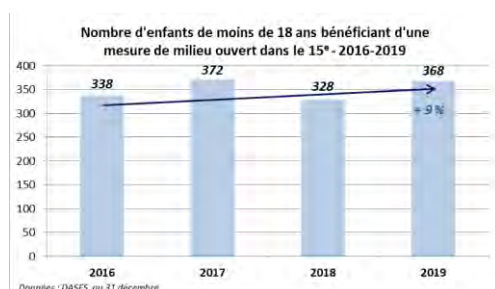
À l'échelle parisienne, le rapport d'activité de la CRIP fait état des facteurs de risques ayant déclenché les informations préoccupantes reçues en 2018. Principal facteur de danger identifié par les acteurs émettant ces IP (y compris, avant évaluation sociale) : environ une IP sur 3 est motivée par la crainte d'un danger de violence psychologique. Viennent ensuite les suspicions de carences éducatives et les violences conjugales qui représentent l'une et l'autre 12 % des motifs de déclenchement de l'IP.

Parmi les situations reçues à la CRIP en 2018, 46 % concernent des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après requalifications des situations, la CRIP dénombre 3 499 informations préoccupantes à l'échelle parisienne pour l'année 2018, concernant 4 715 enfants. Après l'évaluation des situations de danger et l'orientation de certaines situations vers des réponses dites administratives (suivi socio-éducatif avec l'adhésion des familles), 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des Mineurs cette même année.

Une légère augmentation des mesures de milieu ouvert sur les 4 dernières années

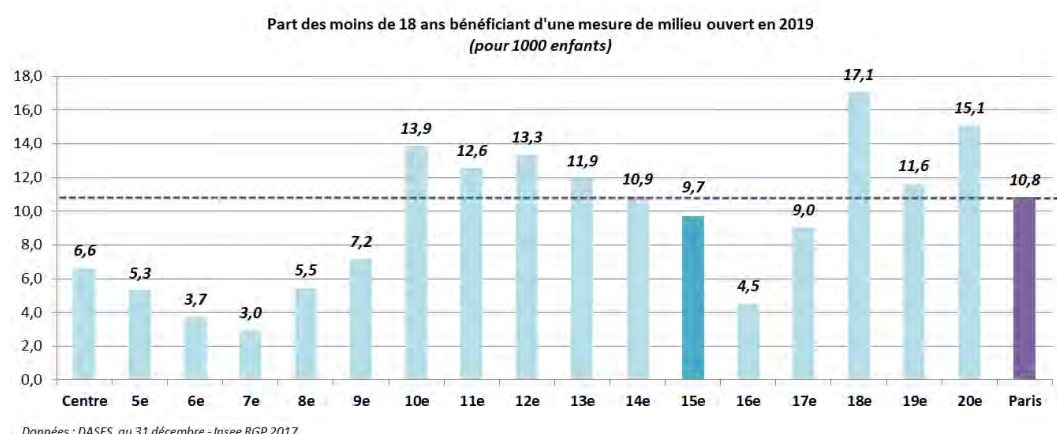
Au titre de leurs missions de protection de l'enfance, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont en charge le suivi des **mesures de milieu ouvert**, assurées par des opérateurs associatifs. Elles visent à proposer un accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs familles, considérés en danger dans leur milieu de vie.



Les **mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED)** sont des mesures administratives qui impliquent l'adhésion des parents. Les **mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)** font quant à elles suite à une décision judiciaire, et ne nécessitent pas d'accord des parents.

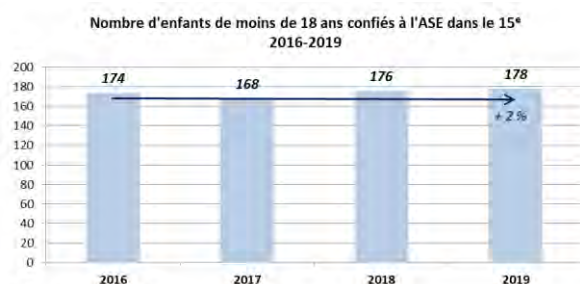
À la fin de l'année 2019, **368 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une mesure de milieu ouvert** dans l'arrondissement (68 % d'entre elles sont des AEMO, et 32 % des AED). En quatre ans, le nombre de mesures éducatives a légèrement augmenté au sein du 15^e : + 9 %.

En 2019, ces accompagnements socio-éducatifs concernent environ **près de 10 enfants sur 1 000** dans l'arrondissement.



L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : stable sur la période

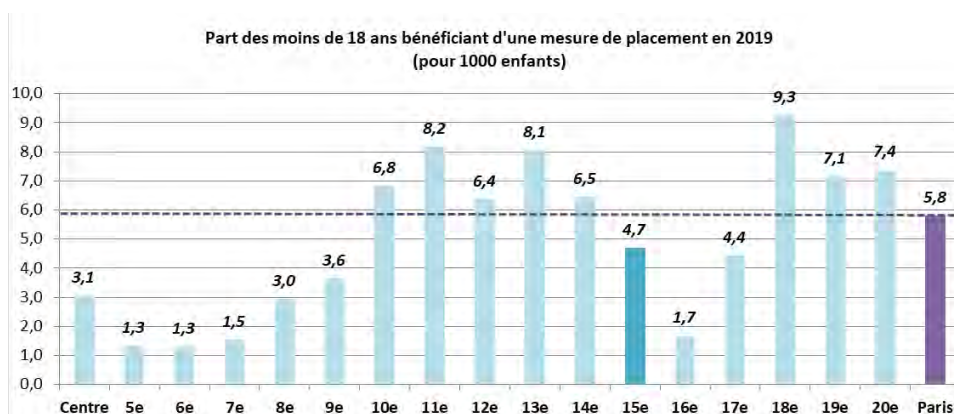
Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent être hébergés en famille d'accueil, en établissement d'accueil habilité par l'aide sociale à l'enfance (MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou dans un lieu de vie agréé par l'aide sociale à l'enfance.



Données : DASES, au 31 décembre

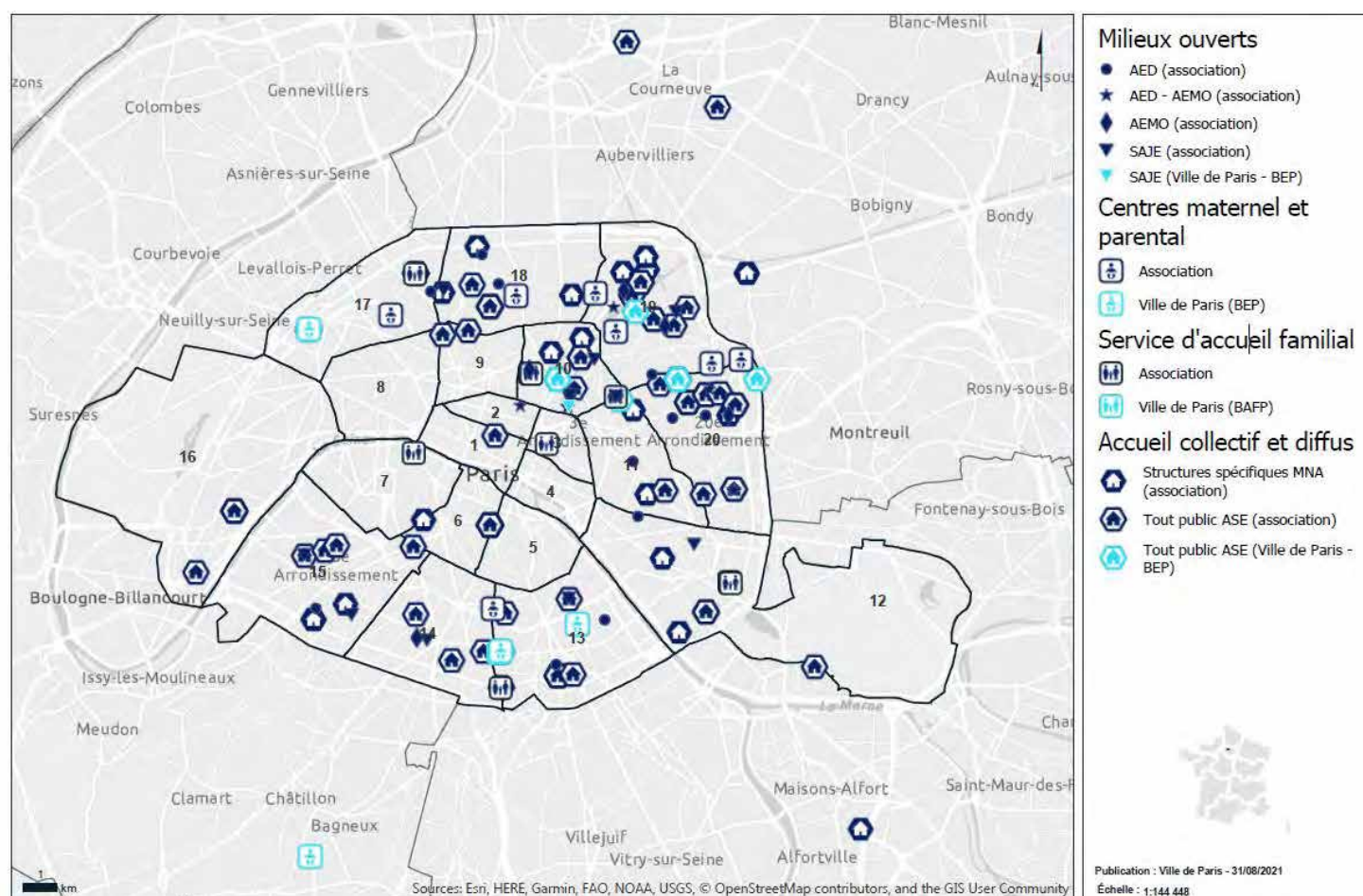
Au 31 décembre 2019, parmi les enfants confiés à l'ASE et dont les parents résident à Paris, **178 situations sont recensées dans l'arrondissement**, un volume qui reste stable sur les quatre dernières années. L'arrondissement enregistre une proportion de mineurs concernés par une mesure de placement légèrement inférieure à la moyenne des arrondissements parisiens : en 2019, **près de 5 enfants sur 1 000 sont confiés à l'ASE dans le 15^e**.

En outre, les services parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance accueillent également des enfants dont la prise en charge n'est pas territorialisée, qu'il s'agisse d'enfants pupilles de l'État, de certaines situations non affectées à un secteur, de mineurs non accompagnés, ou de jeunes majeurs. Au total, **4 854 enfants et jeunes de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement au sein de l'ASE fin 2019**.



Données : DASES, au 31 décembre - Insee RGP 2017

Les services parisiens de protection de l'enfance



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DASES, 2021

Glossaire

AAH : l'Allocation aux Adultes Handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AAEH : l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous conditions de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La CAF verse 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee, et celles de la Dares/Pôle Emploi.

Le **recensement de la population de l'Insee** considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du **Bureau international du travail (BIT)** afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des **demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi**. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité

réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un Iris d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitants environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire

ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des Iris.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribués aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes

de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active/inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

Méthodologie et sources

Portraits sociaux d'arrondissements

Les portraits sociaux d'arrondissements s'inscrivent dans la démarche de territorialisation de l'action sociale engagée depuis 2016 à Paris. Ils visent à offrir une meilleure connaissance des territoires, à l'échelle la plus fine possible, afin d'appuyer l'action publique à destination des Parisien·ne·s, notamment les plus vulnérables.

Repères géographiques et cartographie

Les cartes d'arrondissements sont découpées en Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) ainsi qu'en TRIRIS (ensembles regroupant trois IRIS). Ces échelles constituent les plus petites unités de diffusion de données infra-territoriales.

Un Iris compte en moyenne entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s, quelle que soit sa superficie. Les Iris ayant une grande superficie peuvent paraître visuellement plus importants, alors qu'ils sont parfois moins densément peuplés que des Iris beaucoup moins vastes (en raison des diverses emprises d'équipements et infrastructures).

Chaque arrondissement est également divisé en quartiers. Ceux-ci ont été définis en collaboration avec les Directions sociales de territoires et les mairies d'arrondissements, afin de respecter au mieux les réalités sociogéographiques de l'arrondissement, ainsi que les usages faits du territoire par les institutions et la population.

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Les services de la Ville de Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Dases), Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des Logements locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS)
- La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apu) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire Parisien du Handicap (OPH)
- L'Institut Nationale de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire Social de la Direction des Solidarités (Corentin Delrieu et Hayet Iguertsira)

Juin 2022